A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
B 3 437 138

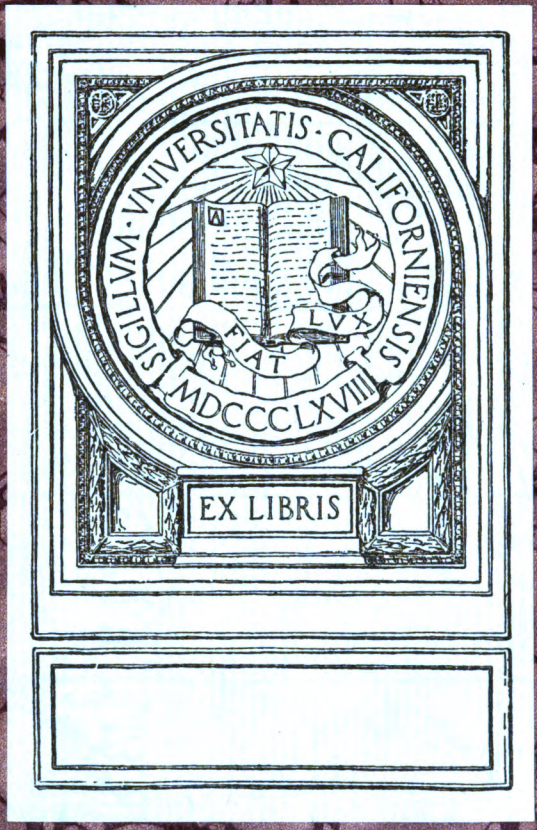

Digitized by Google

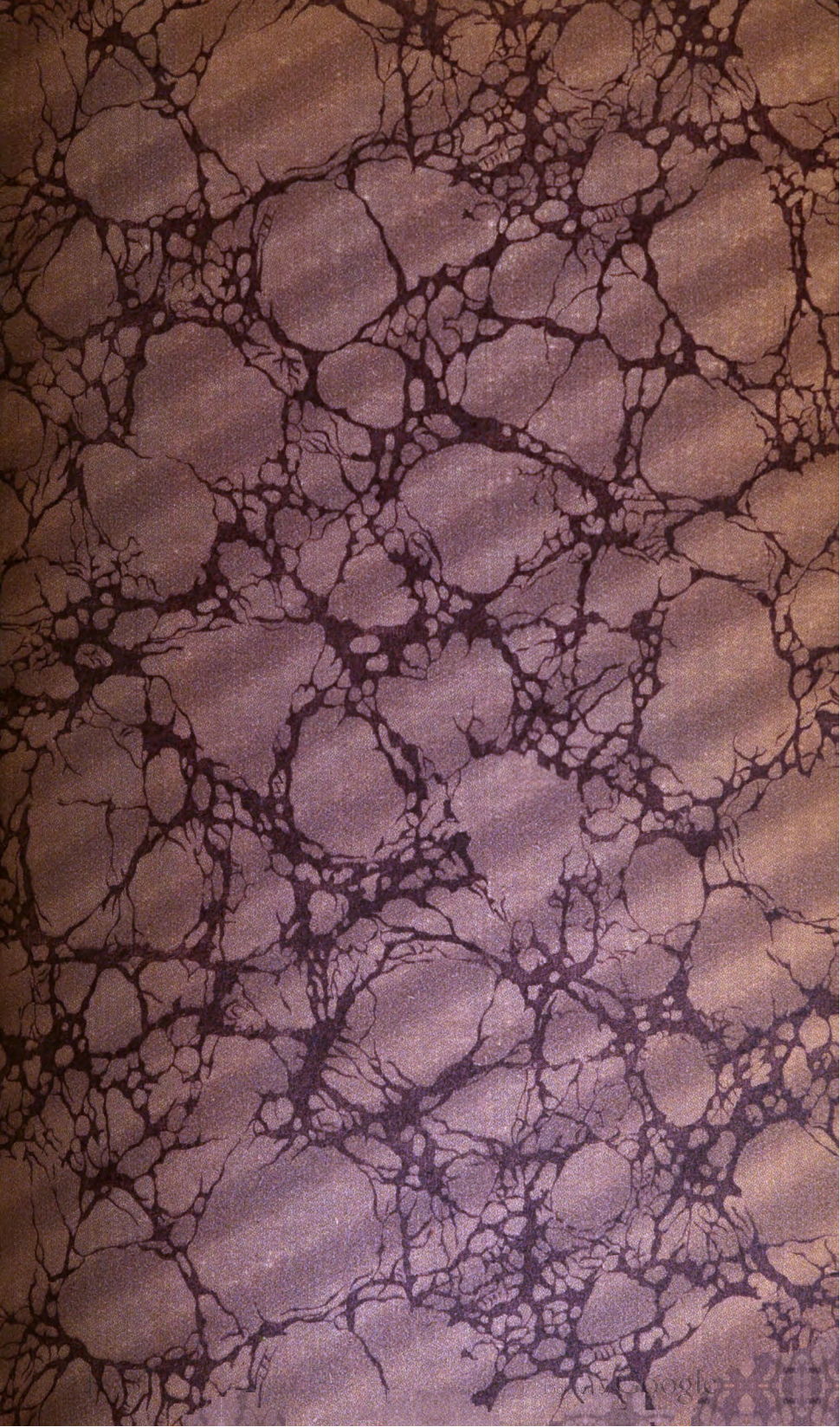

Digitized by Google

ALBERT MEYNIER
Professeur au Lycée Rollin

LES COUPS D'ÉTAT DU DIRECTOIRE

III

LE DIX-HUIT BRUMAIRE

AN VIII

(9 Novembre 1799)

UNIV. OF CALIFORNIA

ET

LA FIN DE LA RÉPUBLIQUE

LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
49, BOULEVARD SAINT-MICHEL, PARIS

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

LES COUPS D'ÉTAT DU DIRECTOIRE

III

LE DIX-HUIT BRUMAIRE

AN VIII

(9 Novembre 1799)

ET

LA FIN DE LA RÉPUBLIQUE

Digitized by Google

DU MÊME AUTEUR

AUX PRESSES UNIVERSITAIRES

Les Coups d'État du Directoire. I. Le Dix-Huit Fructidor. 1 vol. in-8 . . . . . **22 fr.**

II. Le Vingt-Deux Floréal et le Trente Prairial. 1 vol. in-8 . . . . . **25 fr.**

Digitized by Google

ALBERT MEYNIER
Professeur au Lycée Rollin

LES COUPS D'ÉTAT DU DIRECTOIRE

III

LE DIX-HUIT BRUMAIRE

AN VIII

(9 Novembre 1799)

UNIV. OF CALIFORNIA

ET

LA FIN DE LA RÉPUBLIQUE

LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
49, BOULEVARD SAINT-MICHEL, PARIS

1928

Digitized by Google

DC186
M4
v. 3

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

LE 18 BRUMAIRE

CHAPITRE PREMIER

Les lois jacobines de l'an VII

I. Nouveaux Directeurs et nouveaux Ministres.
II. Le rapport de Français de Nantes.
III. Les Conseils votent l'appel des dernières classes de la conscription et le principe de l'Emprunt forcé.
IV. Vote de la loi dite des otages.

I

Au cours de la séance permanente ouverte le 28 prairial et qui se prolongea jusqu'au 10 messidor, les Conseils procédèrent au remplacement des trois Directeurs écartés du pouvoir. Nous avons déjà vu que Treilhard eut pour successeur Gohier candidat, semble-t-il, de Barras. La liste décuple, dressée le 30, pour remplacer Merlin de Douai comprenait, au premier rang, le général Lefebvre (324 voix) et après lui Masséna (316 voix), l'un désigné par ses sentiments jacobins plutôt que par sa bravoure légendaire ou sa capacité plus contestable ; le second, par son récent succès lors de la première victoire de Zurich le 14 du mois précédent ; tous deux choisis parce que l'on désirait voir au Directoire un militaire autant que possible jacobin ; et c'est pour cette raison que les deux contre-amiraux Martin et Lacrosse, avec un nombre

Digitized by Google

à peu près égal de voix (301 et 299) et les deux généraux Moulins et Marescot (267 et 244) furent également présentés. Deux civils venaient immédiatement après les deux généraux de tête et à voix à peu près égales : le professeur et philosophe athée Dupuis, auteur de l'Origine de tous les Cultes (311), candidat de l'Institut et des anti-cléricaux et le conventionnel régicide, mais bien assagi Roger Ducos (309) ami et candidat de Sieyès. Venaient enfin l'ex-Ministre Charles Delacroix, que le Directoire avait congédié avant le 18 Fructidor et un autre ex-conventionnel Florent Guiot, les derniers de la liste avec 244 et 236 voix, qui doivent représenter à peu près, exactement les députés anti-directoriaux ou jacobins du Conseil. Les Anciens élurent Roger Ducos, sans doute sur la recommandation de Sieyès avec une majorité de 110 voix (153 contre 43) sur Marescot. Celui-ci était alors une sorte de Vauban des armées républicaines, illustré par la reprise de plusieurs places fortes perdues en 1793. C'était aussi un ami de Sieyès et dit-on, le premier général auquel il ait songé pour le coup d'État qu'il méditait peut-être déjà.

Le surlendemain, on dressa la liste pour remplacer la Revellière. Cinq candidats s'y serraient de près dont quatre militaires : Masséna, passé au premier rang (304 voix), Martin et Lefebvre (300) et Lacrosse (295) entre lesquels se plaçait au second rang Dupuis. Venaient ensuite trois autres généraux : Moulins (260 voix), Pille (259) et Dufour (256) presque ex-aequo. Intercalés parmi eux un magistrat, Charles Pottier et l'ex-conventionnel Florent Guiot, ces derniers avec 263 voix (1). Marescot, avait retiré sa candidature. Cette prédominance des militaires montre combien l'on avait regretté l'absence au Directoire d'un spécialiste dans cette partie comme l'avait été Carnot. Cependant si les Anciens élurent, par 105 voix Moulins contre 68 accordées à Lefebvre on hésite à croire que ce fût leurs talents militaires qui leur

(1) A. AULARD, *Hist. pol. de la Rév.*, p. 602.

Digitized by Google

valurent ces suffrages. Moulins n'avait commandé en chef que l'armée des Côtes de l'Océan et la 17me Division militaire, celle de Paris. Il est vrai que l'Ouest recommençait précisément alors à s'agiter et que Moulins était tout indiqué pour renseigner le Directoire sur la situation de cette contrée et sur les moyens à prendre pour la pacifier.

Ainsi fut constitué ce que nous nommerons le troisième Directoire. Il dura du 2 Messidor an VII au 18 Brumaire an VIII, soit quatre mois et vingt-deux jours. Ses cinq membres voulurent croire d'abord, et faire croire que l'union, entre eux, était complète et cordiale. Sieyès, élu Président de trimestre, avait répondu au discours de réception de Roger Ducos en proclamant « l'union réciproque la plus intime » entre les Directeurs ; et l'on déclarait, le 9 Messidor que le Directoire n'avait plus « qu'un seul esprit et une seule âme » Cette illusion généreuse ne dura guère. Si Roger Ducos était « l'ombre » ou la « planète » de Sieyès, Gohier et Moulins jacobins d'origine devaient s'écarter bientôt et se soustraire au rayonnement de l'astre politique que les Conseils avaient cru élire. Notons, d'ailleurs, que Sieyès fut nommé avant l'entrée en fonctions des députés élus en l'an VII, donc par les anciens Conseils, ceux du 18 Fructidor et du 22 Floréal dont l'esprit était très différent de celui des nouveaux. Entre ces deux couples restait Barras, une fois encore arbitre et maître de la majorité directoriale. Mais Barras était usé. Il avait failli succomber avec ses anciens collègues au 30 Prairial. Cette alarme lui avait retiré un peu de son audace. Il eut peur de Sieyès et d'abord se mit avec lui. Puis, il n'osera pas le combattre à découvert et, par ses incertitudes et ses hésitations, il se perdra.

Le remaniement de l'Exécutif se compléta par un changement de Ministres qui eut aussi ses raisons et sa signification. Dès les 4 et 5 Messidor, pendant la séance permanente, les deux principaux chefs de l'administration intérieure furent remplacés : le Ministre de la police Jean Pierre Duval, accusé par quelques députés de les avoir fait espion-

Digitized by Google

ner, céda la place à Bourguignon, lequel d'ailleurs ne fit que passer, et le Ministre de l'Intérieur François de Neufchâteau, compromis par sa circulaire sur les élections, se retira devant le jacobin Quinette. Ces deux changements soulignent et précisent le conflit qui avait éclaté entre les deux pouvoirs législatif et exécutif. Ils étaient dans la logique de la situation et, en régime parlementaire, on n'aurait pas procédé autrement. Une nomination de première importance fut celle de Bernadotte qui succéda, le 14 Messidor comme Ministre de la Guerre à Milet de Mureau. La date de son entrée en fonctions marquera le moment précis où le jacobinisme semblera sur le point de triompher, comme sa sortie le 28 Fructidor en signalera le déclin. Les Ministres des Relations extérieures Talleyrand et des Finances Ramel, bien que grands amis de l'ancien Directoire, restèrent en fonctions jusqu'au 2 Thermidor suivant. Il était sans doute impossible de les remplacer du jour au lendemain et même Talleyrand ne s'effaça que pour laisser dans la place son ami et confident Reinhard. Le 11 du même mois, Bruix cèdera la Marine à Bourdon de Vatry. Sorti du Ministère, Bruix entrera bientôt dans le complot ourdi par Sieyès et par Bonaparte. Enfin l'intègre Lambrechts fut remplacé le 2 Thermidor à la Justice par un homme appelé à de hautes destinées, Cambacérès.

II

L'orientation politique du Directoire et de ses ministres devait être bientôt influencée pat l'attitude que prendraient les Conseils après le 30 Prairial. A peine avaient-ils reçu la démission de La Revellière et de Merlin que Lucien Bonaparte parlant au nom de la Commission des Onze s'était efforcé de dégager la philosophie et de tirer la conclusion

Digitized by Google

de cet évènement (1). Avec une inconscience rare, et soutenu par une approbation qui en dit long sur la mentalité des assemblées de cette époque, il avait osé contester le déficit signalé par le Message Directorial comme la cause principale et presque unique de nos revers. Sans aucun document à sa disposition, et par des calculs approximatifs et fantaisistes, il avait essayé de prouver que le déficit ne *devait* pas exister et que, d'ailleurs, même s'il existait, c'était au « système » du gouvernement qu'il fallait attribuer « le développement de la coalition, le refroidissement de l'esprit public, le dénuement de nos armées, le découragement de nos soldats, la destitution des généraux et des administrations, et même la dilapidation des arsenaux ». La permanence des Conseils détruirait tous ces funestes effets et l'orateur en proposa le maintien jusqu'à l'arrivée du second Message annoncé par le Directoire. Sa proposition fut adoptée, mais l'on ajourna une demande de mise en accusation de Schérer à laquelle un membre avait même ajouté celle de punir sans retard Merlin et la Revellière. Il y eut quelques murmures, provenant sans doute de ces députés qui, l'instant d'auparavant, avaient donné aux Directeurs récalcitrants leur « parole d'honneur » qu'ils ne seraient pas poursuivis.

La séance continua donc, de jour en jour, suspendue et non pas levée, sous la direction d'un nouveau bureau ainsi composé. Le Président des Cinq Cents fut Génissieu, l'un des trois auteurs principaux du 30 Prairial. Les secrétaires furent Augereau, Lamarque, Grandmaison, Pouret-Rocquerie, tous jacobins. Le bureau des Anciens présidé par Baudin offrait une couleur jacobine moins prononcée. On parla beaucoup, mais sans rien décider et, sans avancer.

Enfin l'un des plus fougueux Prairialistes, Français de Nantes, déposa le 4 un projet de résolution qui fut très diversement accueilli.

---

(1) Buchez et Roux, *Hist. parlement. de la Rév.*, t. XXXVIII, p. 69 et suivantes.

Digitized by Google

Il se plaignait, dans son rapport, qu'on eût « privé le peuple du droit sacré d'élire ses représentants, nommé des Commissaires aux élections et usé d'un système froidement conçu et artificieusement combiné de scissions » toutes accusations dont nous avons établi le bien fondé dans notre précédent volume. Le Directoire avait détruit « la liberté de penser, d'écrire, de se réunir et la liberté religieuse elle-même au profit d'un burlesque pontificat placé dans son sein » — accusations vraies aussi, sauf la dernière.

« Quatre ou cinq polices coexistantes à Paris espionnaient la représentation nationale. Plus d'égalité, les Directeurs étant inabordables, leurs ministres annihilés. Plus de propriété assurée, plus de liberté politique, le pouvoir exécutif usurpant sans cesse et essayant sur les républiques voisines ce qu'il méditait contre la nôtre. (1)

Seul, ajoute Français, un Directeur luttait depuis dix-huit mois contre cet odieux système, avec la *franchise* de son caractère. C'est Barras qu'il désignait ainsi, et il ne fut pas le seul, car nous signalerons d'autres appréciations analogues.

Il fallait donc rentrer sans secousse dans l'état constitutionnel et pour cela : 1° rétablir la représentation nationale dans ses droits, 2° resserrer l'Exécutif dans ses justes limites.

Donc, les députés ne pourront obtenir aucune place du Directoire qu'un an après leur sortie (Il perdrait ainsi un puissant moyen d'influence et de corruption). Les Ministres absorbés par le Directoire, seront rendus à leurs fonctions et à leur responsabilité. — Le droit de préparation à la guerre sera révisé, pour que le Directoire ne mette plus les Conseils en présence de faits accomplis. — Les lois d'exception contre les prêtres seront restreintes aux seuls prêtres réfractaires. (On faisait ainsi revivre des lois plusieurs fois abolies).

La conclusion était que le « Corps Législatif avait vaincu

(1) Voir R. Guyot, *Revue Historique*, 1912, t. CXI. Du Directoire au Consulat.

Digitized by Google

au 30 Prairial ; aux armées à vaincre dans les camps ; aux patriotes à vaincre dans l'intérieur ». La Commission enfin proposerait sa propre dissolution dans l'espace d'une décade (ce qui la reportait au 14 Messidor, ce rapport ayant été lu le 4).

Un député à la fois ferme et modéré, l'adjudant général Scherlock critiqua ce réquisitoire décousu, verbeux et incohérent. Il protesta avec énergie contre le maintien de la permanence et contre la multiplicité des attributions de la Commissiondes Onze dont il demandait la dissolution ou la division en plusieurs commissions spéciales. Ses propositions furent repoussées. Mais Français ayant déposé le 6, comme suite à son rapport, un projet de résolution en de nombreux articles, un autre ami de l'ancien Directoire, Chollet en demanda le retrait, sans plus de succès que Scherlock. Ainsi l'unanimité était loin de régner dans le Conseil et les jacobins n'en étaient pas encore les maîtres incontestés. Une réaction se dessinait même en faveur de l'ancien Directoire. Le 6 Messidor, aux Anciens, Reubell avait parlé avec vigueur en faveur de son parent Rapinat, et il avait su se faire écouter. Revirement plus significatif encore. Le 8, aux Cinq Cents, le député jacobin Duchesne, trouvant insuffisant le projet de Français avait voulu le faire renvoyer à la Commission pour complément d'étude, Lucien Bonaparte s'éleva avec fermeté contre cette proposition. Le discours qu'il prononça était encore dans le goût et dans le ton qui prévalaient depuis le 30 Prairial. « Nous venons de renverser, s'écria-t-il, une tyranie épouvantable ». Mais, si les termes en étaient violents, la conclusion en fut sage, et il obtint le rejet, à l'unanimité, de la proposition Duchesne. Le projet de la Commission fut adopté le 9, en totalité, avec de légères additions.

Ce n'était d'ailleurs qu'une manifestation platonique, une sorte de déclaration par laquelle les Conseils tentaient de justifier leur coup d'État du 30 Prairial. Des mesures plus efficaces étaient alors à l'étude et devaient être votées en principe au moment même où on levait la permanence.

Digitized by Google

III

A l'instant où, le 9 Messidor, les Cinq Cents achevaient de voter les articles du projet de Français, le Directoire régénéré transmit à l'Assemblée le Message promis et annoncé. Elle rejeta la proposition de le lire en Comité secret. « Il faut, s'écria Jourdan, que le peuple français connaisse sa position... Il faut qu'il sache les dangers qui le menacent » (1).

Ces dangers, brusquement révélés, c'étaient la « faiblesse des tribunaux qui a entraîné la réapparition du brigandage, le pillage des voitures publiques et des contributions qu'elles transportaient, l'assassinat des acquéreurs de biens nationaux et des patriotes » — bref, le retour de la guerre civile ou, plus exactement, de l'état de troubles qui existait avant le 18 Fructidor et dont nous avons retracé le tableau.

« Une aveugle insouciance a fait fermer les yeux sur la formation d'une coalition nouvelle. On a négligé la préparation d'une guerre qui, pendant même les négociations de Rastatt, apparaissait imminente. Les frontières sont menacées et, pour les défendre, il faut réunir une armée formidable. Mais l'esprit public est abattu et l'argent manque. Pour vaincre cette coalition, qui sera la dernière, le *Directoire a conçu des mesures dont l'exposé est adjoint au présent Message.*

On en demande le renvoi immédiat à la Commission des Onze. Mais Jourdan, au nom de celle-ci, déclare que le renvoi est inutile. Elle s'est occupée d'un travail relatif à cet objet, dont il va lui faire part.

Sans désemparer, et après un bref et saisissant préambule « il faut que la jeunesse française s'arme et vole au combat ; il faut que les citoyens dont les propriétés sont menacées paient de leur bourse », Jourdan fait adopter d'urgence un projet dont voici la substance.

(1) Buchez et Roux, *Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 80-86.

Digitized by Google

Les conscrits de toutes les classes qui n'ont pas encore été appelées, sont mis en activité de service. — Il sera affecté pour ces objets une somme de 100 millions. — Cette somme sera remplie par la voie d'un emprunt sur la classe aisée des citoyens, dont la cotisation sera progressive. — Les biens nationaux invendus sont affectés au remboursement de cet emprunt.

Ces deux propositions dont la seconde devait rester justement fameuse, jaillirent d'un incident de séance, — l'arrivée du second Message directorial, — et donnent l'impression d'avoir été à la fois improvisées et préparées d'avance. Il est fort probable que la Commission des Onze les avait élaborées en secret et n'attendait qu'un prétexte pour les produire et les faire adopter par surprise. La lecture du Message en fournit à point l'occasion. On peut même se demander si ce coup de théâtre n'avait pas été combiné d'avance entre le Directoire et la Commission. Le premier ne possédait pas l'initiative en matière de lois. Il ne pouvait qu'attirer l'attention des Conseils sur les mesures législatives urgentes. Il semble qu'il leur ait présenté au moins des suggestions. En tout cas, l'accord existait entre les deux pouvoirs, au moins en principe. Sieyès lui même semble l'avoir reconnu plus tard quand il fait allusion aux décrets « qu'il avait demandés » Cet accord est évident sur la première partie de la mesure : la mobilisation de tous les conscrits. Il est moins certain qu'il ait existé sur la seconde : l'emprunt forcé de 100 millions. Mais, loin d'en exclure la possibilité, nous le regardons volontiers comme probable. Ou bien le Directoire affolé par la gravité de la situation, consentait aux moyens désespérés. Ou bien, momentanément dominé par les Conseils, il leur laissait prendre une mesure dont la responsabilité leur resterait.

Le projet de résolution fut approuvé d'urgence, dans l'ensemble, par les Anciens. Mais la partie relative à l'emprunt forcé donna lieu à de longs débats. Ils en rejetèrent une première rédaction le 11 Thermidor et ne l'acceptèrent

Digitized by Google

sous une forme modifiée que le 19 du même mois. A peine fut-il appliqué que, devant la réprobation qu'il souleva partout, il fallut le remettre en discussion. Nous en résumerons l'histoire et les caractères en étudiant les séances où on envisagea sa suppression.

Toujours verbeux et grandiloquents, les Onze avant de lever la permanence, rédigèrent une adresse au peuple Français. Ils dénonçaient un « système, triste et déplorable fruit de l'imprévoyance, de l'erreur, de l'impéritie.... Ils réclamaient des hommes, de l'argent, des armes... La Liberté, la Constitution, voilà notre langage à tous ! » Et, dans une phrase incidente, qui devait ouvrir dans l'histoire du temps une brève, mais dramatique parenthèse, ils s'écriaient aussi. « Ceux-là sont bien coupables qui insultent ces sociétés qui prêchent la morale la plus pure ». Ils annonçaient ainsi cette nouvelle et dernière résurrection des Sociétés populaires, aux conséquences si graves, qui sera l'objet du chapitre suivant.

IV

L'opinion était dans « un sommeil léthargique » quand le coup d'État de Prairial vint la réveiller. On a souvent cité le rapport mensuel du Bureau Central de Paris pour le mois qui venait de finir : « Nos revers ou nos succès ne font naître ni inquiétude ni joie ; il semble.... qu'on lise l'histoire d'un autre peuple. Les changements de l'intérieur n'excitent pas plus d'émotion. On se questionne par curiosité, on répond sans intérêt, on apprend avec indifférence ». Le réveil fut lent et malaisé. Les journaux y contribuèrent. Dès le 2 Messidor, le *Messager des relations extérieures* écrivait : « Le peuple peut croire à la liberté quand il a vu briser en un moment le colosse directorial ; à sa sûreté, en voyant les prisons rendre les victimes de l'inquisition de la pensée » ; « Paris reprend

Digitized by Google

sa physionomie de 1791, écrivait le 3 l'*Ami des Lois.* » Mais les faubourgs restèrent d'abord indifférents. « Qu'on fasse ce qu'on voudra, lit-on dans un rapport de la police secrète : les faubourgs ne s'en mêleront plus ». Il est vrai qu'on ajoute : « Les sociétés populaires vont être rétablies : c'est le commencement de la Terreur ». De l'argent fut répandu ensuite dans le faubourg Antoine pour galvaniser le peuple encore indifférent. Alors les sans-culottes reparurent et on commença à reparler d'eux. Mais la réaction des bourgeois conservateurs fut immédiate. Le 8, aux Cinq Cents, le député jacobin Grandmaison déclarait qu'il ne fallait pas, comme au lendemain du 18 Fructidor, traiter les républicains d'anarchistes ni parler d'eux comme le Directoire lorsque, par ses ordres, les murs de Paris étaient, au moment des élections, couverts d'affiches où on lisait : *gare aux boutiques*, comme si le peuple eut été un vil ramas de brigands ». Ainsi les passions contraires sortaient de leur torpeur. Elles ne tarderont pas à s'entre-choquer . Et bientôt, le jacobinisme reprendra nettement le dessus.

On le vit bien dans les séances des Conseils. La levée de la permanence eut pour seul résultat de supprimer celles du décadi et du quintidi. Les autres ne furent pas moins agitées qu'auparavant. L'exaltation y était maintenue par la lecture d'innombrables adresses de félicitations qui, pendant un mois, affluèrent aux deux Conseils, venues de Paris d'abord, puis des points les plus éloignés de la France, pour les remercier d'avoir brisé « le colosse directorial ». La plupart se ressemblaient en deux points. Elles réclamaient la réouverture des Sociétés populaires et le jugement des ex-Directeurs et de leurs complices. Elles produisirent bientôt leur effet. Dès le 14 Messidor, toutes les dénonciations contre l'ancien Directoire furent renvoyées à une Commission de cinq Membres, chargés d'instruire leur procès. Celui-ci fera l'objet du chapitre III. Quatre jours plus tard, le 18, une Société de jacobins était ouverte au Manège. Son histoire sera exposée plus loin et menée

Digitized by Google

jusqu'à la fermeture, trente huit jours plus tard, de ce Club.

Il fut rouvert au moment où le jacobinisme des Conseils atteignit son paroxysme, au point que les Anciens eux-mêmes en furent atteints. Il semblait régner sans partage dans l'autre Assemblée. On le vit bien à la séance du 22 quand Brichet, député de Maine-et-Loire, jacobin échappé à l'épuration de l'an VI, considérant que : 1° le système d'assassinats qui se commettent en haine de la République est lié aux projets des ennemis extérieurs ; 2° que les ex-nobles et les parents d'émigrés sont les fauteurs de ce système, — proposa le fameux projet en 19 articles connu sous le nom de loi des otages. L'article 1er était tel qu'il souleva dès le début une véhémente protestation. Il déclarait personnellement et civilement responsables des assassinats et brigandages de l'intérieur « les parents d'émigrés, les ci-devant nobles, les enfants majeurs des émigrés et les aïeuls, aïeules, pères et mères des individus qui, sans être ex-nobles et parents d'émigrés, sont néanmoins notoirement connus pour faire partie des rassemblements et bandes d'assassins ».

En vain Rallier fit-il observer que, parmi les ex-nobles et parents d'émigrés, il en était qui repoussaient avec horreur ces brigandages et que les maltraiter serait augmenter la masse de nos ennemis. *Aux voix l'article* ! s'écria le jacobin Bardon-Bouquetin. L'ancien Montagnard Berlier soutint au contraire cette rédaction, les circonstances exceptionnelles nécessitant des mesures extraordinaires, mais il fit nommer une Commission pour décider le mode d'après lequel les nobles seront admis à prouver qu'ils ont servi la cause de la Révolution.

Malgré l'opposition de Combe, le projet de Brichet est adopté. On en connaît les dispositions principales. La loi serait appliquée par le Corps législatif sur la proposition du Directoire dans tout département ou Canton notoirement en état de troubles civils. Les administrations centrales

Digitized by Google

y prendraient des otages dans les classes ci-dessus désignées. Ils seraient mis en surveillance, à leurs frais, dans un local du chef-lieu et considérés comme émigrés, s'ils n'y étaient pas rendus dans les dix jours de l'avertissement. Si un patriote ou un fonctionnaire était assassiné, quatre otages seraient, dans les deux décades de l'assassinat, déportés hors du territoire de la République et le séquestre apposé sur leurs biens jusqu'à preuve de leur déportation effective, avec inscription sur la liste des émigrés de ceux qui pourraient s'y soustraire. Indépendamment de la déportation des quatre otages pour chaque assassinat commis, tous les autres seront solidairement responsables d'une amende de 5.000 francs par individu assassiné, payable dans les 15 jours, plus d'une indemnité d'au moins 6.000 francs pour la veuve et 3.000 francs pour chacun des enfants de la victime, ou de 6.000 pour les blessés et mutilés, payables dans les 10 jours ; plus la responsabilité civile de tous les vols, pillages et dégâts publics ou privés, payables dans les dix jours, et de la valeur de ces objets, plus une amende de la même valeur au profit du Trésor public. Enfin tout individu ayant donné asile à un assassin, ou même à un émigré, ou à un prêtre déporté rentrés illégalement serait considéré comme émigré et condamné à mort.

Quand cette loi terrible fut soumise aux Anciens, ils hésitèrent d'abord à la sanctionner. Mais sur un rappel par Jourdan des horribles assassinats qui désolaient la région de l'Ouest, elle fut adoptée séance tenante (24 Messidor). La seule excuse qu'on puisse invoquer en sa faveur ne peut être, en effet, que l'énormité des forfaits perpétrés par les brigands contre-révolutionnaires. Les plaintes contre ces attentats sont alors presque journalières. Et leurs victimes étaient, en somme, aussi intéressantes que leurs auteurs.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Le dernier Club des Jacobins

(18 messidor — 26 thermidor an VII)

I. Réouverture d'un club de jacobins. Ses premières séances au Manège des Tuileries.
II. Tendances diverses qui s'y manifestent.
III. Il se transporte rue du Bac et y siège jusqu'à sa fermeture le 26 Thermidor.
IV. Elle est l'œuvre quasi personnelle du nouveau Ministre de la Police l'ex-jacobin Fouché. Premier coup porté au parti jacobin.

I

Telle était l'atmosphère embrasée dans laquelle les Jacobins rouvrirent leur club parisien. Ils firent cette réouverture avec l'approbation entière des deux Conseils, bien mieux, avec l'assistance du plus modéré d'entre eux, des Anciens eux-mêmes. Ce sont les Inspecteurs de la Salle, ou questeurs de la haute Assemblée, qui mirent à la disposition des clubistes un local situé dans l'enceinte réservée du Conseil, et ce local était la fameuse salle du Manège, où la liberté française, née à Versailles, avait grandi aux jours fameux de la Constituante, de la Législative et de la première Convention.

Un mot du *Moniteur* permet de fixer au 18 Messidor la date de la séance inaugurale, de ces nouveaux Jacobins (1).

(1) D'après A. Aulard, *Les derniers jacobins*, dans *la Révolution française*, 1894, t. I, p. 385-407 et *le Moniteur*, t. XXIX.

Digitized by Google

On manque de détails sur ses débuts jusqu'au 22. Ce jour-là, d'après le *Journal du Soir*, Drouet fut élu Président. On proposa de rétablir la devise : *Liberté, Egalité* ou *la Mort* et on appela à l'échafaud les quatre Directeurs sortis en Floréal et Prairial ainsi que leurs complices, et cela au milieu d'applaudissements universels et prolongés. Cent députés assistaient à la séance. La nouvelle société s'intitula *Réunion d'amis de la liberté et de l'égalité, séante au Manège.*

Après ce début éclatant, on prit quelques précautions pour ne pas ameuter l'opinion adverse ou inquiéter les pouvoirs publics. Conformément à la loi, le bureau se contenta des titres de régulateur, vice-régulateur et annotateur, au lieu de président, donné peut-être par erreur, à Drouet par le *Journal du Soir*. Il fallait en effet, éviter toute apparence d'illégalité dans une Assemblée où figurèrent, dit-on jusqu'à 250 députés.

Quant au nombre de leurs membres, on l'estima à 3.000. M. Aulard en a dressé une liste comprenant 87 noms et qu'on peut porter à la centaine. Il ne s'agit, il est vrai, que des Jacobins qui prirent la parole au cours des séances ou dont le nom y fut mentionné, soit de l'Etat major du parti.

La riposte de ses ennemis, plus ou moins ouvertement royalistes, ne tarda pas. Le 22, les Clubistes avaient planté dans la cour des Tuileries, un arbre de la liberté. Le 23, un nombreux public s'ameute et crie : A bas les Jacobins en jetant des pierres sur les fenêtres du club. Mais le 24, les sans-culottes viennent en nombre et crient : A bas les voleurs ! Vive la République ! Le 25, le député jacobin Destrem, un homme aux formes athlétiques, est nommé régulateur, Marbot, général jacobin, Choudieu, Bordas ex-conventionnels régicides et, si nous en croyons nos notes, Lucien Bonaparte lui-même sont élus notateurs. Le 25, si ce dernier assista à la séance, il lui fallut *noter* les discours de Sonthonax, l'ancien commissaire à St-Domingue, si violemment pris à partie par les opposants de l'an V, de

Digitized by Google

Méhée qui avait payé les salaires des septembriseurs et de Leclerc, jacobins notoires.

L'effet de ces débuts fut grand sur la partie avancée de l'opinion. Dans une réunion patriotique donnée à l'occasion du 14 juillet, on but à la souveraineté du peuple, aux armées, aux réunions politiques, mais aussi « a ceux qui savent chasser les tyrans. Les armées sauront les soutenir et les défendre ». L'auteur de ce toast est Championnet, la victime du second Directoire, relâché de sa prévention le 7 Prairial et qui recevra bientôt, à titre de réparation, un commandement important. Jourdan but carrément *à la résurrection des piques* ! plus hardi que Xavier Audouin, qui se contenta de lever son verre *à la grande coterie du peuple.*

Sur ces entrefaites, la célébration du 14 juillet fournit au Directoire l'occasion de manifester ses sentiments. Son Président Sieyès fut son interprète, ou du moins, saisit l'occasion pour exprimer, au nom du gouvernement, son opinion personnelle. Faisant allusion à la célèbre Fédération du 14 juillet 1790, il n'hésita pas à affirmer : « plus qu'aujourd'hui peut-être les âmes étaient républicaines ». Manière habile de répondre à ceux qui le traitaient dédaigneusement d'homme de 1791. Il continua par une allusion très claire à « ceux qui n'étant chargés officiellement de rien, veulent obstinément se charger de tout, où tous enfin semblent vouloir représenter la nation, à l'exclusion de ses représentants véritables ». C'était dire, en termes clairs, que les Jacobins de 1799, comme ceux de 1793, prétendaient diriger les députés eux-mêmes. Mais il n'insista pas et conclut par ces paroles conciliantes : « Français, mettons fin à de funestes dissensions » (1).

Aux Cinq Cents, le même jour, un député pourtant jacobin prononcé, Talot, s'exprima avec la même modération et souleva l'enthousiasme général en s'écriant : « On dit que les deux Conseils doivent se réunir en Convention Na-

(1) Le texte de tous les discours de Sieyès est emprunté au *Moniteur*.

Digitized by Google

tionale. Je viens détruire ce bruit. Nous avons juré la Constitution de l'an III ; fidèles à nos serments, nous saurons la maintenir ». Lucien Bonaparte suscita un mouvement plus vif encore quand il déclara : « Non, citoyens représentants, non, peuple français, plus d'échafauds, plus de Terreur, plus de régime exécrable de 1793... » *Non, non, jamais*, s'écrièrent en se levant tous les députés.

Ces discours officiels calmèrent momentanément les Jacobins qui, d'ailleurs, n'avaient pas encore prononcé de paroles irréparables. Sans désapprouver leurs discours et leurs actes précédents, on leur conseillait de se tenir dans de justes limites et de substituer un esprit nouveau, plus rassis, à celui de 1793. Ils avaient entendu eux-mêmes de patriotiques paroles à la célébration du 14 juillet. Modération d'autant plus louable que le 27 Messidor, c'est-à-dire le lendemain, il y eut sous leurs fenêtres une manifestation royaliste de 200 « coupe jarrets » écrit l'*Ami des Lois*. Cependant le 28, un orateur jacobin se fit applaudir en disant : « Plus de guillotine » et Aréna lui-même demanda qu'on prêtât serment à la Constitution de l'an III. Le lendemain 29, 800 demandes d'inscriptions nouvelles arrivèrent au Manège. Une demande de révision de la loi anti-jacobine du 22 Floréal, an VI, fut présentée, mais ajournée. Pouvoirs publics et patriotes prononcés semblaient donc, le 29, marcher complètement d'accord.

II

Mais tout va changer et dix jours suffiront pour que le Club encoure la disgrâce de Sieyès et celle du Conseil des Anciens. Déjà le 28, Aréna avait commis une imprudence en ressuscitant la fameuse formule de *Frères et amis* et Félix Lepeletier en réclamant des mesures de *salut public*. La rupture sera préparée le 30 par un discours du fameux

Digitized by Google

Bach dont nous avons analysé l'écrit anti-floréaliste de l'année précédente. Les termes même qu'il employa étaient inquiétants. « Jurons, dit-il, sur les mânes plaintives des infortunés patriotes massacrés à Grenelle ». C'était associer les jacobins de l'an VII aux insurgés de l'an IV, aux rebelles condamnés à mort pour embauchage de militaires et pour avoir tenté d'arracher Babeuf à la justice de la Haute Cour de Vendôme. C'était donc faire l'apologie du babouvisme, du Communisme de 1796. Bach réclamait dans son discours la punition des conspirateurs (les ex-directeurs), des sangsues publiques, qu'il faudrait pressurer à leur tour, la réduction de tous les traitements, la restriction de l'impôt de guerre aux 20.000 citoyens les plus riches, la création d'ateliers d'armes où les oisifs seraient forcés de travailler, l'épuration des bureaux ministériels. Toutes ces propositions ne furent pas également bien accueillies et Bach se vit obligé de modifier son discours dans les termes et dans le fond. Mais le courant qu'il avait déchaîné ne fera, au bout de quelques jours, que s'accroître et finira par emporter les quelques éléments modérés que la société comprenait encore.

Le 1er Thermidor, après les mânes des babouvistes, on invoqua celles des derniers jacobins, des victimes de la réaction thermodorienne en prairial de l'an III, Goujon, Romme et Soubrany, mais non pour les venger, simplement pour les plaindre. Le 2, la proposition de jurer fidélité et attachement à la République française une indivisible et *démocratique* fut approuvée unanimement et ce cri plusieurs fois répété. Félix Lepeletier, frère du fameux St Fargeau, un ancien parlementaire rallié aux idées nouvelles les plus avancées, annonça que plus de 300 candidats se présentaient tous les jours pour être admis et que plusieurs provenaient même des premières autorités de la République. (Directeurs, Ministres, il ne s'expliqua pas là-dessus). Mais il ajouta ces mots qui étonnent et passèrent cependant sans protestation : « c'est votre sagesse qui vous fait des amis ; c'est votre sa-

Digitized by Google

gesse qui vous les conservera ». Il y avait donc un groupe modéré parmi ces Jacobins ; mais il y avait aussi un groupe très avancé. On le vit bien le 5 « O Romme, Goujon, Soubrany Darthé et Babeuf, s'écria un orateur, vous serez vengés, oui, bientôt vengés », — c'était le courant Bach qui reparaissait — mais on se hâtait d'ajouter « par la justice et non par l'assassinat ». De même Quatremère disait le 7 : « L'anarchie qu'on leur imputait est un fantôme dont le Club de Clichy est à la fois le père et le parrain. » On discutait alors dans les Conseils la suppression du serment de haine à l'anarchie qui, d'abord repoussée le 6, sera votée le 12 Thermidor.

Quatremère frère de Quatremère de Quincy était général. Il y en avait plusieurs dans le Club : Dessaix (qu'il ne faut pas confondre avec l'illustre Desaix), Laveaux et Marbot. A défaut du Ministre Bernadotte, on y signalait plusieurs hauts employés du Ministère de la guerre. Bouchotte, ancien Ministre y vint le 4 Thermidor et fut accueilli par d'enthousiastes applaudissements. Ainsi, le cas échéant, le Club n'aurait pas manqué, pour un hardi coup de main, de complices militaires. Le 5, le bureau renouvelé comprit Moreau de l'Yonne, des Anciens, Dessaix, des Cinq Cents, et deux employés à la Guerre, Michaud et Tobiezen.

Mais, tout en professant des idées relativement modérées le Club revenait à l'une des plus fâcheuses pratiques d'autrefois, la dénonciation à jet continu des fonctionnaires publics. Déjà le 5 on avait violemment incriminé les bureaux de la guerre pour avoir mal accueilli et renvoyé sans ressources un vétéran blessé venu à pied demander justice à Paris. Les grenadiers du Corps législatif, puis le Club lui-même avaient recueilli, réconforté et restauré ce malheureux auquel le *régulateur* donna l'accolade fraternelle.

Le 6, on dénonça le Commandant en second des Invalides, Dumesnil, pour manque d'égards envers ces glorieux mutilés, presque tous jacobins exaltés. On proféra à ce sujet des paroles peu mesurées « Si le Corps législatif tarde plus long-

Digitized by Google

temps à mettre Dumesnil en jugement, il prouvera d'une manière claire et précise qu'il ne veut pas faire cause commune avec le peuple ». Picquenard, un agent municipal révoqué par l'ancien Directoire, essaya de montrer l'imprudence de cette menace ; on lui opposa l'ordre du jour. Le 7, on sentait confusément que les choses allaient se gâter pour le Club. On invoquait César pour le maudire, Caton d'Utique pour le glorifier : mauvais signe que ces réminiscences classiques. Chrétien, ancien juge du tribunal révolutionnaire réclamait une garantie solennelle et légale pour les sociétés populaires. Elles étaient donc menacées. Des bruits inquiétants circulèrent en effet, à la fin de la séance. On racontait que les Anciens songeaient à retirer au Club le local prêté par leurs inspecteurs. Gabriel voulut faire alors son petit Mirabeau : « L'abandon de ce local serait le signe de l'égorgement de patriotes sur tous les points de la République ; attendons d'y être légalement contraints ». Le lendemain 8 le babouviste Marchand déchaînait une attaque virulente contre Courtois, Chasset et Barailon, membre des Anciens et réclamait contre eux une dénonciation en règle pour avoir calomnié le Club. C'en était trop : le même jour, le Manège leur fut retiré : la première période de son histoire était close.

Les Anciens regrettaient, en effet, de s'être associés avec lui. Ce même jour, Cornet, le futur complice de Bonaparte en Brumaire, avait proposé 1° qu'aucune société politique ne pût tenir ses séances dans l'enceinte sur laquelle les Anciens exerçaient leur police ; 2° la Commission des Inspecteurs est chargée de l'exécution du présent décret.

Courtois, l'ancien commissaire préposé, après le 9 Thermidor, à l'examen des papiers de Robespierre et, pour cela, exécré des Jacobins, vint alors à la rescousse. Il accusa la Société du Manège de payer quelques malheureux pour assister à ses séances, de supposer des listes de ses membres comprenant 250 députés, de réclamer une épuration à outrance de toutes les autorités. (Ceci d'ailleurs était exact. Aréna avait dit le 2 : *Epurons* ! *Epurons* !) Il fut approuvé et,

Digitized by Google

malgré l'intervention des Jacobins Savary qui réclame une dénonciation en règle, et le général Laveaux, qui se porta garant de l'exactitude de la liste des 250 et du patriotisme des Clubistes, l'Assemblée se mit en Comité secret et approuva la proposition de Cornet.

Le lendemain, 9 Thermidor, ramenait un anniversaire fameux. C'était une fête légale et les principales autorités devaient la célébrer par des discours. Sieyès prononça le sien. Il était significatif, net et tranchant, bien différent des paroles anodines qu'il avait dites quinze jours auparavant. « En 1793 les hommes sans génie, mais non sans audace, avaient puisé dans le nom seul de la liberté, qu'ils profanaient, une force incompréhensible, un pouvoir monstrueux qui n'avait pas eu de modérateur, et j'en jure par la République ! n'aura pas de retour. » Il flétrissait ensuite leurs successeurs qui, « à peine relevés de l'oppression, se hâtent d'armer leurs langues d'une calomnie et leurs mains d'un poignard contre leurs libérateurs ». Mais, après cet avertissement, il concluait par des paroles d'apaisement : « Puissent ces réflexions ne s'appliquer qu'au temps passé ».

Ainsi, il avertissait les nouveaux Jacobins, mais sans les punir ni même les menacer encore. Les Anciens les contraignaient à changer de local, mais on les laissait libre d'en trouver un autre. Ils se sentaient d'ailleurs soutenus encore par les Cinq Cents. Ceux-ci avaient négligé d'abord, de propos délibéré, la célébration, pourtant légale, de l'anniversaire du 9 Thermidor. Ils la renvoyèrent au lendemain et le discours prononcé fut insignifiant. Les Jacobins se maintenaient donc, avec l'approbation et le soutien des Cinq Cents. Mais ils entraient, après deux décades (18 Messidor — 8 Thermidor) de progrès, dans une période de décadence devant aboutir 17 jours après (9 — 26 Thermidor) à leur dissolution.

Digitized by Google

III

Le public parisien s'intéressait fort aux faits et gestes des néo-Jacobins. Il ne leur témoignait nulle sympathie et les poursuivait de ses sarcasmes ou de ses accusations. On raillait copieusement les « chevaux du Manège », accusés de tourner en rond pour gagner leur avoine jacobine. On se défiait de leur Comité d'Instruction Publique, intitulé ainsi pour éviter le mot plus grave de Salut Public. Il n'était d'ailleurs que la façade d'un Comité secret, mené lui-même par un Directoire, dit le Sauveur d'Israël. (1) Au-dessous de cet État-major, il y avait la masse de tous ceux qu'on faisait boire gratis parce qu'ils étaient du *noyau*. (On voit que ce mot dans son acception politique, n'est pas nouveau). On rendait compte au Directoire secret de tout ce qui se faisait à Toulouse, Auxerre, Lyon, et Marseille où siégeaient des sociétés analogues. Ainsi était rétablie cette affiliation si sévèrement interdite par la Constitution.

Et telle fut à un moment la vogue de ce Club que, s'il faut en croire Delabarre, à qui nous empruntons tous ces détails, les citoyens Moulins et Gohier, les deux Directeurs jacobins ont eu la curiosité d'aller reconnaître la compagnie de ce fameux Manège. Lucien Bonaparte y parut, mais il y fut bientôt outragé, vexé. Sieyès et Barras refusèrent de se rendre à ses fraternelles et amicales sollicitations.

Congédiés par les Anciens, les Jacobins se rendirent le 9 Thermidor au couvent des ci-devant Jacobins de la rue du Bac, dit *Temple de la Paix* mis à leur disposition par la municipalité du X^e^ arrondissement. La nouvelle salle fut inaugurée par un discours de Destrem, ardemment républicain et anti-royaliste. Le 11 on dénonça la présence de deux agents provocateurs, l'un ancien commandant d'un bataillon du 13 Vendémiaire, l'autre assassin du Midi. Déjà

(1) DELABARRE, *Conspiration horrible dévoilée*, p. 2 et suiv.

Digitized by Google

le 8 on avait démasqué au Manège un mouchard qui avait poussé le cri *aux Armes*, — un certain La Valette. — Le 12 un jeune patriote de 17 ans, Coger vint parler au nom des conscrits sur le point de partir, fort éloquemment du reste et il fut acclamé. Le même jour, le babouviste Bouin affirma que c'était seulement contre les républicains qu'il y avait Terreur et assassinats. On réclama à grands cris la garantie des Sociétés populaires, c'est-à-dire une loi protégeant leur existence contre l'arbitraire gouvernemental et administratif.

Le 13, tout le bureau fut formé de députés des Cinq Cents : Augereau, Prieur de la Marne, Frison et Stevenotte. Peut-être encouragé par ce fait, Varlet se hasarda à dénoncer la faction de 1791 et celle d'Orléans. C'était une attaque directe contre Sieyès accusé d'être, de l'une ou de l'autre. Fatale imprudence ! Le 16, Labouraux dut répéter une phrase par laquelle il demandait la réquisition *des choses*, ajoutant : Sauvez la République (cela s'adressait aux gouvernants) si vous ne voulez qu'elle se sauve elle-même. » Autre parole grave. C'est en vain que le 17, Boyer secrétaire de la police s'écriait : « Notre sagesse étonne nos ennemis, les effraie, les assomme » ; que, le 18, Lyon s'opposa à ce que l'on écrivît : « La Société exprime le vœu du *peuple* ». On vota cependant, le 19, l'ordre du jour sur une invitation de « résistance à l'oppression » qui rappelait trop 1793 et de réparation des conséquences de la loi du 22 Floréal an VI. Et le 21 Mouquet s'écrie : « La Démocratie ou la mort ! »

L'approche de la commémoration du 10 août vint encore surexciter les esprits. Un membre déclara : « Puisse le peuple français accomplir le 10 août de tous les peuples » et l'ex-abbé Giraud prononça ces mots infiniment plus dangereux « Il reste au peuple français le souvenir du 10 août et la puissance des canons ! » Les jours suivants, on dénonça à outrance et Barbier se plaignit que l'on n'eut pas encore mis en accusation les Quatuorvirs (Reubell était ajouté au Triumvirat) Le 25, Tupin demanda la déclaration de la patrie en danger, que les Cinq Cents devaient bientôt re-

Digitized by Google

prendre à leur compte. Mais le même jour Lebois dénonça le bruit inquiétant que la réunion pourrait être fermée. Il ne se trompait pas : ce fut bien sa dernière séance : le 26, Fouché, Ministre de la Police, procédait en personne à la dissolution de la Société populaire du Temple de la Paix, trois jours après qu'un de ses orateurs, dans un moment d'enthousiasme, se fût écrié : « Ça ira ! Ça ira ! Ça va ! »

IV

Car ce fut un ex-Jacobin qui dispersa ces néo-Jacobins, un Thermidorien plutôt, puisque Fouché, proconsul tyrannique avait collaboré à la chute de Robespierre au moment où il allait faire examiner les actes des proconsulats de Fouché, Barras et Tallien. Bien qu'il eût aidé à la chute du tyran, il était tellement déconsidéré qu'il plongea alors dans un oubli peut-être cherché et presque dans la misère. Barras l'avait repêché, en avait fait un de ses agents secrets, puis un ambassadeur éphémère en Cisalpine, bientôt révoqué et décrété d'arrestation. Replacé à la Haye, il vint à Paris, soit de lui-même, soit à l'appel de Barras et de Sieyès qui se seraient accordés pour remettre au premier plan cet homme jugé indispensable. Il remplaça donc au Ministère de la police Dumolard dit Bourguignon qui y était resté 26 jours (11 Thermidor).

Quinze jours lui suffirent pour se reconnaître, se décider et agir. Il ne semble pas que le Directoire eût accueilli tout d'abord ses suggestions jugées trop hardies. Est-ce bien lui qui, le 16 aurait obtenu la confirmation du séquestre des 32 fructidorisés ayant échappé à la déportation et sa levée pour les 14 autres qui avaient subi leur peine ou s'étaient constitués prisonniers ? Ces rigueurs contre des gens présumés royalistes annonçaient, suivant l'usage du temps, en vertu du trop fameux système de bascule, des rigueurs symé-

Digitized by Google

triques contre les anarchistes. S'il ne les a pas approuvées, Fouché y a tout au moins consenti, et les a exécutées.

Il était tout à la rédaction d'un message sur les Sociétés populaires qu'il transmit le même jour aux Anciens. Ceux-ci respectueux des prérogatives de l'autre assemblée le lui transmirent incontinent. On le discuta le 18. La séance fut orageuse. Plusieurs députés dénoncèrent des inexactitudes ou des irrégularités dans ce rapport, qui avait déjà donné lieu le 15 à une critique serrée au Club des Jacobins. Les Jacobins de l'Assemblée dénoncèrent, en opposition au prétendu péril anarchiste, le péril royaliste, bien plus réel et imminent. Des clameurs coupèrent la parole à Garrau disant : « Il faut que la République entière sache... » Moins heureux que Manuel en 1823, il ne put jamais achever sa phrase. Sans doute allait-il dénoncer les menées de Sieyès, que l'on commençait à soupçonner. Le rapport de Fouché ne fut pas pris en considération ; il ne s'émut pas outre mesure de cet échec.

Cependant le Directoire cherchait comment il parviendrait sinon à fermer, au moins à annihiler le Club. Il crut y réussir en nommant à des fonctions publiques hors et loin de Paris plusieurs de ses principaux membres : Drouet, par exemple fut désigné le 6 comme Commissaire du gouvernement dans la Haute Marne. Gay Vernon, un floréalisé, devenait Commissaire général de Police dans la Somme. Prieur de la Marne, Pache furent aussi placés. Tous refusèrent sauf Pache dont la nomination fut bientôt rapportée (1).

Mais ce n'était là qu'expédients, et Fouché songeait à recourir à une tout autre méthode. De même que Merlin de Douai, ex-Jacobin, avait frappé d'une « verge de fer » les élus Jacobins de Floréal an VI, ainsi Fouché, Jacobin repenti, saurait agir contre ceux de l'an VII. Il envisagea froidement la solution consistant à fermer leur Club. Il en prépara les moyens et les soumit au Directoire qui les adopta.

(1) *Moniteur*, t. XXIX, *passim*.

Digitized by Google

Il les fit annoncer par l'organe de Sieyès à la cérémonie du 25, correspondant au Dix Août. Ce troisième discours en moins d'un mois marque un progrès sur les deux autres. Après les observations anodines du 14 Juillet, puis l'avertissement amical encore du 27, voici la menace de la foudre prochaine. « Dans ces Sociétés, il se mêle des Français emportés par leur amour même pour la République et c'est avec d'inconsolables regrets qu'on serait réduit à se montrer sévère ». Mais pas de ménagements pour ceux qui « ennemis de tout ordre veulent régner par des cris et non par des lois (allusion aux scènes tumultueuses du Club), qui cherchent à imputer aux amis les plus anciens de la liberté, comme l'objet de leur vœu secret, jusqu'à un fantôme de roi (réponse aux accusations proférées rue du Bac le 13) qui toujours affamés de vengeance s'indignent des lenteurs salutaires que la loi commande et pour sauver l'innocent et pour atteindre plus sûrement le coupable (cette phrase sera expliquée au chapitre suivant). Leur but, c'est gouverner, à quelque prix que ce soit : *Français, vous savez comment ils gouvernent* ! Terrible apostrophe, que chacun comprit et dont la suite éclaira le sens. Le lendemain, aux Cinq Cents, Lucien Bonaparte, sans aucun doute de connivence avec Sieyès, dit à son tour : « Dès que le torrent révolutionnaire gronde dans le lointain, nous savons qu'il faut poser la digue. Sinon, il n'est plus temps et le torrent renverse les obstacles trop tardifs ».

Ce jour même la digue avait été posée et le torrent ne grondait plus. Fouché en personne, avec l'appui du nouveau Commandant de la 17e Division militaire Lefebvre, substitué seulement l'avant-veille au général Marbot trop jacobin, et à la tête de forces de police et de troupes de ligne, fermait sans résistance le Temple de la Paix. Les Clubistes annoncèrent qu'ils se réuniraient à l'Hôtel de Salm : ils n'osèrent pas. Ils savaient que la majorité de la population parisiennne était contre eux. Et ils virent que les soldats de la garnison, bien que réputés Jacobins, n'étaient pas pour

Digitized by Google

eux. On a écrit à ce propos qu'il y eut, mêlés à ces derniers des grenadiers du Corps Législatif. Le bruit en courut, en effet, et non sans quelque raison (1). Les Inspecteurs de la Salle des Anciens, désireux peut être de se faire pardonner le fait d'avoir donné asile, le mois précédent, aux Jacobins, avaient platement offert à Lefebvre de mettre un piquet de leurs grenadiers à sa disposition. Le bon général leur écrivit sur un ton jovial que c'était tout à fait inutile et qu'ils pouvaient déconsigner leurs hommes, l'opération étant déjà faite. Son secrétaire transmit par erreur cette lettre aux Cinq Cents. Ce fut chez eux un beau tapage. Il fut bien entendu que les grenadiers étaient à la disposition exclusive des Conseils. Cet incident souligna bien l'opposition frappante qui commençait à séparer les deux Conseils.

Ainsi se termina par l'initiative heureuse et toute personnelle de Fouché l'un des épisodes les plus fameux de l'histoire du Jacobinisme. Il faut lui en faire l'honneur presque exclusif et reconnaître qu'il y joua, non sa tête, mais son portefeuille. Avec une clairvoyance et une énergie rares il sut vaincre toutes les hésitations, briser tous les obstacles, et parmi eux, non pas le moindre : la résistance qu'on pouvait redouter de la part du Ministre de la guerre Bernadotte non seulement l'ami des Jacobins, mais leur homme lige et qui songea peut-être à faire avec eux et à leur tête le coup d'État que Bonaparte, peu après, fera contre eux. Fouché, qui s'en doutait, ne le fit pas destituer comme Marbot : la mesure eut été prématurée et dangereuse. Il se contenta de le tenir résolument à l'écart ; mais il devait lui déclarer plus tard, un jour qu'ils passaient ensemble devant l'ancien asile des Jacobins que si il y était rentré en 1799, il en serait sorti sans sa tête sur les épaules. Bernadotte tenait beaucoup à sa tête et Fouché n'était peut-être pas très désireux, après tout, d'avoir à la faire tomber.

Quelques jours plus tôt, le 18, Félix Lepeletier avait ré-

(1) Lire tout cet incident dans le *Journal des débats*, à la date.

Digitized by Google

digé le Testament des Jacobins de l'an VII. Le programme qu'il leur soumit avait comme articles principaux : Rétablir l'esprit démocratique. Assurer garantie et liberté aux sociétés populaires. Rapporter les lois anti-constitutionnelles (Lesquelles ?) Établir une éducation égale et commune (Déjà l'école unique). Ouvrir des ateliers publics. Instituer des chambres de justice. Decréter une fédération générale. Combattre les abus des arrêtés du Directoire. Toutes mesures excellentes, sinon opportunes, car la majorité du public parisien en repoussait délibérément la plupart.

Un fait est frappant dans la courte histoire de ce dernier Club des Jacobins : le défaut absolu d'entente soit entre ses membres, partagés en trois groupes : les anciens Jacobins, les babouvistes, les modérés, comme F. Lepeletier ; soit entre les Jacobins du Club et ceux des Conseils, qui ne les soutinrent, ceux des Anciens que peu de temps, ceux des Cinq Cents, que d'une manière insuffisante. Ce manque d'unité suffirait à lui seul par expliquer leur échec final, dont nous donnerons d'autres causes.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Le Non lieu du second Directoire

(14 messidor — 2 fructidor an VII)

I. Une Commission est nommée pour instruire le procès du Second Directoire et de ses complices.
II. Reubell se défend lui-même au Conseil des Anciens.
III. Talleyrand et Schérer présentent au public leur apologie.
IV. La Revellière, bientôt délivré des accusations des Théophilanthropes, écrit et publie une défense du second Directoire et de ses agents.
V. Analyse et examen de la « Réponse aux Accusations composée par La Revellière.
VI. Le député Scherlock en publie un résumé.
VII. Les Cinq Cents concluent à un non-lieu sur les poursuites à engager contre l'ancien Directoire.
VIII. Explication et importance de ce vote, le second coup sensible porté aux jacobins.

I

Une des raisons principales pour lesquelles le Directoire se décida à fermer le Club des Jacobins fut l'acharnement qu'il avait montré à réclamer le châtiment des vaincus du 30 Prairial que Sieyès, au contraire, pour des raisons expliquées plus loin, voulait sauver. Les clubistes n'avaient cessé de demander contre les traîtres et les voleurs des poursuites suivant les formes légales, en écartant toute idée de justice sommaire ou simplement révolutionnaire. Ils faisaient dépendre le rétablissement du crédit public d'un châtiment exemplaire infligé aux grands coupables. L'avant-veille de

Digitized by Google

la dissolution du Club, le 24 Thermidor, Barbier se plaignit amèrement que les Cinq Cents ne les eussent pas encore décrétés d'accusation. Or, le 20 et le 21, il y avait eu à l'Assemblée un Comité secret pour entendre les imputations dirigées contre eux, et après une interruption le 22, un nouveau Comité pour le même objet . Il durait encore le 24 au moment où Barbier parlait. Mais le premier vote des députés sur la mise en accusation ne se fit que le 27 ; et le 26, les Jacobins étaient dispersés. Mieux qu'une coïncidence, il y eut là une relation de cause à effet : le Directoire ne *voulait* pas que les *prairialisés* fussent réduits en jugement sur un ordre impératif émané des Jacobins.

Reprenons l'histoire de ce procès qui ne devait pas être jugé. Au mépris des engagements les plus solennels, les Cinq Cents avaient élu le 14 Messidor, une Commission de 5 membres pour examiner s'il n'y avait pas lieu de mettre en accusation les Directeurs déchus et leurs complices. Ils s'y décidèrent à la suite des innombrables dénonciations envoyées par les Jacobins de tous les points du territoire et par les Sociétés populaires bientôt rouvertes dans les départements à l'exemple de Paris. Les Anciens eux-mêmes en étaient submergés. Le même jour, 14 Messidor, une plainte des patriotes de la Charente reprochait aux Triumvirs « de n'avoir pas voulu faire le bonheur du genre humain et d'avoir envoyé les vainqueurs des rois devant les tribunaux militaires ». — « Puisez dans les caisses des dilapidateurs, écrivait-on de Chambéry ; que le superflu de l'opulence serve à habiller les conscrits » « Pourquoi sont-ils en liberté » demandait Méru, etc. L'affluence et le ton de ces dénonciations ne doivent pas surprendre. Depuis Fructidor le Directoire avait étranglé la liberté de la presse. En fermant tous les clubs de l'an VI, il avait fini d'imposer silence aux revendications jacobines. Après vingt-et-un mois l'opposition retrouvait la parole : elle en usa avec joie et à l'excès ; et la multiplicité de ces récriminations simultanées était bien faite pour impressionner les Conseils et pour les pousser

Digitized by Google

à toutes les mesures extrêmes qu'ils adoptèrent en ce mois de Messidor.

Les dénonciations continuèrent d'affluer, provoquant l'intervention de députés plus spécialement acharnés contre l'ancien Directoire. Le 17, Richoud, un jacobin échappé pourtant à l'épuration de Floréal s'écriait : « Les fruits de la victoire du 30 Prairial sont à jamais perdus si vous ne vous hâtez de mettre en jugement dans les formes constitutionnelles, les hommes qui nous ont conduit aux bords de l'abîme... Que les sangsues publiques rendent gorge ; que les traîtres soient punis... Si la victoire fût restée aux Triumvirs, vous connaissez les supplices qui vous étaient réservés ».

Le lendemain, Levallois, qui semble avoir été un juriste, entreprit l'ancien Directoire sur des points de forme et de détail. « Il était passé en jurisprudence que le gouvernement (mot impropre, d'ailleurs, et d'extension abusive) pouvait faire des arrêtés contraires aux lois ». Il en citait deux exemples et demandait que cela fût interdit à l'avenir, sous peine de mort. Un ex-conventionnel régicide, Hérard, insista pour la prompte remise du rapport concernant la punition des Triumvirs et de leurs complices.

La Commission des Cinq Cents fut présidée par un jacobin nommé aux dernières élections, le député de l'Aude Montpellier, dont cette présidence marque à la fois le début et la fin de la carrière politique, car il ne se ralliera pas à Bonaparte, pas plus, d'ailleurs que trois de ses quatre collègues Quirot, Goupilleau de Montaigu et Ponterie Escaut, dont le dernier se perdit dans un procès en concussion ; un seul, Housset, se ralliera. C'était donc cinq Jacobins, dont l'un, compatriote de La Revellière, accepta de se porter accusateur contre lui. La commission employa quelques jours à recueillir les dénonciations qui ne cessaient de pleuvoir. On finit par arrêter la liste des prévenus contre qui des poursuites seraient demandées. Elle comprit finalement les « Triumvirs » plus Reubell, Schérer, Talleyrand. Ramel, Directeurs ou Ministres, plus quelques personnages

Digitized by Google

de second plan, Trouvé, Faypoult, Mangaud et Amelot.

Dix jours après, le 24, Montpellier était prêt. Il proclama après beaucoup d'autres, que « le 30 Prairial était un résultat de l'opinion » et il demanda de prendre « des déterminations rapides ». Les prévenus seraient accusés : 1° d'être les auteurs ou complices d'une conspiration ; 2° d'avoir déporté en Egypte Bonaparte et l'élite de nos soldats, de nos savants et de nos artistes ; 3° d'avoir pillé les arsenaux ; 4° renversé la Constitution cisalpine garantie par le Corps Législatif ; 5° violé la souveraineté nationale en influant sur le corps électoral ».

Ces accusations seraient assimilées aux dénonciations portées contre des membres du Corps Législatif qui devrait, en conséquence les examiner en Comité secret (art. 122 de la Constitution). On invitait le Directoire à parler et agir pour que le patriotisme ait son foyer comme le royalisme avait son centre; déclaration curieuse : on semblait déjà douter que le Directoire fût désireux de faire le procès de ses prédécesseurs. Quant à l'accusation de royalisme portée contre un La Revellière et un Reubell, elle était absurde, mais de style. Tous les condamnés de la Terreur, Girondins et Danton compris, furent exécutés « pour avoir tenté de rétablir la monarchie en France ».

Le Conseil ayant admis la dénonciation le 27 (lendemain de la clôture des Jacobins), il fut décidé, conformément à la loi, qu'elle serait lue trois fois, de dix jours en dix jours. Trois jours seraient donnés aux accusés pour comparaître devant les Cinq Cents. Puis aurait lieu un scrutin nominal en Comité secret. Trois lectures seraient faites, si on donnait suite, aux Anciens qui accepteraient, ou non, l'acte d'accusation. Viendraient après, s'il y avait lieu, l'arrestation et le jugement.

Digitized by Google

II

Treize jours avaient donc suffi pour établir la prévention ; mais trente trois jours étaient laissés aux prévenus pour préparer leur défense : délai suffisant et qu'ils mirent à profit. Sauf Amelot et Faypoult, tous publièrent leur justification. Nous avons déjà étudié, dans le précédent volume, les écrits de Trouvé et de Rivaud. Ils se retranchaient derrière les ordres de leurs gouvernement. La riposte à leurs assertions fut donnée par le Mémoire de Mengaud, le complice de Barras, adressé à Dubois Dubay, Président des Anciens (1). Ceux-ci l'accueillirent favorablement, bien que Mengaud eût soutenu surtout, en cette occasion, la politique personnelle de Barras. On accepta, sans contrôle ni discussion, tout ce qu'il avança. Dubois en conclut qu'on avait suivi en Italie le même affreux système qui avait conduit la France à sa ruine ; que les brigandages étaient organisés et soutenus par la plus puissante protection, — ce qui était vrai, d'ailleurs — vrai non pas du Directoire d'alors, qu'on accusait, mais de Barras, qu'on lui opposait comme champion de l'honnêteté politique ! (2)

Le réquisitoire de Dubois parut clair à Moreau de l'Yonne. « Elle n'est plus un problème, la cause de nos calamités ; chaque jour développe cette trame criminelle. Où sont les coupables ? L'heure de la justice nationale va sonner. Les traîtres périront ! » Imprimé à six exemplaires.

Ces paroles incroyables étaient prononcées dans l'Assemblée où siégeait Reubell, l'un des prévenus. On avait fait courir, entre autres bruits, celui de sa fuite, erroné, d'ailleurs, car il resta courageusement à son siège et prit la parole trois fois pour prévenir les accusations ou pour y répondre.

Dès le 6 Messidor (3) à une accusation contre Rapinat,

(1) A. Meynier, *Le 22 Floréal*, ch. III et IV, *passim*.
(2) Mengaud, *Tableau des événements politiques et militaires*, *passim*.
(3) *Moniteur*, aux dates des séances.

Digitized by Google

son beau frère, portée à la légère par le même Moreau de l'Yonne, il avait riposté par une déclaration vigoureuse. « Rapinat n'était pas responsable du nom que la naissance lui avait donné. Probe, austère, aimé en Suisse et à l'armée, il n'a été que le second de Lecarlier et a fait exécuter ses ordres. Il aurait pu prendre quinze cent mille francs : il les a religieusement rendus ». C'était sans réplique ; l'accusation de Moreau fut renvoyée à une Commission ; sa motion n'obtint pas les honneurs de l'impression.

Le 24, Reubell repoussa les accusations prodiguées contre lui personnellement. « Il n'y a que des brigands qui aient pu dire que j'ai volé des millions. Cela prouve que je ne suis pas de leur bande... Si Rapinat est coupable, qu'il périsse, mais ne confondons pas justice avec assassinat... On nous traite d'usurpateurs : nous ne nous en doutons pas ! Comme il est difficile de faire le bien ou d'empêcher le mal au pouvoir ! Nous n'avons pas désespéré de la République le 4 Brumaire (à l'entrée en fonctions de l'ancien Directoire), et dans quel état !... ni le 18 Fructidor ! » Et après ces objurgations véhémentes, où retentit l'accent de la vérité, l'ancien Directeur concluait par ces mots dignes de lui et des hautes fonctions qu'il avait exercées : « Aidez le gouvernement de tous vos moyens ; que l'union se rétablisse parmi vous ! »

Il parla une fois encore, à une date mal déterminée par les Mémoires de Barras (1) qui citent son discours. Il fait allusion à des libelles distribués gratuitement aux colporteurs, à la seule condition de les crier bien haut. Il dénonce la « coalition impie qui exploite toutes nos crises, ces désordres qu'on grossissait et qu'avec de l'union on aurait pu réparer... On veut rétablir le régime de la Terreur, qui tuerait le gouvernement républicain... On veut que nous soyons les victimes expiatoires du 18 Fructidor. Les émissaires de l'étranger nous épient et sèment la division entre les patriotes d'une nuance et ceux d'une autre ».

(1) BARRAS, *Mémoires*, t. II, p. 391.

Digitized by Google

Reubell s'en tenait, dans ses discours, à des généralités. Il laissait à La Revellière qui en avait assumé la charge, le soin de justifier dans le détail les actes de l'ancien Directoire. Ainsi firent Treilhard, qui n'écrivit rien, et Merlin qui se contenta d'une Lettre dont nous n'avons pas retrouvé d'exemplaire. Leur ancien collègue les défendit implicitement. Avant d'arriver à ce document essentiel, il nous reste à exposer les plaidoyers *pro domo* de deux autres des prévenus, les ex-ministres Talleyrand et Schérer.

III

Talleyrand publia un mémoire justificatif dont le *Moniteur* donna l'analyse (1). Il y rétorque quelques accusations de détail, en insistant sur deux points principaux. On l'accusait, en son ancienne qualité de Ministre des Relations extérieures, d'avoir prolongé volontairement l'état de guerre. Avec beaucoup d'énergie il affirme, au contraire, « avoir toujours cherché la paix et tout sacrifié à ce désir ». En somme, nous pouvons l'en croire. Disciple de Vergennes, partisan des anciennes limites, il s'est souvent opposé à la politique d'extension et de conquête, et, par conséquent, de guerres sans cesse renaissantes. Il s'en disculpe et il en accuse le parti avancé et révolutionnaire, en l'espèce, depuis 1795 et surtout depuis l'élimination de Carnot, en 1797, Barras et sa séquelle d'ex-jacobins plus ou moins thermidoriens. S'il a semblé parfois collaborer avec eux, c'était pour s'efforcer de réparer leurs exagérations et leurs bévues. Ses observations n'étaient pas, du reste, toujours écoutées. Il avait fini par importuner et on l'avait mis à l'écart. Tout ce qui s'est fait en Suisse et en Italie a été délibéré hors de sa présence. Et pourtant, ajoute-t-il, les

(1) *Moniteur*, t. XXIX, p. 749.

Digitized by Google

mêmes qui l'accusent d'avoir porté la guerre partout lui reprochent de n'avoir attaqué ni le Portugal ni le Hanovre !

Le second point sur lequel il se défendit avec autant de vigueur, mais, semble-t-il, avec moins de vraisemblance, est relatif à l'expédition d'Egypte. Cornet avait positivement accusé l'ancien Directoire d'avoir « déporté » Bonaparte en ce pays. Pendant quelques jours, ce propos fut répété à l'envi et passa pour exprimer la vérité. Il ne faut pas s'en étonner. Avec le régime de la presse sévissant depuis le 18 Fructidor, rien d'important ne pouvait se discuter et même se savoir. On vivait dans une ignorance totale et quand la parole était rendue aux journalistes, les bruits les plus invraisemblables étaient répandus sans contrôle. Talleyrand assez embarrassé rejeta sur d'autres — Choiseul, Monlinot, enfin Magallon — l'idée de cette aventure.

Ces accusations n'inquiétèrent d'ailleurs pas longtemps Talleyrand et ne semblent pas lui avoir beaucoup nui. Il avait partie liée avec Sieyès qui aurait même songé à le faire entrer au Directoire, sans succès, du reste ; mais il avait en lui un protecteur puissant et qui dut contribuer à le faire mettre hors de cause.

L'autre Ministre qui, contre toute vraisemblance, devait non seulement se disculper entièrement et, après avoir subi des accusations furibondes, plonger brusquement dans un oubli total, est Schérer, le commandant en chef malheureux de l'armée d'Italie. C'est sur lui que se concentra d'abord la haine des ennemis du second Directoire et l'on put croire un moment qu'il serait le bouc émissaire de tous les péchés des anciens gouvernants. Schérer n'était pas seulement, disait-on, un général malchanceux : c'était un traître, un dilapidateur, un voleur. On s'étonnait qu'il ne fût pas arrêté et presque qu'il vécût encore. On le disait lui aussi, en fuite. Il préparait cependant sa défense et soumettait bientôt un exposé justificatif de sa campagne d'Italie aux

Digitized by Google

Anciens, qui refusèrent de le lire et même de le recevoir (1). Entre temps, un ancien Jacobin, son ami Mandar rédigeait, sur ses indications, un mémoire concernant ses dilapidations prétendues (2). Il est modéré, et concluant. Après avoir affirmé que la carrière immense des abus et dilapidations dans cette partie très compliquée et dispendieuse est à jamais fermée, il ne craint pas d'en attribuer le premier mérite à Schérer. C'est lui qui a réduit la dépense par invalide de 3 sous, 7 deniers (ne serait-ce pas l'origine de cette mutinerie rapportée plus haut ?) et celle du contrôle de 400.000 livres à 123.670.

Et pourtant on l'a accusé d'avoir fait payer la solde de l'armée sur des états de situation, d'après lesquels il est évident qu'il a bénéficié avec Reubell et ses amis de la différence résultant d'un complet fictif supérieur de 137.000 à 160.000 hommes à l'état complet véritable de l'armée, pendant 18 mois, dans 12 armées et dans 300 places. Le seul énoncé de cette imputation en établit l'inanité. Comment, en effet, la Ministre se serait-il assuré la connivence et la complicité de 312 Etats-majors pour commettre un brigandage dont l'énormité même démontre l'impossibilité et à propos duquel les accusateurs jouent avec les chiffres au point d'hésiter entre 137.000 et 160.000 parties prenantes comptées en trop ?

Les députés l'accusent aussi d'avoir été invisible et d'avoir même osé leur refuser sa porte. Mais, accablé de besogne, il les recevait seulement le 2 et le 6 de chaque mois.

Ce Ministre dilapidateur est, d'ailleurs, le même homme qui sur 342.898.627 francs votés au budget de l'an VI, n'en a dépensé que 256.060.219 et a indiqué personnellement 17.651.895 francs d'économies à réaliser. De tous les Ministres, c'est le premier ayant fait effectuer des adjudications au rabais. Pour les subsistances, les entrepreneurs

(1) Schérer, *Précis des opérations militaires en Italie.*
(2) Mandar, *Mémoire au ministre de la Justice sur Schérer.*

Digitized by Google

ont trouvé qu'il avait trop réduit la marge de leurs bénéfices : aussi ont-ils demandé la résiliation.

Quant aux fameuses ventes de matériel dont on a fait tant de bruit et qui l'ont fait accuser d'avoir vidé, au moment d'une guerre imminente, nos arsenaux, voici sa réponse. Sur 143.000 canons de fusil déposés à Vincennes, 40.000 seulement ont pu être envoyés pour réparations à l'arsenal de Versailles, dont 20.000 ont été trouvés bons, un nombre pareil réparés et les 103.000 restants vendus de 8 frs à 8 frs 50, le quintal pour 48.110 livres qui servirent à payer l'arriéré des ouvriers.

Quant aux 120.000 livres de bronze de canons absolument inutiles dont on a signalé la disparition à Metz, on les a vendus 0 fr. 70 la livre au citoyen Paul, au lieu de 0 fr. 25 qu'avait produits une enchère et Paul s'est payé ainsi d'une partie des 248.000 francs qui lui étaient dûs.

Voilà l'homme à propos duquel on crie : « Est-il à l'Abbaye ? Pourquoi n'y est-il pas encore ? » Cet homme a fait rendre compte en Italie de tous les objets consommés au dépens de l'ennemi. Et on lui oppose les propos, les déclamations de lâches qui ont abandonné leurs drapeaux !

IV

La défense du second Directoire devait être présentée en bloc dans un mémoire écrit par La Revellière et qu'il nous reste à analyser. La Revellière était tout désigné pour cette tâche et ses anciens collègues Reubell, Merlin et Treilhard lui en cédèrent volontiers la charge et l'honneur. Depuis Fructidor, en effet, qui fut en grande partie son œuvre, il avait pris et gardé figure de chef du Triumvirat républicain comprenant avec lui, après l'effacement de Reubell, Treilhard et Merlin. Moins anciens au gouvernement, l'un moins connu que lui et l'autre moins estimé,

Digitized by Google

ils avaient tout avantage à l'accepter comme leur interprète et leur défenseur.

Le coup d'État était à peine accompli que La Revellière se retira dans sa petite maison d'Andilly où il refusa toute visite. Deux de ses anciens collaborateurs, l'amiral Pléville le Peley et Talleyrand forcèrent la consigne. Celui-ci peut-être dépêché par Sieyès et Barras pour sonder ses dispositions en ce qui concernait sa défense (elle aurait pu facilement se tourner en une attaque contre eux) lui donna toutes les assurances de son estime et la lui conserva au point d'avoir fait des avances à son fils en 1830 (1).

Dans cette retraite modeste et profonde, il prit d'abord quelque repos, entouré de l'estime des paysans ses voisins. Le journal des *Hommes libres*, mal disposé pour lui cependant, en donne un amusant témoignage. Les habitants de la vallée de Montmorency, reconnaissants de son affabilité, l'auraient félicité de sa nomination à la place de Triumvir ! Preuve évidente en tout cas, que l'écho des agitations politiques de Paris mourait avant d'atteindre la grande banlieue. Il n'eut même pas à se défendre contre les ennemis de sa politique religieuse, que les maladresses ou l'odieux de leur conduite suffirent bientôt à confondre. Les catholiques exultèrent de la disgrâce de leur persécuteur, dont la chute valut même un regain de popularité à leur culte, au point d'inquiéter bientôt les jacobins qui ne les aimaient guère. Le clergé constitutionnel lui-même applaudit au 30 Prairial. Il ordonna un *Te Deum* et des actions de grâce pour la chute de l'ancien Directoire. Il n'en fallut pas davantage pour ramener à La Revellière la sympathie de ses collègues de l'Institut.

Les Théophilanthropes se conduisirent plus mal encore. On avait paru d'abord confondre leur cause avec celle de leur prétendu protecteur. Boulay de la Meurthe lui avait reproché, le 29 de sacrifier à son culte favori les sectes

(1) La Revellière, *Mém.*, t. II, p. 114 et suiv.

Digitized by Google

chrétiennes et on avait dénoncé, dans la même Assemblée des Cinq Cents, son grotesque pontificat. C'était matière à plaisanteries faciles : on ne s'en priva pas. On lisait dans le *Messager du Soir* du 14 Messidor : « Les Théophilanthropes désavouent la Revellière. Mais la public, donnant toujours dans la *bosse*, persiste à regarder cette secte comme un corps sans tête depuis le départ de son *Eminence* ». On publia un *Testament et mort de La Revellière* Lépeaux, *chef des filous en troupe*, rempli d'accusations absurdes comme d'avoir légué 500.000 francs aux Théophilanthropes ses vrais et braves jacobins pour rétablir les sociétés populaires et hâter le retour des sacrifices humains. On le comparait à Mahomet. Parmi de nombreuses caricatures faites de lui, l'une le représentait emmené par les théophilanthropes, avec la légende : nous emportons le magot, etc. Mais c'était là productions de bas pamphlétaires. Les chefs de la secte, moins grossiers, ne furent pas moins odieux. Chemin sépara nettement leur cause de la sienne dans une Déclaration des Citoyens exerçant la religion naturelle. Mais une autre brochure : *Comité secret dans la vallée de Montmorency* remit les choses au point. « J'ai fait morfondre à ma porte, y déclarait La Revellière, les zélateurs de cette secte nouvelle, je leur ai constamment refusé secours et protection... Et l'on m'accuse d'être leur pape ! » (1).

Ainsi la vérité se fit bientôt jour sur ce sujet. Dès le 6 Messidor, l'*Ami des Lois* défendit La Revellière contre Boulay et dit que ses idées religieuses étaient la conception d'un sage, d'un homme vertueux... S'il n'eût pas fait d'autres fautes, il serait digne des plus grands éloges. Poultier aussi le défendit et le *Nécessaire* railla le 14 Messidor l'ingratitude des Théophilanthropes. Cette question parut alors réglée et La Revellière n'y fit qu'une rapide allusion dans sa défense et elle ne fut pas rappelée dans les dénonciations portées et admises contre lui.

(1) Une partie de ces renseignements sont empruntés à A. MATHIEZ, la *Théophilanthropie*, p. 618 et suiv.

Digitized by Google

V

Ces dénonciations furent au nombre de trois : l'une de l'agent diplomatique Ruelle, la deuxième émanant des citoyens du IVe arrondissement, la troisième signée d'un nom obscur, Deleschaux. Leur analyse n'offrirait aucun intérêt. Elles sont vagues, diffuses, incohérentes et se répètent en partie. La réfutation qu'en présenta La Revellière suffit à les faire connaître dans leurs traits essentiels. Cette *Réponse aux dénonciations* fut accueillie avec intérêt, avec faveur même. Beaucoup de journaux, y compris les *Annales de la religion* en donnèrent des extraits ou une analyse bienveillante. Lucien Bonaparte lui-même ayant favorisé sa diffusion, elle jouit de la plus grande publicité et influa incontestablement sur le rejet de la mise en prévention.

Dès le début de sa défense, La Revellière n'hésite pas à dénoncer « l'absurdité » et la « perfidie » des accusations portées contre l'ancien Directoire. Sans révèler des secrets d'État ni compromettre des tiers, et bien qu'on lui ait proposé de séparer sa cause de celle de ses anciens collègues, il déclare se solidariser entièrement avec tout l'ancien Directoire « dans la proscription la plus injuste qui ait encore frappé les amis de la République ».

Ainsi La Revellière, qui écrit d'ailleurs sans documents et sans notes, n'accusera aucun de ses anciens collègues, même Barras — à moins qu'on ne l'y contraigne, auquel cas il se verrait aussi obligé, pour sauver sa tête, de dire tout ce qu'il savait. Une note précise la menace : « Il paraissait un peu fort, dit-elle, de présenter Barras comme un modèle de loyauté, de franchise et de patriotisme et de m'attaquer moi-même comme un dilapidateur, un fripon, un aristocrate et un traître (1) », termes qu'il serait aisé de

(1) La Revellière, *Mém.*, t. III, p. 114 et suiv.

Digitized by Google

retourner, comme on le voit, contre ledit Barras. Et pourtant, constate mélancoliquement un autre passage de la brochure « on trouve tant qu'on veut de faux dénonciateurs contre les hommes vertueux, surtout quand ils sont abattus : il ne s'en présente pas contre des brigands enrichis par des concussions et forts de leur richesse ». Oui, mais ces brigands savent être prudents et arrêter des accusations qui pourraient les atteindre.

La Revellière discute ensuite la première dénonciation, celle de Ruelle, agent diplomatique. Et d'abord, il réfute l'opinion erronée qui accuse le Directoire d'avoir *exilé* Bonaparte en Egypte : « L'opinion publique de toute l'Europe, affirme-t-il, s'obstine à faire honneur à ce général, le héros de l'Italie, le libérateur des peuples, de la conception de l'expédition d'Égypte. Elle fut d'abord vue avec indifférence par la Porte. Ce n'est que par le désastre d'Aboukir qu'elle devint funeste. On ne pouvait prévoir non plus la trahison de Naples. Le Directoire avait le droit de l'entreprendre, même sans consulter les Conseils, en vertu de l'article 328 de la Constitution qui lui laisse le droit de distribuer les forces de terre et de mer, en temps de paix et à plus forte raison, de guerre. Rien ne prouve d'ailleurs que cette expédition, plusieurs fois applaudie aux Cinq Cents, ne puisse réussir encore. Tout cela est exact, mais la seule raison à faire valoir était, comme nous le savons, que Bonaparte était le seul auteur responsable de cette aventure.

Sur un second point, visant la politique agressive du Directoire, La Revellière affirme qu'il s'est abstenu de toute provocation et qu'il est resté constamment fidèle au système constitutionnel hérité de la Convention. Il le définit hardiment par son contraire. « Faudrait-il donc renoncer à tout projet de limites naturelles, restituer tous les pays réunis et nous renfermer dans les anciennes limites de la France ?... Il ne resterait plus alors qu'à restaurer le Prétendant ». De cette dernière politique, nous le savons, personne alors n'était ou n'osait se déclarer partisan.

Digitized by Google

La deuxième dénonciation émanée de Jacobins parisiens, était rédigée sur le modèle de 1793 : « La punition des grands coupables pourrait seule tendre le ressort de la défense nationale et réparer tout le mal qu'ils ont fait. Elle sera la garantie des rentrées au Trésor public, surtout si on l'accompagne de la destitution de tous les fonctionnaires douteux. La justice la plus prompte rendra à la grande Nation l'énergie dont elle jouissait dans les beaux jours de la Révolution » (Ceux de 1793, apparemment, note La Revellière) et c'est là, avec les mots : *Tolle, crucifige* ! dont il souligne les phrases les plus violentes de ce factum, la meilleure refutation qu'il pense lui donner.

Il arrive alors à la troisième dénonciation, de beaucoup la plus importante, car elle reproduit sur différents points les deux premières Son premier chef est : *Ils ont violé les droits des nations.* On fait allusion à la Turquie, provoquée par l'expédition d'Égypte (Elle était, au contraire, entreprise pour défendre la Turquie contre la rébellion et les prétentions d'indépendance des Mameluks). Puis on allègue l'invasion de la Suisse. Nous avons précédemment étudié cette question. Berne avait donné longtemps asile à l'ambassadeur-conspirateur Wickham. Les Suisses avaient fait de grands préparatifs de défense et Brune n'attaqua les soldats de la Confédération helvétique qu'après avoir essuyé leur feu. Le Message Directorial à ce sujet avait d'ailleurs été hautement approuvé par le Corps Législatif.

Par le deuxième chef on reproche au Directoire d'avoir attenté aux droits de peuples libres. Mais, répond La Revellière, nous n'avons exercé sur la République batave que l'influence d'un allié. En Cisalpine, Bonaparte n'avait eu le temps que d'esquisser un rudiment d'organisation. Ce pays : 1° n'avait pas de Constitution ; 2° il lui en fallait une ; 3° donnée par nous.

Quant à l'État romain, c'était en 1797, le territoire des préjugés, de l'ignorance et de la superstition. On ne comptait plus les injures et les trahisons du pape.

Digitized by Google

Dans tous ces États, la France remplit tous les devoirs, mais aussi exerça les droits d'une puissance protectrice. Ayant appelé à la liberté des peuples incapables de s'arracher seuls à leur long esclavage, elle avait dû leur donner elle-même la Constitution qu'elle jugeait la meilleure, et elle avait eu le droit de leur faire payer ses services au moins d'une alliance défensive contre leurs ennemis communs et en leur imposant, pour un temps, l'entretien des forces françaises ou nationales nécessaires à contenir ces ennemis. Au reste « le Directoire n'avait jamais abusé de sa force pour ordonner nulle part d'exécutions politiques en décorant ses vengeances particulières du nom de vindicte publique».

Sur le troisième chef on l'entreprend au sujet des trois décrets illégaux incriminés par Levallois à la séance du 17. La Revellière n'y répond qu'à l'aide de ses souvenirs. Ces griefs sont d'ailleurs insignifiants et leur dénonciation procède du même esprit que celle des *trois mille* arrestations arbitraires sur l'ordre du Directoire imputées au juge de paix Martin et qui se réduisirent à quelques mises en liberté, comme celle de Dubreuil le 16, autour desquelles on mena grand bruit.

La Revellière excuse le Directoire d'avoir péché sur des points de détail en rappelant les effroyables difficultés où il se débattit au début de sa carrière, notamment en présence de 80 volumes de lois dont les unes se contredisent et les autres sont abrogées par le fait.

On lui reproche encore (4e chef) d'avoir négligé de donner des renseignements aux Conseils, « ce qu'est un refus formel d'obéir à la Constitution ». La Revellière rappelle les innombrables messages financiers envoyés aux Cinq Cents . Nous avons fourni une liste impressionnante de quelques uns (1). En pareille matière, « la lenteur n'est pas toujours négligence et ne doit jamais être qualifiée de refus ».

Il reconnait que la source de presque tous nos maux était

(1) Le *Dix-huit fructidor*, p. 36.

Digitized by Google

le défaut de fonds, et la cause principale de nos difficultés financières « qu'il n'est jamais entré dans le Trésor public de quoi suffire aux crédits votés ». Une autre fut aussi l'impunité des grands brigands enrichis ; mais les États ont toujours été la proie des voleurs.

En ce qui concerne la dilapidation des magasins publics (reprochée surtout à Schérer, ce à quoi il répondit, comme nous l'avons vu) La Revellière assure que le Directoire envoyait des émissaires sûrs vérifier l'existence de tous les approvisionnements. Quant à la vente des armes et munitions le Ministre seul en était responsable.

Cinquième chef : le Directoire a déclaré la guerre quand des forces à l'étranger étaient inférieures et en laissant plus de 100.000 hommes (112.000 exactement, d'après le Journal des Hommes libres) à l'intérieur. Réponse : La distribution des forces est du ressort exclusif du Directoire.

Ils ont compromis la sûreté intérieure en traitant les républicains d'anarchistes : « Oui, il existe des anarchistes » s'écrie La Revellière qui expose ses idées à ce sujet, idées concevables chez un homme proscrit, en 1793, par ceux qu'il dénommait anarchistes et n'ayant que par miracle échappé à la mort, — idée partagée par beaucoup d'autres et par une notable partie de la population parisienne. Mais en persécutant les anarchistes, le Directoire employait, en même temps, tous les moyens pour anéantir les efforts des royalistes.

On lui reproche aussi d'avoir destitué de nombreux fonctionnaires. Nous savons, en effet, qu'il ne s'en priva point, soit après le 18 Fructidor, soit au 22 Floréal, mais qu'est-ce que cela à côté des hécatombes qu'on vient d'en faire ! Si en on croit La Revellière, les Jacobins en ont plus destitué en une seule décade qu'il n'y en a eu dans les trois ans qui ont précédé !

Le sixième chef vise ces candidatures officielles dont nous avons, dans le précédent volume, établi l'existence et dévoilé les procédés. Peu de monde en connaissait les détails,

Digitized by Google

dans le public et, si les Assemblées étaient infiniment mieux renseignées sur ce point, leurs membres n'avaient ni un bien grand intérêt, ni une forte envie d'en parler, attendu que pour la plupart, ou bien ils en avaient personnellement bénéficié en l'an VI et en l'an VII, ou bien ils en avaient consacré les résultats en votant la loi d'exclusion du 22 Floréal an VI. Seuls quelques ignorants, quelques inconscients ou quelques maladroits avaient pu faire introduire ce chef, — sur lequel ni la Commission des Cinq, ni La Revellière, n'ont insisté. et pour cause : c'était chose secrète ; une sorte de pudeur empêchait d'en parler trop. Après une allusion à l'affaire de la Sarthe, la seule ébruitée « démarches indiscrètes, mais atténuées par les circonstances, mesures simplement déplacées », l'avocat de cette mauvaise cause assure que le Directoire n'a exercé d'influence que « celle qu'il pouvait légitimement et légalement employer ». La Revellière le croyait peut être. Nos lecteurs qui savent à quoi s'en tenir en jugeront peut être différemment.

Un septième chef reproche au Directoire d'avoir attenté à la liberté et à la sûreté individuelle des citoyens. La Revellière réclame à ce sujet des précisions . « L'application articulée et précise d'un grief complète seule une accusation ». Il fournit même l'exemple d'un libellé en ce genre.

Quant au reproche (8e chef) d'avoir fait arrêter des députés par des soldats au 18 Fructidor, qui ne s'adresse d'ailleurs qu'à Reubell et à la Revellière, la réponse est facile. Conseils, Directoire, toute l'opinion vraiment républicaine, des Jacobins aux modérés, n'ont-ils pas approuvé cette journée dont l'anniversaire était sur le point d'être encore officiellement célébré ?

Le neuvième chef qui vise les dilapidations en général est l'écho de vagues et tardives accusations contre les agents civils du Directoire en Italie qui eurent à lutter, comme nous l'avons établi, contre la coalition des voleurs militaires. Et sur ce terrain, où il se sent solide, La Revellière s'appuie de toutes ses forces pour étayer sa conclusion « La cause de nos

Digitized by Google

malheurs, affirme-t-il, ce sont non nos revers, mais nos succès ; non les dilapidations que nous n'avons pas empêchées, mais celles que nous avons connues et voulu réprimer, non la faveur accordée à quelque parti, mais notre impartialité ». Tout cela est vrai, peut être, mais facile à mal interpréter, la dernière assertion surtout, car leur impartialité avait réussi principalement à dresser contre eux tous les partis le jour où on les crut vaincus et où ils étaient seulement malheureux. Cependant un redressement de leur situation aurait été encore possible, si un entraînement fatal n'avait uni pour quelques jours, certains de leurs amis égarés ou intimidés, à leurs ennemis parmi lesquels ils pouvaient compter des courtisans de la veille.

La Revellière conclut ensuite hardiment « Ma cause est celle de la liberté ». Au début de son plaidoyer, une phrase prophétique traitait déjà le 30 Prairial et ses suites « d'actes avant-coureurs de la destruction de la Constitution de l'an III ». Quant à lui « Entré contre mon gré dans les affaires publiques, reporté malgré moi dans la représentation nationale, chargé comme par violence d'un emploi éminent, ayant fait deux acquisitions médiocres dans le canton que j'habite — il aurait pu ajouter : ayant refusé à ma sortie du Directoire, d'emmener, suivant l'usage adopté, mon cheval et ma voiture et de réclamer l'indemnité de 100.000 francs que les Directeurs s'étaient attribuée, — je ne suis pas un voleur ni un assassin, ni un traître, puisque je n'ai jamais été ni ambitieux ni cupide. Après m'être jugé avec la dernière sévérité, je me trouverai toujours en paix avec ma conscience ».

VI

Le Directoire trouva un autre défenseur dans le député aux Cinq Cents Scherlock, de Vaucluse, un élu de l'an VI, qui se disait grand admirateur des Girondins : un répu-

Digitized by Google

blicain, en somme, de la nuance de La Revellière. Il publia la défense des prévenus qu'il avait présentée dans l'une des séances secrètes du Conseil. Il relate « les cris de mort que l'on se plaît à faire entendre jusque dans cette enceinte » pour assouvir « des haines ou des passions ». « Il a calculé le courage qu'il fallait pour défendre des hommes qu'un parti puissant vouait à la mort ». Il flétrit les ex-courtisans devenus accusateurs, tout en se défendant d'attaquer les salutaires journées de Prairial : « La France demandait en rougissant où était sa représentation nationale et votre courage la lui a fait retrouver (1) ».

Mais après cet exorde insinuant, il reprend a peu près les arguments présentés par La Revellière. Il affirme, par exemple, que Bonaparte aurait, *au su de tous*, préparé l'expédition d'Égypte, *avant* Campo Formio et qu'elle était utile au Divan par l'occupation de Malte et la destruction des Mameluks, et même consentie par lui ». De même, malgré un incident qui faillit amener la rupture, l'Amérique n'a pas rompu avec nous (2). La Hollande a dû être défendue contre la démagogie. Il y eut nécessité préventive d'occuper la Suisse, avec l'assentiment de la majorité des Cantons et l'approbation du Corps Législatif, parce qu'elle était menacée par la coalition. L'occupation de Rome : un malheur des temps. Il n'est pas sûr que des arrêtés directoriaux aient violé des lois. Pour les renseignements que le Directoire aurait refusés, l'article 152 permettait aux Conseils de les demander directement.

Quant à ses agents électoraux et aux dilapidateurs dénoncés, il n'y a qu'à s'en prendre à eux-mêmes pour arriver, s'il y a lieu, à ceux qui les ont laissé faire. — Les ex-Directeurs ont attenté à la Souveraineté nationale ? Prairial prouve le contraire : ils ont fini par céder à la pression des Conseils.

---

(1) *Défense de* SCHERLOCK, *passim.*

(2) Voir un résumé des relations franco-américaines, dans PARISET, *Histoire de France contemporaine*, t. II, p. 381.

Digitized by Google

Scherlock termine par un éloge de La Revellière qui le premier osa parler au roi, à l'époque de la Constituante, de la majesté de la représentation nationale. Il s'étonne que, des anciens Directeurs, seul Barras ne soit pas menacé d'une mise en accusation. Et il termine par ces mots : « Nous n'avons à fermer les yeux que sur des erreurs ».

Cette opinion fut adoptée par la plus grande partie de la presse non jacobine. Le *Surveillant* disculpa La Revellière de trahison, mais non de « négligence, d'incapacité, d'orgueil, d'inertie et d'entêtement » . Le même journal avait rappelé que l'exécution de Gorsas avait entraîné celle de tous les Girondins. *L'Ami des Lois* déclarait, le 23 Thermidor, « Si les ex-Directeurs ne sont pas mis en accusation, les Jacobins ferment boutique ». Prédiction exacte, sauf que la fermeture précéda le non-lieu.

VI

De lecture en lecture les Cinq Cents étaient arrivés au jour où ils devaient voter, par appel nominal, s'il y avait lieu à accusation contre les ex-Directeurs et leurs co-prévenus. Le premier vote eut lieu le 29 Thermidor. Il ne donna pas de résultat : aucun, du moins, ne fut proclamé. On pourrait craindre qu'il n'ait été défavorable aux inculpés. Peut-être leurs amis trouvèrent-ils un moyen pour l'annuler ou le renvoyer. On le recommença le 1er Fructidor. Il devait porter, ce jour là, sur la dénonciation Deleschaux, la plus importante des trois. Les votes devaient s'exprimer par des bulletins de couleurs différentes pour chacune des trois dénonciations. Celle de Deleschaux comportait des bulletins jaunes. Or, par une erreur très compréhensible étant donnée cette complication et le grand nombre des votants, on en déposa 8 bleus et 5 blancs, qui furent annulés, de même qu'une opinion écrite. Il y eut, sur 445 votants, 214 voix

Digitized by Google

pour l'admission et 217 pour le rejet de la dénonciation, lequel fut prononcé.

Ce résultat, que beaucoup attendaient sans doute, produisit des effets décisifs. Le même jour, la dénonciation « montagnarde » du IVe Arrondissement était repoussée par 341 non, 90 oui, 13 bulletins nuls : l'esprit de 1793 était bien mort dans les Cinq Cents. Le lendemain la dénonciation Ruelle fut écartée par 344 non contre 89 oui. Chiffres significatifs et qu'il ne nous semble pas malaisé d'expliquer.

Les 217 *non* du premier jour furent sans doute les suffrages des anciens « directoriaux » restés fidèles et de quelques députés nouveaux de nuance modérée. Les 214 *oui* comprirent tous les Jacobins et quelques directoriaux transfuges et non venus encore à résipiscence. Car, de ceux qui avaient « lâché » le Directoire au 30 Prairial, plusieurs s'étaient déjà repentis : Chénier, dans l'avant-dernière séance avait parlé en sa faveur contre Aréna et d'autres que l'Assemblée écouta « avec impatience ». Camus publia une défense des prévenus. D'autres les imitèrent. Combien exactement ? On le sut bientôt, car, au vote important qui suivit (sur la déclaration de la Patrie en Danger), les 214 ne furent plus que 171. Les 42 voix de différence sont celles des modérés, d'abord entraînés par les Jacobins, et qui se reprirent. Quant aux 89 et 90 oui des deux derniers scrutins, ce n'est pas s'avancer beaucoup que de les attribuer aux Jacobins dont la conscience était pure de toute compromission passée avec le Directoire. Nous en reparlerons bientôt.

Et maintenant comment expliquer le premier vote négatif qui prononça le non-lieu ? Il marque un point important de l'évolution à rebours suivie depuis quelque temps par le jacobinisme et que nous pouvons dater presque avec certitude. Le 30 Prairial, la grande majorité des Conseils, — une majorité d'épouvante, — vote contre les Directeurs devenus suspects. Elle ne s'exprima point par un chiffre positif, justement parce que toute la droite se rejeta vers la gauche par une crainte folle de se solidariser avec des vaincus sur

Digitized by Google

le point de devenir peut-être des victimes. On pensait que les Jacobins, renforcés par les députés entrants, étaient très nombreux ; et presque tous les autres députés se prétendirent Jacobins, même chez les Anciens. Quand les sociétés populaires se rouvrirent le 18 de ce mois, les Anciens leur fournirent en effet le local du Manège et le Directoire n'osa s'y opposer. Tous les pouvoirs publics furent un instant, ou se dirent, Jacobins.

Mais, dès le 8 du mois suivant, 20 jours après, les Anciens s'étaient déjà ressaisis et donnaient congé à leurs hôtes encombrants et déjà compromis. Les Cinq Cents leur restaient farouchement fidèles, au point que le bureau du Club alors élu fut composé de députés jacobins. Cela n'empêcha pas Fouché et le Directoire de fermer le Club le 26. Les Cinq Cents en furent indignés. Mais ils avaient une occasion et un moyen de protester là-contre : c'était de prononcer, conformément au vœu souvent exprimé du Club, la mise en accusation des ex-Directeurs. Leur effort désespéré aboutit à cette minorité de 3 voix, insignifiante, certes, mais qui permit d'affirmer ceci : il n'y avait pas une majorité jacobine assurée aux Cinq Cents. On voit la régression : elle va bientôt s'accentuer. Telle est la haute signification du scrutin du 1er Fructidor.

VIII

Et maintenant, quelle fut la cause de cette absolution ? On la déduira sans peine de tout ce qui précède, surtout immédiatement. L'ancien Directoire ne fut pas décrété d'accusation, d'abord parce que le nouveau travailla en sa faveur dans les personnes d'au moins deux de ses membres : Barras et Sieyès.

Barras ne pouvait laisser accuser La Revellière, peut-être par un reste d'amitié pour son collègue, avec lequel il avait

Digitized by Google

toujours vécu en bons termes, malgré tout ce qui séparait ce coquin de cet honnête homme ; ensuite parce qu'il restait juridiquement et moralement solidaire du Directoire qu'il avait trahi en Prairial. Si les Quatuorvirs avaient été jugés, ils auraient parlé, et chacune de leurs paroles eût été un réquisitoire contre Barras. Bien mieux : toutes ces accusations prodiguées contre eux retombaient tout droit sur lui. Nos désastres avaient eu deux causes : la coalition et les dilapidations. Or, qui avait provoqué l'une et favorisé les autres sinon Barras ? A défaut de preuves certaines nous en avons donné des raisons très vraisemblables.

Quant à Sieyès, il se mit vite d'accord avec son complice de Prairial, — l'une des deux chevilles ouvrières, avec lui, du Coup d'État, Lucien Bonaparte, — pour combattre d'abord et arrêter ensuite le jacobinisme renaissant. Nous avons décrit l'évolution assez rapide, mais continue, des idées de Sieyès. Encouragé par Fouché, il avait consenti à l'acte décisif du 26. Pour Lucien, s'il est vrai qu'il ait paru quelquefois au Manège et même à la rue du Bac, il renonça bientôt à y retourner. Ses attaques contre l'ancien Directoire, encore vives et redoublées au début de Thermidor, — tyrannie épouvantable, vil système de gouvernement, — s'espacent et s'affaiblissent. Les Jacobins s'en aperçoivent et le maudissent. Il ne s'en émeut pas, se rapproche de son adversaire de la veille, favorise la diffusion de la défense de La Revellière. Nul doute que sa voix ne fût, le 1er Fructidor, parmi les 217 de la majorité qui l'a absous. Il avait fait son choix, peut-être arrêté sa conduite, d'accord avec Sieyès ou seul. Il savait déjà une chose : c'est qu'il ne marcherait plus d'accord avec les Jacobins. Tous ses projets, même à peine ébauchés. il les élevait sur les ruines de leur parti.

Restent les juges ou, plus exactement, comme on disait alors le jury d'accusation des Cinq Cents. Il s'est prononcé trois fois, et les deux dernières, 89 et 90 voix seulement ont réclamé la mise en accusation du Directoire : celles des 90 députés qui n'étaient ni de ses associés en Fructidor, ni de

Digitized by Google

ses complices en Floréal, ni de ses créatures aux élections de l'an VI et de l'an VII : soit l'infime minorité de cette Assemblée dont les quatre cinquièmes étaient, du point de vue de la légalité, des gens compromis, de véritables complices qu'il aurait fallu, en toute justice, poursuivre si l'ancien Directoire eût été poursuivi. Certes la peur faillit, avant le premier scrutin, les entraîner à cette énormité. Rassurés par son résultat, ils l'acquittèrent, au deuxième et au troisième, ou plutôt ils s'acquittèrent eux-mêmes de leur ancienne connivence avec lui.

Il n'en reste pas moins qu'ils avaient renversé, deux mois auparavant, sans motifs valables, un gouvernement uni, encore énergique et puissant, et capable de s'opposer à des menées factieuses. La Revellière resté au Directoire, Sieyès eut été moins libre pour intriguer, et Bonaparte aurait dû lui passer sur le corps pour renverser la République. Sans Prairial, aurait-on eu Brumaire ?

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Le vote sur la Patrie en danger

(27-28 fructidor an VII)

I. Violente animosité des jacobins contre Sieyès.
II. Le Directoire lance des mandats d'arrêt contre 68 journalistes presque tous royalistes.
III. Nouvelles militaires désastreuses. Le 27 Fructidor, Jourdan propose que la patrie soit déclarée en danger.
IV. Le Directoire destitue Bernadotte, Ministre de la Guerre et défenseur présumé des jacobins.
V. A la séance du 28 les Cinq Cents repoussent la déclaration de la Patrie en danger. Importance de ce vote, prouvant qu'il n'existe pas une majorité jacobine dans les Conseils.
VI. Nouvelle offensive jacobine contre Sieyès. Le projet de Garrau est voté, mais non transmis immédiatement aux Anciens.

I

En ce début de Fructidor l'ascendant des Jacobins sur les Conseils tendait visiblement à s'affaiblir. Le bureau des Cinq Cents comprit, au lieu des députés d'extrême gauche du mois précédent, comme Président Boulay de la Meurthe, l'allié du triumvirat en Fructidor et comme secrétaires Curée, Ludot, Arnould et Chollet qui, tous les cinq, se rallieront bientôt à Bonaparte ou même seront ses complices ainsi que le nouveau Président des Anciens, le futur comte Cornet. Dès le 2, le non-lieu des anciens Directeurs marquait aussi l'instant où le jacobinisme commençait à baisser. Avant la fin du même mois, ses chances de domination seront irrémédiablement compromises.

Digitized by Google

A ce moment aussi le véritable duel déjà engagé entre ce parti et Sieyès entre dans une phase aiguë, présageant une rupture prochaine et complète. Furieux de la fermeture du Club, qu'on lui attribue, les Jacobins lui portent un coup direct, qui ne l'atteignit pas. Dès le 3, une pétition était soumise aux Cinq Cents, signée par Metge, Fournier, Lagnelet, Lecocq, Bazin, Chalandon, Lamberthé, Cardinaux, Clément, tous Jacobins notoires et dénonçant Sieyès comme ayant été élu Directeur dans les mêmes conditions irrégulières que Treilhard. Le coup était habile. Si on l'obligeait à démissionner, un Directeur jacobin pourrait être nommé à sa place et constituer, avec Gohier et Moulins, une majorité gouvernementale favorable au parti avancé. Mais on put établir que l'élection de Sieyès intervenue plus d'un an après sa sortie des Conseils était régulière et cette tentative échoua. Son complice de Prairial, Lucien Bonaparte, fut aussi en butte aux attaques des Jacobins. Le *Journal des hommes libres*, leur organe, l'avait « déchiré » dans un récent article. Il fut prohibé, et l'on y fit une perquisition sans résultat, mesures qui provoquèrent une intervention violente de Texier Olivier dans la séance du 1er Fructidor.

A ce moment aussi, les passions politiques étaient surexcitées en sens contraire, d'une part à la suite d'un message directorial dénonçant une recrudescence de brigandage royaliste dans l'Ouest, et d'autre part à l'arrivée de nouvelles rassurantes sur l'insurrection royaliste du Sud-Ouest qui, commencée le 18 Thermidor, touchait déjà à sa fin. L'explosion en avait été aussi violente qu'inattendue(1). C'était dans un rayon de dix à quinze lieues de la grande cité jacobine du Sud-Ouest, Toulouse, toute la campagne qui s'était levée à la voix de prêtres réfractaires, d'émigrés rentrés et sous la direction d'un ancien général républicain, Rougé. Mais les Jacobins des villes avaient vivement réagi. Toulouse, bien que dépourvue de garnison improvisa la dé-

(1) B. Lavigne, *Hist. de l'Insurrection royaliste de l'an VII.*

Digitized by Google

fense avec sa garde nationale vite rassemblée et, passant à une prompte offensive repoussait le gros des insurgés de Muret sur Montréjeau (3 Fructidor). Ils furent battus et dispersés et leurs chefs réduits à se réfugier en Espagne d'où la plupart étaient venus, le tout avant l'entrée en ligne des troupes régulières mobilisées à cette occasion. La conduite de Toulouse fut célébrée aux Cinq Cents, et couverte de félicitations méritées. On déclara : « C'est à Toulouse que s'opère la grande réunion fraternelle des hommes libres » (6 Fructidor). Nul doute que cette brillante victoire n'ait un peu consolé le jacobinisme de l'échec qu'il venait de subir.

Sieyès fut d'ailleurs moins sensible à ce succès républicain qu'aux attaques des journaux contre sa personne. Dès le 4 il adressait aux Cinq Cents, suivant son habitude, un Message manifestant de la façon la plus claire ses préoccupations du moment. Cette fois, c'est à la presse qu'il s'attaque. Un récent décret des Conseils venait de lui rendre toute sa liberté en supprimant les mesures d'exception portées contre elle par l'article 35 de la loi du 19 Fructidor. Il est vrai qu'on laissait subsister celle du 27 Germinal an IV punissant de mort les auteurs d'articles demandant le rétablissement de la royauté ou de la Constitution de 1793. Même par cette loi trop sévère pour être appliquée Sieyès ne se trouvait pas suffisamment protégé. Il s'en prit hardiment au principe même de la liberté d'écrire. « Il ne peut exister aucune autorité constituée, déclarait-il dans son Message du 4, là où la confiance de tout un peuple peut flotter incertaine entre les premières autorités et les journalistes ». En d'autres termes, le Directoire devait, à son avis, être soustrait aux attaques des journaux. Bonaparte ne parlera pas autrement l'année suivante. Mais pour faire accepter des Conseils cette théorie un peu absolue, on feignait de redouter surtout les journaux royalistes qui, il est vrai, n'épargnaient pas plus le Directeur que les républicains. « Le royalisme ne fut jamais plus téméraire et plus confiant dans les divisions qui l'alimentent. Quarante colporteurs de ses journaux ont

Digitized by Google

été arrêtés et sont restés impunis ». Sieyès laissait ainsi prévoir des mesures exceptionnelles dirigées en apparence contre la presse royaliste et qui lui seraient accordées sans difficultés par des Conseils si bons républicains.

II

Il y eut pourtant alors une courte période de calme qui dura jusqu'au 18 du même mois. Les Jacobins ne restèrent pas tout à fait inactifs et même, renonçant pour un temps à leur politique d'opposition violente et continue, semblèrent vouloir présenter au pays un programme d'action résolue à l'extérieur comme à l'intérieur. L'un de leurs orateurs Briot prononça le 12 un grand discours (1). Après avoir attribué à Pitt et à Talleyrand la déportation du général Bonaparte et de son armée (on voit que cette légende était difficile à détruire), il demandait la liberté de l'Italie, l'occupation de la Sicile pour tenir la Méditerranée, le maintien des limites actuelles et une proclamation solennelle du but de la guerre en cours, pour justifier la France des attaques portées contre son ambition démesurée.

A l'intérieur, on déclarerait close la liste des émigrés, mais avec quelques exceptions rappelant celles de la loi du 3 Brumaire an IV. Le Ministère de la Police serait supprimé (cela visait Fouché, traître à son ancien parti) et remplacé par un Ministère de l'Instruction Publique. Aux nouveaux Commissaires des armées serait substitué un corps de 300 préfets militaires chargés d'assurer auprès d'elles le contrôle permanent de l'autorité civile. En résumé, le peuple français instruit par ses malheurs récents, renoncerait à des ambitions excessives, mais il serait « debout pour son indépendance, son intégralité et les droits de ses alliés ».

(1) *Moniteur*, à la date.

Digitized by Google

Ce programme, dont on vota l'impression, puis le renvoi, ne manquait pas de sagesse et d'énergie. Mais il était celui d'un parti déjà discrédité par une attitude agressive et des paroles imprudentes et qui, après s'être cru un moment le maître, venait de subir coup sur coup deux graves échecs. Sans la victoire républicaine de Toulouse, Briot aurait eu peine à faire écouter ses propositions, qui n'étaient pas toutes négligeables. Mais, sans les échecs auxquels nous faisons allusion, ces propositions auraient-elles été aussi modérées ?

La preuve qu'un apaisement se faisait alors c'est que, à la séance du 17 Fructidor, malgré la fâcheuse évocation de la défaite et de la mort de Joubert à Novi dont tous les détails furent alors publiés, les Cinq Cents, sur la proposition de Rollin décidèrent, en décrétant le mode de la célébration du prochain anniversaire de la fondation de la République, qu'un autel serait élevé à la concorde et que l'on inviterait le peuple français à abjurer toutes ses haines et à se rallier à la Patrie.

C'est alors que fut apporté un message directorial en réponse à des plaintes formulées par les Conseils contre les colporteurs d'écrits et les afficheurs de placards tendant ouvertement à la ruine de la République. En voici la substance : La cause de tous nos malheurs est dans la corruption de l'esprit public, elle-même l'ouvrage de la licence de la presse. Les preuves de la vaste et atroce conjuration qui existe contre la République sont dans les insurrections qui éclatent de toutes parts ; les pièces en sont les journaux et libelles exécrables dont la République est inondée. Les feuilles périodiques et les pamphlets soufflent la haine contre le Corps législatif et le Directoire. Les uns empêchent le départ des conscrits, provoquent le retour de la royauté ; les autres se proclament les défenseurs exclusifs de la Constitution, veulent renverser les pouvoirs qui la conservent. Les amis des rois se trouvent dans la double bande de ces journaux (on voit reparaître ici timidement le royalisme

Digitized by Google

à bonnet rouge). Dans ces circonstances, le Directoire a cherché quelles résolutions étaient commandées par la patrie et permises par la loi. Il les a trouvées dans l'art. 145 de la Constitution : « Si le Directoire est informé qu'il se trame quelque conspiration contre la sûreté extérieure ou intérieure de la République, il peut décerner des mandats d'arrêt et des mandats d'amener contre ceux qui en sont présumés les auteurs ou les complices ».

Le Conseil écouta d'abord en silence la liste des journaux incriminés ; mais, quand, à la suite de quelques feuilles royalistes, on nomma le *Journal des Hommes Libres* et le *Défenseur des Principes*, il y eut de violentes protestations, des cris : *l'ordre du jour sur ce Message* ; d'autres au contraire demandèrent l'impression. Briot prit la parole et, malgré des murmures et des interruptions s'écria : « Quoi ! C'est au moment où l'on vient de parler de concorde à cette tribune que l'on vous propose de sanctionner par un lâche silence l'arrêté inconstitutionnel et dangereux du Directoire. C'est après le 30 Prairial que l'on vous annonce l'acte de tyrannie le plus indécent » (Grands murmures. Quelques voix : oui, oui ! Les murmures recommencent). Et plus loin « Oui, je le proclame à la France entière, on nous prépare un Coup d'Etat. Si cet acte se consomme, alors la liberté est perdue, c'est au peuple à voler aux armes et à se sauver lui-même ». Violents murmures. L'orateur est rappelé à l'ordre. Lamarque prit ensuite la parole en termes beaucoup plus modérés. Il constata lui aussi que ce message arrivait fort mal. « Vous aviez résolu d'élever, pour la fête de la République, un autel à la concorde ; le Message a renversé cet autel ». Il demanda l'impression du Message et du rapport, et que la Commission de la presse se prononçât dans les trois jours. Elle n'en fit rien et l'arrêté du Directoire reçut l'exécution qu'il pouvait comporter.

Il frappait sur la presse un coup terrible. Elle avait pris, depuis Prairial, une extension notable. En Messidor, les 112 journaux du mois précédent étaient déjà portés à 136.

Digitized by Google

Leur audace devint sans bornes. Tous les hommes publics, tout le gouvernement était vilipendé. On revenait aux jours qui avaient précédé le 18 Fructidor ; le Directoire en revint aux actes de cette journée. La plupart des journaux qu'il avait frappés à cette occasion et qui ne s'étaient pas gênés pour reparaître subirent de nouveau ses coups sans parler de ceux qui avaient changé de nom. Leurs rédacteurs furent derechef poursuivis. Citons parmi les premiers le *Mémorial*, le *Messager du Soir*, le *Miroir*, les *Nouvelles Politiques*, le *Journal de Perlet*, le *Postillon des Armées*, le *Précurseur*, la *Quotidienne*, le *Thé*, la *Tribune publique*, les *Rapsodies du Jour*, le *Véridique*, l'*Accusateur Public*, l'*Aurore*, le *Censeur des Journaux*, le *Courrier Républicain*, le *Déjeuner*, *l'Eclair*, la *Gazette Française*, la *Gazette Universelle*, l'*Europe littéraire*, le *Journal Général de France*, le *Grondeur*, le *Journal des Colonies*, les *Actes des Apôtres*, soit 25 noms déjà portés sur la liste du 22 Fructidor, et une cinquantaine en tout, en y ajoutant des journaux nouveaux ou d'autres des départements (au lieu de 42 en Fructidor). Des recherches seraient faites sur 8 autres journaux. Même sans ces derniers, dont nous ignorons le sort, plus du tiers des feuilles publiées à Paris étaient ainsi supprimées (50 sur 136).

Dans la liste des auteurs ou rédacteurs frappés d'un mandat d'amener ou d'arrêt, nous notons Laharpe, Fontanes, Isidore Langlois, Perlet, Bertin, Barruel Beauvert, Richer Serizy, Gallois, Meilhac, déjà poursuivis en Fructidor.

L'arrêté directorial se présentait ainsi comme un regain de la loi du 22 Fructidor. Il s'attaquait à la presse royaliste ou royalisante, mais pour masquer le coup dont il frappait deux feuilles jacobines, qu'il était bien content de pouvoir comprendre dans cet acte d'épuration générale, soixante-huit journalistes devaient être internés à Oléron. Pour assurer l'exécution de ce gigantesque attentat, le Directoire, qui s'était fait autoriser à pratiquer des visites domiciliaires, annonça qu'elles avaient produit 540 arrestations. Il proposa aussi d'appliquer la loi des otages à

Digitized by Google

18 départements. — Et l'on avait fait, 48 jours auparavant, le coup d'Etat du 30 Prairial pour protester contre la tyrannie et les arrestations illégales du second Directoire ! Preuve évidente que, quels que fussent les hommes au pouvoir, de fâcheuses pratiques gouvernementales et un mépris absolu de la Constitution signalaient les actes les plus importants du gouvernement d'alors. L'opinion publique s'en rendait compte. On commençait à se demander quand et comment tout cela finirait.

III

Après une accalmie relative, la vie politique allait de nouveau s'animer, se passionner même au sujet d'un grand débat dont l'importance semble avoir été depuis lors quelque peu méconnue. Il se déroula durant les deux longues séances des Cinq Cents, les 27 et 28 Fructidor où il fut question de déclarer la patrie en danger. Il fut provoqué par des événements de la politique extérieure, de nouveaux et graves échecs de nos armées. Nos premières défaites avaient eu pour conséquence le coup d'Etat du 30 Prairial, dont les véritables causes furent, on l'a vu, les défaites de Schérer et de Moreau et la perte de Milan. Depuis lors nous en avions subi deux autres très graves. Le 1er Messidor, à la Trébie, Macdonald, qui avait évacué Naples et Rome, fut empêché par Souvoroff de se joindre à Moreau. Le 28 Thermidor, à Novi, Joubert avait perdu, avec la vie, cette victoire que Sieyès l'avait envoyé gagner en Italie et qui eût fait de lui le glorieux instrument du coup d'Etat dès lors projeté. Défaites glorieuses aussi et nullement irrémédiables. L'effet de la première sur l'opinion et les évènements fut restreint. Tout au plus a-t-elle facilité la réouverture du Club des Jacobins qui s'occupèrent en somme, assez peu de la politique extérieure. La nouvelle de Novi parvint

Digitized by Google

à Paris le 6 Fructidor, c'est-à-dire après la fermeture du Club de la rue du Bac et après le non-lieu de l'ancien Directoire. Elle préoccupa moins l'opinion que l'insurrection de la région toulousaine, si rapidement réprimée.

Tout autre fut l'effet des évènements de Hollande. Le 11 Fructidor l'escadre du Texel, travaillée par les émissaires et achetée par l'or orangistes, refusa d'obéir à ses officiers et d'engager le combat contre la flotte anglaise qui la captura sans coup férir. Après ce nouveau Camperdown, la force navale franco-hispano-hollandaise était encore sensiblement réduite. Une armée anglo-russe put débarquer près du Helder. Elle comprenait 40.000 hommes auxquels Brune n'en pouvait opposer que 17.000. Malgré la défection de la flotte, la trahison de la Hollande n'était pas à craindre. Si nous étions pour elle des alliés exigeants, les Anglais étaient, pour son commerce, des rivaux redoutables et détestés. Mais entre elle et nos frontières, il y avait les provinces belges, toutes frémissantes encore de la rebellion déterminée par la conscription et par la déportation en masse du clergé catholique. L'approche des Anglo-Russes pouvait y soulever la population des campagnes et menacer gravement notre frontière du Nord. Même après Novi, celle des Alpes, d'ailleurs éloignée de Paris, restait facile à défendre. Mais celle de Flandre, à moins de 300 kilomètres de la capitale, n'opposait à une invasion aucun obstacle naturel. Les forteresses de Vauban l'avaient protégée en 1792 et 1793. Plusieurs d'entre-elles avaient pourtant succombé et il avait fallu les reprendre. S'était-on assez préoccupé de les remettre en état ? Des doutes étaient répandus à ce sujet. On réclama des mesures extraordinaires. Brune ayant attaqué prématurément fut repoussé à Zyp. Si l'ennemi avait profité de cet avantage, il aurait pu commencer cette marche vers nos frontières qu'on redoutait à juste titre

C'est sous l'empire de ces craintes que s'ouvrit aux Cinq Cents la séance du 24 Fructidor préface de deux autres

Digitized by Google

bien plus importantes. Briot parla de ce qui s'était passé en Hollande. Il dénonça l'imprévoyance de notre ambassadeur et de nos alliés et flétrit la faiblesse de l'amiral hollandais. « Quoi ! cet homme n'avait pas la sainte Barbe dans son vaisseau ? Le lâche, il a mieux aimé se rendre que de sauter en l'air ! L'insurrection de quelques matelots le force donc de se rendre ? C'est à vous à marquer ce lâche, au front, du sceau de l'infamie ! » Et plus loin : « Il importe que vous sachiez si nos frontières sont en état de défense, si nos places fortes sont approvisionnées, dans le cas d'une invasion de la Belgique. Je demande : 1° qu'il soit dépêché un message au Directoire pour en obtenir des renseignements sur l'état de nos frontières et la situation de la République ; 2° que la Commission des sept soit tenue de vous présenter dans les trois jours des mesures énergiques de salut public ».

Le 27 Fructidor par motion d'ordre, Jourdan déclare qu'il va déchirer « le bandeau de mort couvrant les républicains et le bâillon que l'on s'efforce en vain de mettre à leurs bouches pour étouffer leurs plaintes » (1). Il retrace le tableau de nos revers à l'extérieur, et de la vaste conspiration royale embrassant dans ses fils toute la République et dont le centre est à Paris. Les sociétés politiques relevaient l'esprit public, on les a fermées et le tocsin de la réaction, qui s'est fait entendre à la tribune des Anciens, a ranimé l'espoir des royalistes. Les républicains confondus avec les royalistes les plus effrénés ont été obligés de rester dans une inaction nuisible à la chose publique. Faisons un appel aux républicains. Qu'ils se lèvent en masse et se précipitent aux frontières. La Patrie est en danger, proclamons cette grande vérité et qu'ensuite une commission vous présente les mesures énergiques qui seront une conséquence de cette proclamation. (*Aux voix, aux voix* ! s'écrie-t-on d'une part. *L'ordre du jour* réclame-t-on de

(1) Buchez et Roux, *Hist. parlem. de la Rév.* t. XXXVIII, p. 121-146.

Digitized by Google

l'autre). Vive agitation. On se dispute l'accès de la tribune. Le président se couvre. C'est en vain. Les députés des deux côtés se menacent de la voix et du geste. Sur un signal de Briot les tribunes crient : « Vive la République ! » L'urgence est réclamée. Bertrand du Calvados demande que tous les orateurs pour ou contre soient entendus, afin que le peuple connaisse ses amis et ses ennemis.

Chénier, adversaire de la déclaration, s'attache à montrer que la situation n'est pas du tout la même qu'en 1792, quand la Législative proclama le danger de la patrie. Puis Lamarque lit un discours *préparé*. Réfutant d'abord les objections de Chénier et de ses partisans sur la différence de l'état actuel du pays avec celui de 1792, il affirme que, bien loin de troubler l'ordre public, la déclaration de la patrie en danger le maintiendra, en réunissant tous les Français vers un point commun, la défense commune. Il conclut ainsi : « Pendant que nous sommes tranquillement assis sur nos chaises curules, les barbares s'avancent, les conspirateurs de l'intérieur les appellent et sont prêts à les seconder. Qu'attendons-nous donc ? Levons-nous à la fois et crions : *Aux armes, citoyens* !... Nous voulons combattre et vaincre, nous voulons la liberté ou la mort. »

« La liberté ou la mort, reprend alors Lucien Bonaparte, cri sublime, auquel nous avons tous répondu en répétant : la liberté ou la mort ! Quant à la proposition de déclarer la patrie en danger, je la combattis dans la commission des sept ; je la combattrai encore ! » Une effroyable agitation se déchaîne alors. Talot menace Lucien et se fait rappeler à l'ordre. L'orateur continue et demande qu'on donne de la force au gouvernement existant ou qu'on le change. — Oui, créez une dictature, crient quelques voix. « J'entends parler de dictature, riposte fièrement Lucien. Il n'est aucun de nous qui ne fût prêt à poignarder le premier qui oserait se porter pour dictateur de la France. (*Applaudissements*) A moins que l'on ne veuille reprocher au Directoire actuel (comme à celui d'avant le 30 Prairial)

Digitized by Google

l'ineptie et la trahison, je crois qu'il est de notre devoir de nous réunir à lui. Quant à moi, je le déclare hautement, je ne vois dans le Directoire ni ineptie ni trahison ».

Quirot réfute alors assez adroitement cette proposition par ces mots : « Lucien Bonaparte est d'avis d'accorder au Directoire une dictature. Mais n'est-ce pas cette dictature accordée à l'ancien Directoire qui nous a amené tous ces maux ? Ce moyen est donc inutile et dangereux : son résultat a été de nous arracher les conquêtes de Bonaparte et de faire exécrer le nom français en Italie, en Suisse, en Hollande ». Lucien n'avait rien à répondre et se tut. Mais l'apparition à la tribune du sage Daunou, un vétéran de la Révolution, ramène le calme. Il rappelle que la déclaration de 1792, fort admissible en principe, entraîna d'autres mesures révolutionnaires dans lesquelles il n'est aucun de nous qui veuille se jeter (Une foule de voix : *Non* ! *non* !) Ce sentiment, je le sais, est dans toutes vos âmes ; mais, le premier pas fait, vous en ferez un second et vous vous trouverez poussés au point où vous ne vouliez pas aller... Croyez-vous que la Convention ait jamais eu la pensée de laisser se former autour d'elle ce colosse de puissance qui écrasa la sienne et qui la tint, ainsi que la France, pendant dix-huit mois, dans le plus cruel des esclavages ? Non, elle eût reculé d'horreur devant la loi des suspects, devant celle du 22 Prairial. Que ce grand exemple ne soit pas perdu pour vous ». Il concluait en demandant la question préalable. Mais le Président Boulay, descendant du fauteuil, rappelle, que d'après le dernier article de la loi votée par la Législative le 11 juillet 1792, un pareil décret (de déclaration de la patrie en danger) ne pourra désormais être porté le jour même de sa proposition. Il conseillait donc l'ajournement. Lamarque le combat. Il est mis aux voix et le Président prononce qu'il est adopté. Destrem réclame l'appel nominal.

Blin qui demande aussi la permanence est applaudi par les tribunes. Le Président les rappelle sévèrement à l'ordre

Digitized by Google

et prescrit aux huissiers de surveiller et d'exclure les interrupteurs. On procède à deux épreuves sur la question de l'ajournement. Elles sont douteuses. On va procéder, selon le règlement, à l'appel nominal. Plusieurs députés y ont déjà répondu quand, sur la proposition de Bertrand du Calvados, contre le réglement, contre la logique, le Conseil épuisé par toute cette effervescence s'ajourne au lendemain.

IV

Entre les deux séances du 27 et du 28 le Directoire prépara et effectua une mesure très importante et qui devait avoir dans la seconde un énorme retentissement : la destitution du Ministre de la guerre Bernadotte trop jacobin à son gré. Il avait remplacé le 14 Messidor Milet de Mureau et pris fermement en mains ses nouvelles fonctions. Le 17 il lançait à l'armée une sobre et énergique proclamation où il réclamait et promettait « du pain, des habits, des armes ». Il prit bientôt pour collaborateurs Choudieu, ancien député montagnard, Baudot, Sergent et d'autres auxiliaires de Pache et il procéda à une épuration complète de ses bureaux. Il déploya la plus louable activité, non dépourvue de quelque ostentation surtout en ses discours. Le 5 Fructidor, il écrivait aux généraux et commissaires des guerres une circulaire à propos de conscrits que l'on aurait maltraités en route ou à leur arrivée au corps, pour recommander aux chefs la plus grande bienveillance à leur égard. Il adressait lui-même à ces jeunes gens, en toute occasion, les plus patriotiques exhortations sur leurs devoirs — courage, discipline — et sur leurs droits. Le 13, accompagné de Lefebvre, il passait la revue de 1800 d'entre eux à Courbevoie et se faisait acclamer par cette jeunesse dont il avait su exciter l'enthousiasme. Il déployait en un mot

Digitized by Google

la plus louable activité et prononçait de fort belles harangues.

Mais il avait partie liée avec la majorité jacobine. Nul doute qu'elle n'ait vu en lui son défenseur possible, en cas qu'elle fût menacée ou même un bras énergique pour exécuter à l'occasion une attaque contre le gouvernement. Celui-ci en fut informé et se tint sur ses gardes. Nous avons vu que le 26 Messidor, quand il s'était agi de fermer l'antre des Jacobins, Fouché, passant par dessus la tête du Ministre de la Guerre s'était adjoint Lefebvre, commandant de la 17e division et lui avait transmis directement les ordres du gouvernement. Après la séance du 27 Fructidor qui laissait en suspens la déclaration de la patrie en danger, celui-ci s'inquiéta à tel point de l'attitude prise par les députés jacobins qu'il redouta pour le lendemain un coup de force dirigé par Bernadotte. Très probablement conseillé par Fouché, qui connaissait bien le personnage, il résolut de le mettre hors d'état de nuire. Bernadotte qui parlait et écrivait beaucoup, avait d'abord fait quelques manières pour accepter un emploi, même éminent, à l'intérieur alors que ses compagnons d'armes se battaient au-delà des frontières. On s'en souvint fort à propos, et on lui demanda sa démission en lui promettant de l'envoyer aux armées, mais sans lui désigner un commandement, car on avait hâte de s'en débarrasser. Bernadotte accusa assez habilement le coup et écrivit : « Citoyens Directeurs vous acceptez la démission que je ne vous ai pas donnée. J'ai pu vous exprimer le désir de rentrer aux armées », mais il n'avait pas songé un instant qu'on le prendrait au mot. Son départ entraîna celui de son état-major civil, Marchand, Roux-Fazillac, Choudieu et Francastel, qui démissionnèrent aussi mais d'eux-mêmes. On le remplaça par Dubois Crancé, ex-jacobin et à ce titre non suspect aux Conseils, mais qui n'était pas général et dont la plume parut moins à craindre que l'épée de son prédécesseur. Bernadotte se résigna vite à sa disgrâce. Il en voulut sans doute au Directoire, mais

Digitized by Google

ne semble pas s'en être trop prévalu auprès des Jacobins. C'était un homme excessivement adroit et circonspect et, en dehors du champ de bataille, rien moins qu'un héros. Il aimait les triomphes sans risques et il lui manquera toujours cette bravoure, au moins intermittente, inspirée à d'autres par le vieux dicton : « Qui ne risque rien n'a rien ». Sans avoir jamais rien risqué, il obtint tout de même beaucoup de choses — la couronne de Suède, entre autres.

V

Le Directoire était donc paré contre tout événement quand s'ouvrit la séance du 28 aux Cinq Cents. Elle reproduisit, avec plus de violence et d'incidents encore, celle pourtant si agitée du 27. Et l'incident le plus grave, ce fut l'annonce, presque dès le début de la démission de Bernadotte. La discussion suivit le même cours que la veille. Les défenseurs des deux thèses en présence s'affrontèrent successivement, Frison d'abord, puis Curée, le futur promoteur de l'Empire. On apprend alors que le Directoire vient de destituer le Ministre de la Guerre. Le tumulte redouble, puis s'apaise. On vote de nouveau sur la question préalable réclamée par plusieurs députés. L'épreuve est douteuse ; nouveau vote ; le Président la déclare admise. L'appel nominal est redemandé. Avant qu'on y procède, Jourdan dénonce avec indignation la destitution de Bernadotte et de Lefebvre (celle-ci inexactement rapportée. « Si cet acte n'est que le prélude d'un coup d'Etat (clameurs d'indignation) les représentants du peuple sauront faire rentrer dans le néant les conspirateurs qui oseraient attenter à la représentation nationale. Leur devise sera toujours : La liberté ou la mort ! » (Oui, oui s'écrient tous les membres).

Talot renchérissant sur les précédents orateurs jacobins,

Digitized by Google

réclame la permanence. Mais Augereau affirme que les Conseils ne courent aucun danger : on peut l'en croire, lui qui à fait le 18 Fructidor. Lucien l'appuie et rappelle, — notons bien le fait — « qu'une loi rendue avant le 30 Prairial met hors la loi quiconque portera atteinte à la liberté et à la sûreté de la représentation nationale. Cette loi existe : elle sera exécutée ».

Chazal, revenant au point important du débat, rappela avec beaucoup d'à propos que Jourdan, battu deux fois par l'Archiduc Charles et en retraite sur Kehl avait destitué Chateauneuf Randon pour avoir fait sonner le tocsin dans le département du Bas-Rhin. « Et il veut aujourd'hui le faire sonner dans toute la République. Prenez cette mesure, et les lâches deviendront traîtres, les incertains conspirateurs ; les patriotes s'exaspéreront et l'exaspération amènera des vengeances, des fureurs, des crimes ; l'ordre sera détruit, l'ordre sans lequel point de gouvernement, point de victoire ; le dernier écu s'enfuira, le commerce sera nul, la classe ouvrière sans travail, vos conscrits sans armes, vos armées sans solde... Le péril n'existe point, vous le créez en le proclamant ».

C'était fort bien dire. Boulay vint à la rescousse. « Ne serait-il pas insensé, dit-il, le médecin qui dirait à son malade : Vous êtes en danger. Le peuple français est le malade ». Malgré une dernière intervention de Lamarque, l'appel nominal donna, sur 416 votants, 171 pour la déclaration du danger de la patrie, 245 contre. Ce vote fut mal reçu par la foule nombreuse attroupée aux abords du palais des Cinq Cents et que le service d'ordre, même renforcé, eut du mal à refouler. Les députés qui avaient parlé contre le projet furent hués et insultés en sortant de la séance. Les Jacobins avaient-ils provoqué ce rassemblement et préparé une journée avec l'appui promis ou espéré de Bernadotte ? Il ne semble pas que les choses en soient arrivées là. Mais le Directoire n'avait pas eu tout à fait tort de prendre ses précautions.

Digitized by Google

Les historiens n'ont pas, à notre avis, suffisamment relevé l'importance de ce vote. Elle nous semble capitale, à plusieurs égards. Ce fut d'abord, après la fermeture des Jacobins et le non-lieu des anciens Directeurs, un troisième échec pour le parti avancé, et grave : 74 voix de minorité. C'est en vain qu'on prétendit que 102 membres des Anciens. déclaraient avoir eu l'intention d'adhérer à la déclaration. Ce chiffre nous paraît très exagéré puisque 102 voix contre 148 (sur 250) font une minorité plus forte (10/15) que les 171 contre 245 des Cinq Cents (17/24) ; et nous savons que les Anciens étaient moins jacobins que leurs collègues de l'autre Conseil. Même en admettant ce chiffre de 102, il n'y aurait eu, dans tout le Corps législatif, que 273 jacobins sur 750. De toute façon, il était prouvé par les chiffres que les jacobins n'avaient la majorité dans aucune des deux Assemblées.

Ainsi était dissipée l'équivoque où l'on vivait depuis le 1er Prairial, date de l'entrée en fonctions du nouveau Tiers. Faute de scrutins réguliers, on avait pu croire d'abord à l'existence d'une majorité jacobine. Beaucoup de députés, faibles ou égarés, la voyant si entreprenante, avaient hurlé avec les loups. Les évènements et la réflexion leur avaient porté conseil. A la veille du scrutin sur la mise en accusation des ex-Directeurs, beaucoup d'entre-eux croyaient encore au triomphe du jacobinisme. Le résultat du premier vote dissipa leur illusion et leurs craintes, et l'on se souvient de la chute immédiate et profonde des voix accusatrices entre le premier scrutin (214) et les deux autres (90 et 89).

Après celui du 28, on vit que les 214 voix supposées jacobines étaient tombées à 171. C'était un déplacement de 43 vers la droite. Et le déplacement vers la gauche (de 217 à 171) fut de 46 voix. Ces 43 à 46 doivent représenter exactement les anciens directoriaux passés en Prairial à l'opposition et revenus en Fructidor au gouvernement. Parmi eux étaient M. J. Chenier et Lucien Bonaparte, ce

Digitized by Google

dernier l'un des protagonistes de Prairial. En essayant de proclamer le danger de la patrie, les gauches n'avaient réussi qu'à démontrer la non-existence ou la fin du danger-jacobin.

VI

Ce serait méconnaître les jacobins que de supposer qu'ils se crurent et se déclarèrent vaincus après le scrutin du 28 Fructidor. Prompts dans l'attaque, comme on l'avait vu au 30 Prairial, ils étaient intrépides dans la retraite. Semblables à ces soldats qui, en Italie, défendaient chaque jour leurs positions successives comme si la victoire devait leur revenir le lendemain, ils ne se laissaient abattre par aucun échec, persistant à réclamer une loi de garantie des sociétés populaires, à redemander une mise en accusation des anciens Directeurs. Ils se réservaient peut-être, de revenir, à la première défaite, sur la déclaration du danger de la patrie. En attendant, ils continuaient à poursuivre de leur haine, à harceler de leurs attaques l'homme en qui ils voyaient leur ennemi le plus redoutable, et non pas à tort, car cet homme, moins de deux mois après, les renversera.

La nouvelle manœuvre qu'ils montèrent contre Sieyès était savante et oblique. Le député Garrau, ancien conventionnel régicide en fut l'auteur et le metteur en œuvre. A la séance du Fructidor, il prononça un discours singulièrement habile et perfide. En voici le résumé : « Pourquoi nous trouvons-nous, déplora-t-il, dans des circonstances plus difficiles qu'avant l'époque mémorable du 30 Prairial ? Des symptômes affreux se manifestent autour de nous ; des discours imprudents ont trahi des espérances coupables ; on a parlé d'un coup d'Etat, d'ajournement du Corps législatif, d'un Directoire anticipé, de modifications dans la

Digitized by Google

Constitution, de projets d'ambitieux couverts du voile spécieux de la paix, de projets de cessions impolitiques et déshonorantes, prélude de la dissolution de la France, de projets d'amnistie, prélude d'égorgements ».

« Ceux-là qui vous parlent de modifier la Constitution, de trahir nos alliés, de rentrer dans nos anciennes limites, d'abjurer la gloire et les intérêts de la France, ceux-là veulent la guerre prolongée et rendue interminable et à mort, la royauté, la guerre civile, le déchirement, le démembrement et le partage de notre patrie (1) ».

« Quelque absurde et horrible que soit l'idée des projets que la malveillance et le royalisme supposent exister et que des avis officieux qu'on pourrait croire officiels semblent accréditer », l'opinant proposait aux Cinq Cents de voter la résolution suivante : « Sont déclarés traîtres à la patrie et seront punis de mort tous négociateurs, généraux, ministres, *Directeurs*, représentants du peuple et tous autres citoyens français qui pourraient accepter, proposer et appuyer des conditions de paix tendant à modifier en tout ou partie la Constitution, ou à altérer l'intégralité de la République, soit dans les parties qui ont été déterminées par la Constitution, soit dans celles qui ont été réunies par des lois ».

Cette proposition est significative. Elle fut évidemment dirigée contre Sieyès et Talleyrand. Les avis officieux, *presque officiels* auxquels il était fait allusion visent-ils une communication, soit des deux Directeurs jacobins, Gohier et Moulins, soit de hauts fonctionnaires du Ministère des Relations Extérieures ? Garrau dénonçait, en somme, le programme intérieur et extérieur des Clichyens avant le 18 Fructidor : modification de la Constitution, allant jusqu'au rétablissement de la Monarchie, et associée au retour de la France à ses anciennes limites. C'est donc le projet que l'on imputait alors à Sieyès. Il en avait certai-

(1) Tout cet épisode est raconté d'après le *Journal des Débats*, aux dates.

Digitized by Google

nement un, mais mal connu. Peut-être lui prêtait-on ce dernier par supposition, pour l'amener à se défendre et à se démasquer. En ce cas, les ennemis de l'ex-abbé ne voyaient pas tout à fait juste. Il se garda bien de tomber dans le piège et ne répondit rien.

Cette proposition laissa le Conseil comme abasourdi. Le discours de Garrau était plein de ces choses que l'on se dit à soi-même sans les communiquer aux voisins ou que l'on se répète tout bas, mais en se gardant bien de les discuter à fond, surtout en public. La discussion dévia immédiatement. On signala dans le projet des fautes de rédaction. Des députés prudents firent observer que l'on pourrait punir de mort de simples suggestions présentées par des législateurs, ce qui était une atteinte à la liberté des opinions. Le projet Garrau fut adopté à l'unanimité, mais on décida qu'il ne serait pas envoyé immédiatement aux Anciens pour sa conversion en loi (2 Vendémiaire). C'était un ajournement, non un enterrement. Mais dans l'autre Conseil les fossoyeurs étaient déjà prêts. Ils enseveliraient la proposition Garrau, un mois jour pour jour après que les Cinq Cents l'eurent adoptée, et seize jours plus tard, ils enseveliront la Constitution elle-même.

Digitized by Google

CHAPITRE V

La Patrie hors de danger

(Vendémiaire an VII)

I. Victoires de Masséna en Suisse, de Brune en Hollande. Retour miraculeux de Bonaparte. Enthousiasme général.
II. La proposition de Garrau est rejetée par les Anciens (2 Brumaire).
III. Discussion aux Cinq Cents sur l'emprunt forcé. Résultats désastreux et échec total de cette mesure.
IV. A la veille du Coup d'Etat. Ses causes diverses.

I

Fructidor avait été le mois du danger de la patrie : Vendémiaire sera celui de la patrie hors de danger. La principale préoccupation des Conseils et du public, dans les premiers jours de ce mois fut le résultat, qui s'annonçait déjà désastreux, de l'emprunt forcé. L'examen de cette question remplira aussi les séances des Cinq Cents à la fin de Vendémiaire. Dans l'intervalle, l'opinion fut secouée par l'annonce presque ininterrompue de bonnes nouvelles venues successivement de toutes nos armées. Le 7 arrivait celle des victoires remportées le 3 et le 4 par Masséna et Soult, à Zurich et sur les bords de la Linth. Les Cinq Cents l'accueillirent au chant de la *Carmagnole*. L'enthousiasme grandit quand les détails arrivèrent sur ce magnifique succès et sur ses suites incalculables. Le conquérant de l'Italie n'avait pas eu trop de tout son génie pour échapper au désastre complet que lui avait préparé Masséna. Il s'était

Digitized by Google

sauvé par des chemins affreux, mais au prix de tout son canon et de tous ses bagages. En quelques jours, une armée autrichienne et deux armées russes furent anéanties. Souvoroff fugitif emportait avec lui la deuxième coalition, bientôt désorganisée par la retraite de la Russie. On ne saurait surfaire l'importance de ce triomphe français ni la gloire des Lecourbe, des Soult et de Masséna qui l'avaient remporté. Bonaparte lui-même, à son prochain retour, sera jaloux de Masséna et s'abstiendra de paraître le 9 Brumaire à la fête de la présentation des drapeaux russes envoyés à Paris par son rival de gloire. Tout notre front Est était consolidé soit pour la défensive en cours, soit pour l'offensive prochaine et l'Autriche n'aurait pas trop de tout l'hiver pour se remettre du coup qui venait de lui être porté.

Après les Austro-Russes en Suisse, les Anglo-Russes furent battus à leur tour en Hollande. Leurs 40.000 hommes s'étant dispersés en quatre corps, entre Bergen et Alkmaar. Brune les attaqua en détail et les refoula dans leur camp où il les tint assiégés avec des forces deux fois inférieures. Une sortie tentée vers Castricum fut repoussée et le duc d'York, résuit à la moitié de son effectif et craignant de manquer de vivres signa la capitulation d'Alkmaar qui laissait aux Anglais la flotte hollandaise capturée, mais à condition d'évacuer tout le territoire batave (2e complémentaire, an VII-15 Vendémiaire, an VIII). Ces victoires étaient aussi belles que celle de Masséna. On avait vu Brune, un fusil à la main, entraîner ses soldats à la charge. Et c'était là une autre armée russe chassée, la Hollande libérée et toute crainte d'une insurrection belge, qui aurait pu être une Vendée, définitivement écartée. En Italie même, l'avantage nous revenait pour quelque temps. Dans toutes les vallées du versant piémontais des Alpes, à Bussolin, Pignerol, Coni et Aoste, nos troupes en retraite se retournaient contre les Austro-Sardes et les forçaient partout à reculer après le 10 Vendémiaire. La victoire de Castricum, annoncée aux Anciens le 18 y avait provoqué

Digitized by Google

un vif enthousiasme, comme celui déchaîné aux Cinq Cents, le 20, par l'annonce du déblocus de Mayence (1). Mais leur joie n'est pas comparable à celle qui éclata à la séance du 22. Un message directorial arrive, dont le porteur est introduit aux sons de la musique, et escorté par une foule de citoyens poussant des acclamations. Après quelques détails complémentaires sur la victoire de Brune « le Directoire annonçait avec plaisir que le général Berthier a débarqué le 17 à Fréjus avec Bonaparte (A ce nom, les plus vifs applaudissements partent à la fois de l'assemblée et des tribunes et se prolongent longtemps)... « Ils ont laissé l'armée en très bon état en Egypte ; elle est dans la position la plus satisfaisante ».

Les applaudissements recommencent ; la musique exécute les airs chéris de la liberté. Un député floréalisé de l'an VI, élu jacobin de l'an VII, Carré, des Bouches-du-Rhône, laisse déborder son allégresse. Un autre, Portiez, de l'Oise s'écrie : « Peuple français, c'est aujourd'hui ta fête » et demande que le Directoire soit invité à déclarer aux peuples alliés qu'ils ont bien mérité de la patrie commune et que ce décret, ainsi que ceux visant toutes nos armées, soit proclamé dans toutes les communes avec la solennité convenable. Briot lui-même, le jacobin farouche, se laisse emporter à un éloge magnifique de Bonaparte : « Quels succès nous présage encore l'arrivée de ce héros dont le nom seul vaut une armée, dont l'épée qui a triomphé en Orient va briller de nouveau en Europe, rapporter la paix au monde et cimenter la régénération politique de l'Italie ? Celui-là, toujours digne de la confiance des républicains, sera bientôt à la tête de nos armées ; bientôt nous n'aurons plus d'éloges à lui donner, il les aura tous épuisés ! »

Ainsi les chefs jacobins essayaient d'attirer à eux le prestigieux vainqueur des Pyramides et du Mont Thabor. Son retour inattendu avait, tout au moins, refait pour

(1) *Moniteur*, t. XXIX, aux dates.

Digitized by Google

quelques jours l'unité nationale. Il ne s'agissait que de rendre durable ce mouvement spontané. Les jacobins se flattèrent peut-être d'y réussir ; mais des évènements trop récents pour être oubliés leur interdisaient de se poser en parti national.

A partir du 18, le lendemain du jour de son débarquement, le *Moniteur* et les journaux publièrent le récit de la campagne de Bonaparte en Syrie fort opportunément arrivé quelques jours avant lui. Cette relation merveilleuse, où l'on avait soin de laisser dans l'ombre la peste de Jaffa et l'échec devant St-Jean d'Acre — dont notre armée, écrivait-on, n'avait abandonné que les ruines fumantes — entretint la gloire du héros. Dès le surlendemain, dans la nuit du 23 au 24, il était là : prompte arrivée plus merveilleuse encore que le récit de sa marche triomphale et de son apothéose à Lyon. Tout l'esprit public en fut revivifié. L'éclat de ce retour imprévu fit même quelque tort à la gloire de Masséna et de Brune et l'on put s'imaginer plus tard que Bonaparte avait sauvé de la coalition la France qui s'était déjà sauvée sans lui.

II

Les Conseils en Vendémiaire, agitèrent deux questions principales : l'étude de la proposition de Garrau, adoptée par les Cinq Cents, mais qui n'avait pas été transmise d'urgence aux Anciens et la discussion des changements à apporter à l'emprunt forcé. La première fut soumise le 16 à la haute Assemblée. Cornet, rapporteur, parla contre. L'ancien Ministre Letourneux s'en déclara au contraire partisan. Elle revint en discussion le 28, puis le 2 Brumaire. On réédita toutes les critiques faites aux Cinq Cents sur le vague et les dangers de sa rédaction. En réalité, elle ne répondait plus aux nécessités du moment. Conçue comme

Digitized by Google

un remède extrême lors des dangers imminents du mois de Fructidor et adoptée alors d'enthousiasme, elle révèlait tous ses défauts maintenant que le péril était conjuré. On l'avait brandie comme une menace contre un gouvernement qui semblait malheureux. La fortune lui revenant, cette menace parut superflue et dangereuse .C'est Sieyès surtout qu'on avait visé. Or, il était relégué au second plan, pour quelques jours au moins, par Bonaparte et celui-ci, à cet instant précis, n'était encore suspect à personne, puisque les jacobins eux-mêmes le ménageaient. A qui s'appliqueraient donc les menaces du projet Garrau ? Enfin, la France était victorieuse. C'est elle qui dicterait les conditions de la paix. On ne pourrait lui imposer ni une révision de sa Constitution ni un recul de ses frontières. Les Anciens sentirent tout cela et Porcher n'eut aucun mal à faire rejeter le projet à une grande majorité. Il est fâcheux que nous n'en connaissions pas le chiffre exact. Il nous indiquerait combien il y avait de jacobins parmi les Anciens et combien de ceux que l'on nomme révisionnistes, c'est-à-dire partisans du prochain coup d'Etat. En admettant que grande majorité signifie une proportion du double au simple il y aurait eu 80 des premiers et 160 des autres. Ce vote était un coup nouveau porté aux purs jacobins. Suivant leur habitude ils tentèrent de reprendre l'avantage et de faire adopter un autre projet moins absolu que le précédent. Chollet fit rejeter une résolution nouvelle. Ainsi était écarté l'équivalent de ce que nous nommerions un vote de défiance au gouvernement et toute latitude était laissée au Directoire pour diriger la guerre et préparer la paix. Mais Sieyès se sentit encouragé à préparer la réforme de la Constitution, dont la seule proposition cessait d'être réputée un crime capital.

III

L'autre discussion ne devait pas être moins importante

Digitized by Google

Et même si, d'après une méthode en faveur, on veut trouver toujours aux faits politiques des causes économiques et financières, c'est dans cette discussion sur l'emprunt forcé qu'on pourrait les chercher.

L'emprunt forcé de l'an VII n'était pas un fait nouveau. Après la Convention en 1793, le Directoire commençant en avait établi un de 600 millions, dont le quart en métal et les trois quarts en papier monnaie. Le résultat fut le suivant : 14.660.000 francs en numéraire, soit à peine 10 pour cent et 293 millions en papier, soit un peu plus de 60 pour cent (1). Ce n'était pas merveilleux, car ce papier déprécié doit être compté lui-même au taux du numéraire. Ainsi le total ressortirait à 14.660.000 du premier et 29 millions valeur métal du second, en tout 43.660.000 livres effectives pour 600 nominales. Cet exemple n'encourageait pas à recommencer. Trois ans plus tard, on revenait pourtant au même expédient.

Les cent millions de cet emprunt devaient servir à équiper les bataillons auxiliaires de nouvelle levée et être prélevés, par voie de progression avec dégression à la base, exclusivement sur les riches. Par ce mot, on entendait les enrichis de la Révolution et surtout les dilapidateurs, c'est-à-dire les fournisseurs malhonnêtes, alors si violemment dénoncés et poursuivis. On atteindrait aussi, qu'on le voulût ou non, une classe dès lors toute puissante, les banquiers, dont beaucoup étaient eux-mêmes des fournisseurs et qui, très souvent, finançaient les entreprises de ces derniers. Les jacobins — les radicaux socialistes d'alors — déclarèrent donc la guerre à la Banque et partirent résolument à l'assaut du *mur d'argent*. Par malheur, le gouvernement était contraint de s'abriter lui-même derrière ce mur. Nous avons exposé sa détresse financière. Au lieu d'y remédier, les Conseils la contestaient. Elle n'existait pas, d'après eux, parce qu'elle n'aurait pas dû exister ! Pour vivre, pour éviter

(1) R. Stourm, *Les finances de la Révolution*, t. II, p. 184.

Digitized by Google

l'arrêt complet de la machine politique et guerrière, il fallait au Directoire de l'argent, et tout de suite. Avant même que l'emprunt eût été voté — et nous savons que cela demanda 20 jours — et avant qu'on ait pu le recouvrer, Sieyès dut recourir aux banquiers. Ils promirent et avancèrent peut-être 30 millions. On prétendit que c'était à condition que le Club jacobin fût dissous. Celui-ci en eut le soupçon et, dans sa séance suivante s'éleva contre la haute banque.

Cette ressource fut enlevée à la Trésorerie, après l'application de l'emprunt dont la haute finance fut, en général, très mécontente. Le Directoire fut contraint de chercher d'autres expédients. Il réussit à se faire avancer quelques fonds par d'autres personnes, mais en prenant une mesure vexatoire pour ses précédents créanciers. Il décida que les nouveaux seraient remboursés de préférence aux anciens, peut-être pour punir ceux-ci de lui avoir retiré leur appui. Cet autre moyen ne réussissant pas davantage, il dut enfin proposer le 30 Fructidor une aliénation des forêts nationales pour 30 millions, que les Cinq Cents approuvèrent. Ces deux mesures devaient être rejetées par les Anciens le soir même du 19 Brumaire.

Que devenait cependant l'emprunt forcé ? On l'avait mis sans retard en recouvrement. Celui-ci paraissait facile. Pour les propriétaires fonciers, il s'agissait seulement d'augmenter, suivant une progression rapide, la cote de leur contributions. Mais beaucoup d'enrichis et de banquiers n'étaient pas propriétaires et toute leur fortune était en mobilier. La loi créa des jurys d'équité pour l'évaluer, jurys composés de citoyens ne tombant pas sous le coup de la loi. Ainsi les payants seraient taxés par les exemptés. On devine les abus. Si Perrégaux s'honora grandement en acquittant la somme à laquelle un jury raisonnable l'avait taxé, Collot au contraire, qui avait offert 100.000 livres, somme repoussée par un jury malveillant, lui dit : « Vous demandez trop vous n'aurez rien » et il tint parole. Inutile

Digitized by Google

de rechercher si ce double exemple fut suivi. Le résultat, c'est que l'emprunt devait totalement échouer. Quand les rôles eurent été émis dans la plupart des départements, on estima qu'il y aurait 66 millions de taxes (sur 100) ; la procédure en révision les réduirait à 50, d'où il en rentrerait 35 : et les 100 millions espérés étaient déjà dépensés : déficit nouveau : 65 millions. En réalité, il serait rentré seulement 10 millions.

Les Conseils eurent à s'en occuper. Le 4 Vendémiaire le Directoire leur envoyait un Message sur les premiers résultats. Puis il leur communiquait successivement des tableaux significatifs (1) et que nous résumerons plus loin. Le 21 Vendémiaire, le Directoire accusait 240 millions de déficit total. Le 29, pour soulager un peu les rentiers, on décida qu'ils seraient payés en bons recevables pour l'acquit de leurs contributions. Le 2 Brumaire, Doche Delisle rappelle que la contribution extraordinaire de 100 millions n'est qu'un emprunt, et qu'il faudra bientôt songer à la rembourser : perspective à laquelle on ne pensait guère, et assez troublante : la proposition fut ajournée. Le 8, on annonce que les traitements du Tribunal criminel sont en retard de 4 mois. Un mois auparavant, jour pour jour, l'indemnité des députés eux-mêmes était restée un moment en souffrance. La discussion sur l'emprunt reprend le 9, puis le 13. Discussion bien instructive. On y apporte force arguments pour et contre. On y jette aussi des chiffres, et ce sont peut-être les meilleurs arguments. Parmi eux, on n'a que l'embarras du choix. Dans les 3 décades ayant précédé la mise en recouvrement, la recette totale des impôts avait été de 89.376.312 francs ; dans les 3 suivantes, elle était tombée à 72.308.654. En Thermidor, an VI, l'enregistrement et le timbre avaient rapporté à Paris 550.000 livres ; en Thermidor, an VII, 312.000 ; en Fruc-

(1) On les trouvera dans le *Journal des Débats*, mois de vendémiaire, an VIII, *passim*.

Digitized by Google

tidor, VI, 604.000 ; en Fructidor VII, 284.000. Le timbre proportionnel sur les opérations de bourse, dans les deux premières décades de Vendémiaire en VI avait donné 81.000 livres ; dans la même période de l'an VII, 5.000 livres. Quant au revenu total de l'exercice s'achevant en Fructidor VII, il était de 207.255.189 de recettes effectuées sur 764.102.697 de votées. Tout le reste en retard et en partie irrecouvrable.

Voilà quelques chiffres. Voici des arguments. Pourquoi l'emprunt a-t-il échoué ? « A cause de l'énormité de la progression ; de l'effroi inspiré par un jury exempté de la charge qu'il avait à répartir ; de la facilité et de la promptitude des expropriations en cas de non paiement ».

Et quels sont les effets sur la fortune publique ? Du moment où la loi a été seulement proposée : la misère des ouvriers, la cessation du commerce et de tous les travaux ; la perte de tout crédit public et particulier ; la diminution toujours croissante dans toutes les branches des revenus publics. Pour la République, comme pour les particuliers, il ne s'est plus trouvé ni prêteurs ni payeurs.

C'est en vain que l'on vante le caractère démocratique de cet impôt dont tous les petits contribuables sont à peu près exempts. Un orateur cite, à ce propos, une déclaration de Robespierre lui-même, prononcée à la Convention le 19 juin 1793, contre l'exemption totale d'impôt en faveur des prolétaires : « Si vous décrétez que la misère exempte de l'honorable obligation de contribuer aux besoins de la patrie, vous décrétez l'avilissement de la partie la plus pure de la nation, vous décrétez l'aristocratie des riches. N'otez pas aux citoyens de la République ce qui leur est le plus nécessaire, le besoin de présenter à la République le denier de la veuve ». Paroles qu'il ne serait pas mauvais de rappeler aujourd'hui.

Les adversaires de la loi parurent bientôt avoir cause gagnée. « Pour la restauration de nos finances, dit un autre député, il faut guérir tous les Français de cette manie

Digitized by Google

épidémique et mortelle de thésaurisation, d'enfouissement du numéraire et d'inaction ».

Les jacobins sentent la force de ces arguments. Ils reculent un peu, font des concessions. Le 16, Engerand fait un effort suprême en faveur de l'emprunt. Il faut le maintenir, dit-il, 1° pour empêcher les riches de fournir (avec leur superflu) des secours aux émigrés ; 2° pour les forcer à désirer la paix (au lieu de la guerre qui les enrichit) 3° pour obliger même les ennemis de la République à acquérir des biens nationaux (des biens au soleil, passibles de l'impôt foncier, au lieu de valeurs en portefeuille). Cependant on corrigera les abus de la loi. Le maximum des cotes sera fixé à 40.000 francs. Mais le nombre des cotisants sera accru par le retrait de l'exemption des petits contribuables. De nouveaux jurys, plus équitables, seront institués. (*Violents murmures*). Même ces concessions ne suffisaient plus. Le principe de l'impôt — emprunt prétendu, au remboursement aléatoire — exemption totale ou dégression importante à la base — progression, même diminuée, même limitée — tout cela parut condamné.

Le 17, on fit remarquer que les recettes de l'emprunt étaient bien loin de combler le déficit qu'il a causé. « Vous voulez, dit-on aussi, qu'on devienne propriétaire et vous effrayez celui qui voudrait l'être en le frappant de taxes progressives ». Le Conseil s'énervait. On demande la clôture. L'épreuve est douteuse. On continue, puis on ajourne la suite de la discussion au lendemain... Demain, ce fut le 18 Brumaire.

En relisant ces dramatiques débats, qui semblent être d'aujourd'hui, une question se pose d'elle-même : les partisans actuels de taxes analogues, comme le prélèvement sur le capital — et l'emprunt forcé par sa progressivité pouvant atteindre jusqu'aux trois quarts de la valeur du revenu foncier était par le fait un prélèvement de ce genre — les partisans actuels de ces taxes, parmi lesquels il y a des hommes instruits ou qui devraient l'être, connaissent-ils

Digitized by Google

et ont-ils étudié de tels précédents ? Ne mériteraient-ils pas d'être enfermés dans cette alternative : ou ils ne savent pas et ils devraient savoir — ou ils savent... En historien impartial. nous laissons au lecteur le soin de conclure.

IV

Nous touchons au dénouement qui se machinait alors dans l'ombre entre Sieyès et son complice nouveau Bonaparte. Leurs tractations secrètes feront l'objet du chapitre suivant. Avant de les dévoiler, il nous reste à exposer ici l'état de l'opinion publique, surtout à Paris, dans les 24 jours qui séparent le retour du général du 18 Brumaire. Un document peu ou point utilisé nous donnera là dessus d'intéressantes indications. C'est l'*Aspect de la France*, publié, si nous en croyons la date indiquée dans ce livre même presque à la veille du 18 Brumaire par Le Prévot de Beaumont. Folliculaire sous la Monarchie, la dénonciation des manœuvres baptisées du nom de *Pacte de famine* lui avait valu, avec un emprisonnement à la Bastille, une véritable célébrité. Ce vétéran du pamphlet politique prit la plume pour aider à enterrer le régime directorial, après avoir contribué à la chute de la royauté. Son livre, sans plan et non exempt d'un peu de radotage, est précieux, par sa date d'abord, par quelques réflexions très suggestives et par des citations d'autres documents importants (1).

Il constate d'abord la faillite de la Constitution de l'an III. On jure cependant tous les jours de la maintenir (fait exact), mais on peut la jurer en la violant fréquemment sur tous les points par des interprétations volontaires (c'est arbitraires qu'il a voulu écrire) — réflexion profonde. Pourquoi serait-elle intangible ? La Suisse, malgré la guerre, s'occupe bien en ce moment de réviser la sienne.

(1) Le Prévot de Beaumont, *Aspect de la France, passim.*

Digitized by Google

Il faut la réviser parce que les jacobins s'y opposent. L'auteur cite une pétition de Grenoble, inspirée par le projet de loi de Garrau et renfermant ce passage : « Des hommes existent, qui ont laissé pénétrer dans leurs projets cette arrière pensée de modifier la Constitution de l'an III, autrement que par la révision voulue par elle (c'est à-dire par un coup de force). Nous verrions alors paraître au grand jour le plan de la royauté dite constitutionnelle ou d'une sorte de gouvernement oligarchique plus tyrannique que la royauté ». Phrase très suggestive aussi et prouvant 1° que l'on soupçonnait les projets de Sieyès ; 2° que l'on en ignorait la nature exacte et que deux suppositions à leur égard semblaient possibles : ou le rétablissement d'une royauté constitutionnelle, ou la confiscation de la Révolution par une oligarchie (révolutionnaire). Cette dernière, à l'évènement, se révélera plus exacte.

Mais le peuple veille. « Nous jurons, écrivent les citoyens de Grenoble, de mourir pour la Constitution de l'an III et de nous opposer à toutes modifications contraires à la révision. Si les pouvoirs publics n'usent de leur puissance que pour en abuser, ils nous dégageront par là même de notre obéissance et nous restitueront le droit de veiller à notre indépendance ». Suivent 2.200 signatures. Ainsi les jacobins redoutent et pressentent un changement dans l'état politique et ils lui opposent une intervention directe, s'il le faut, du peuple pour maintenir la Constitution, pourtant si peu démocratique et vraiment bourgeoise, de l'an III, en repoussant toute révision jusqu'à l'expiration du délai de dix ans fixé par l'art. 338 de cette Constitution elle-même.

C'est pour eux ce que nous appellerions une position de repli. Repoussés dans toutes leurs entreprises depuis le 30 Prairial pour ressaisir le pouvoir, ils veulent au moins limiter le désastre possible à une retraite modérée, jusqu'à un poste d'expectative d'où, sans être exposés à aucune attaque, puisqu'ils s'y tiendraient dans la stricte légalité,

Digitized by Google

ils pourraient repartir quelque jour pour tenter de faire triompher leur politique propre. La Constitution de l'an III leur servirait de pierre d'attente pour imposer de nouveau celle de l'an I. Manœuvre en somme habile et qui réussirait peut-être.

A moins qu'il ne soit déjà trop tard. Car une partie de l'opinion s'exprime déjà de tout autre sorte. « Si nous ne sauvons le peuple, lisait-on dans une autre proclamation de Saintes, il se sauvera lui-même » — « Non, répond Le Prévot de Beaumont, non, le peuple ne se sauvera pas tout seul. C'est Bonaparte qui aura la gloire immense de dicter la paix en Occident, comme il l'a déjà fait en Orient (on le croyait du moins). O ma patrie, console-toi, la guérison est proche ». Précisant enfin sa pensée, il conclut ainsi : « Il y a nécessité de gouvernement militaire durant le temps d'hostilité pour accélérer la paix. Tout contribue à prendre cette mesure de sûreté et de salut public qu'on ne doit l'attendre jamais ni des Conseils, ni du Directoire, ni des Ministres en place, encore moins de la Constitution régnante ». Paroles prophétiques, si la date indiquée à la fin du livre est bien exacte : 12 Brumaire. On a quelques doutes, surtout en rapprochant cette phrase d'un passage précédent où il est écrit : « C'est bien assez de 3 volontés au pouvoir exécutif et 2 sont de trop ! » Savait-on déjà à Paris que les Cinq Directeurs allaient être bientôt remplacés par trois Consuls ? La chose n'est pas impossible. Mais, même si l'écrit de Le Prévot était antidaté et qu'il fallût écarter ses prédictions après coup, il n'en subsisterait pas moins que le danger d'un coup d'Etat semblait préoccuper même les jacobins d'une province éloignée. Mais on ne soupçonnait pas Bonaparte d'y songer. On souhaitait seulement la proclamation d'une sorte d'état de siège pour militariser pendant quelque temps le gouvernement et permettre à Bonaparte de terminer la guerre — ce qui était, de l'air de tous, le plus pressant besoin, la nécessité du moment.

Digitized by Google

On ne doutait pas, d'ailleurs, que son intervention serait heureuse et décisive. Il n'aurait pas à sauver la France : Masséna et Brune l'avaient déjà fait, et la victoire définitive paraissait certaine. Il s'agirait surtout de régler les conditions d'une bonne paix.

Le Prévot ne fait pas d'allusions précises au péril intérieur. Il était en relations étroites avec le danger extérieur. Les premières victoires de la Coalition avaient suscité un brusque et dangereux réveil du royalisme à forme de brigandage. Après Novi, et à la faveur peut-être de la loi excessive et maladroite des otages la guerre civile s'était rallumée sur divers points. Dans le Sud-Ouest la citadelle du jacobinisme, Toulouse, avait maté l'insurrection des campagnes : le 12 Vendémiaire, on annonçait l'exécution de ses chefs faits prisonniers. Mais le 21, trois jours après le débarquement de Bonaparte, Bourmont avait soulevé une partie de la Bretagne et du Maine et s'emparait du Mans (1). Le 3 Brumaire, Frotté insurgeait la Normandie. Dès le surlendemain, il est vrai, Ney battait ses troupes à Vire et le 14, Hédouville par une proclamation habile, préludait à la pacification. Ces succès étaient les résultats seulement un peu retardés de nos victoires de Vendémiaire et de la nouvelle du retour de Bonaparte. La guerre civile s'éteignait avec la menace de l'invasion étrangère. Sur un point cependant le danger subsistait. Pichegru et Willot préparaient alors, sur les derrières de l'armée d'Italie en retraite, un soulèvement du Sud-Est. Mais il ne faut pas s'exagérer l'importance de cette entreprise. D'abord les Autrichiens n'étaient pas encore là pour la seconder. Et si la Provence s'était soulevée, nous savons que Toulouse d'un côté, Grenoble de l'autre, sauraient la contenir. En fait, cette insurrection royaliste, bien que sérieusement préparée, avorta.

Ainsi, à l'arrivée de Bonaparte, le péril tant intérieur

(1) A. Aulard, *Hist. pol. de la Rév.*, p. 677-678.

Digitized by Google

qu'extérieur était conjuré. Les vraies causes du 18 Brumaire ne sont pas là. Elles dérivent de la situation politique du pays et surtout des Conseils ; de difficultés financières prêtes à devenir irrémédiables ; de l'ambition déjà ancienne de Sieyès, réveillée depuis son entrée au Directoire ; de l'ambition, ancienne aussi, mais ravivée par le spectacle qui frappa ses yeux à son retour d'Egypte, de Bonaparte ; enfin d'un ensemble de causes et d'impondérables que l'on peut exprimer ainsi : le régime existant en France ne pouvait pas durer ; sa chute se produirait tôt ou tard. Restait seulement à savoir comment et au profit de qui. A plus forte raison un changement de régime parait inévitable quand on parcourt le *Tableau de la France en l'an VIII* dressé par F. Rocquain. L'économie publique du pays était ruinée ; l'assistance aux malades n'existait plus, faute de fonds. La société était en pleine déliquescence. A cette situation désespérée il fallait un remède extrême.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Sieyès et Bonaparte

I. Les idées politiques de Sieyès.
II. Les idées politiques de Bonaparte avant son départ pour l'Egypte et après son retour.
III. Bonaparte sonde d'abord les Jacobins et Barras.
IV. Le rapprochement de Sieyès et de Bonaparte.

I

Pendant tout le cours des événements que nous avons racontés Sieyès, depuis son élection au Directoire, avait conçu et poursuivi un plan politique qui arrivera en Brumaire à sa maturité et qu'il va pouvoir exécuter avec l'aide d'un homme conduit par les circonstances à collaborer avec lui. Bonaparte eut aussi son plan qu'il improvisa en quelques jours. De la conjonction de ces deux personnages et de leurs desseins sortira le coup d'Etat qui mettra fin à la Révolution et introduira chez nous le régime plébiscitaire. Il convient donc d'étudier successivement les idées de l'un et de l'autre avant de les voir confondues et en action (1).

Sieyès obéissait à un désir et à un sentiment. Théoricien féru de ses propres idées il en poursuivait patiemment la réalisation. Politicien peureux et compromis dans le passé,

(1) Voir MADELIN, *Sieyès*, dans la *Revue Hebdomadaire*, 1928, nº des 14 et 21 avril 1928.

Digitized by Google

il tendait de toutes ses forces secrètes à assurer la sécurité de son avenir. Et, à y bien regarder, c'est surtout sa peur qui le conduisait, peur double, en quelque sorte, qui lui faisait redouter également un retour du jacobinisme ou une restauration de la monarchie. Peut-être, après le 30 Prairial, avait-il espéré un moment s'accorder avec les jacobins et réaliser avec eux ce plan d'union nationale auquel, de tous côtés, on commençait en France à se rallier. Brève illusion. L'union qu'il leur proposa, l'accord auquel il crut peut-être, furent de courte durée. Il leur avait fait pourtant, sinon des avances, au moins des concessions. Il est à peu près certain que les deux lois votées le 10 Messidor — mobilisation générale des conscrits non appelés, emprunt forcé de cent millions — et plus tard la loi des otages — avaient été concertées entre le Directoire et les Conseils. On peut lire, en effet, dans le Message du 4 Fructidor ces mots qui ne laissent aucun doute : « Le Directoire *vous a demandé* et vous avez rendu les lois les plus répressives pour frapper à l'instant les crimes ténébreux et les entreprises funestes » (du royalisme).

Si jamais on put espérer qu'une république jacobine s'implanterait en France, ce fut dans le bref intervalle qui sépare le 30 Prairial du moment où le dernier Club jacobin, ouvert dans la salle illustre du Manège sur l'invitation du Conseil des Anciens en fut expulsé, le 8 Thermidor, sur l'ordre de ce même Conseil. Pendant ces 20 jours les républicains avancés furent fondés à croire que leurs vœux seraient enfin comblés. Sieyès lui-même semble avoir été partisan, à cette époque, de l'union à gauche ou, plus exactement, par la gauche, le parti jacobin devant « cristalliser » autour de lui les éléments épars du républicanisme dont il serait le point d'attraction et de convergence. Malgré sa répugnance pour ce parti, Sieyès se serait résigné à son triomphe s'il lui avait semblé possible, définitif et capable de lui assurer cette sécurité personnelle à laquelle il tendait de toute la force de ses anciennes et de ses nouvelles frayeurs.

Digitized by Google

Et l'on put, pendant quelques jours, espérer que les jacobins, assagis par une longue et cruelle expérience, deviendraient enfin ce parti de gouvernement que tous les Français d'alors cherchaient d'instinct. Effectivement, nous l'avons vu, des idées modérées purent, à diverses reprises, s'exprimer librement dans ce Club où l'effervescence et les exagérations ne triomphèrent pas toujours. Un vétéran de la Terreur, Félix Lepeletier, semble avoir groupé autour de lui quelques hommes bien décidés à restaurer le jacobinisme sans la Terreur. Nous avons cité, de lui et d'autres, des paroles significatives. Mais la composition du Club était trop hétéroclite pour que cette tendance modérée réussît à s'imposer. Il fallait mettre d'accord des septembriseurs, des sans-culotte, des membres de l'ancien Club et des comités révolutionnaires, des robespierristes, des babouvistes, des victimes du 22 Floréal ; toutes ces nuances du rouge rassemblées et voisinant, au lieu de se fondre, criaient d'être rapprochées ou se fondaient finalement dans la plus prononcée, dans ce rouge vif qui rappelait aux Parisiens les flots de sang de la Terreur et produisaient sur eux le même effet que la cape du toréador sur la bête affolée. Dès qu'il parut que les forcenés pourraient l'emporter sur les modérés, l'opinion se souleva contre eux. Les préventions reparurent et se fortifièrent. Le Directoire lui-même s'en effraya et Sieyès renonça bientôt à ce ralliement de tous les républicains vers et par la gauche sur lequel il avait peut-être fondé de vagues espoirs.

La courte existence du Club peut se résumer, nous l'avons vu, en un duel entre lui et Sieyès. D'où vint l'attaque ? Des Jacobins sans doute, qui ne l'aimaient pas. A quelle occasion ? sur la question financière. Le Directoire, à bout de ressources, l'emprunt forcé n'ayant été voté que le 19 Thermidor, dut, pour vivre, recourir aux banquiers et ceux-ci mirent pour condition à leur appui la dissolution du Club. Ses membres s'en doutèrent et ne tardèrent pas à harceler Sieyès. On attaquait en lui l'homme de 1791, dont les

Digitized by Google

idées politiques s'étaient fixées, croyait-on, au régime de la Constitution de 1791 sans évoluer ni progresser depuis lors ; il avait plutôt reculé, puisqu'il ne s'était pas accommodé de la Constitution de 1795, réactionnaire pourtant au regard de l'autre. Mais on incriminait surtout le politicien qui avait semblé accepter la monarchie constitutionnelle de Louis XVI et qui, après sa chute, avait paru souhaiter celle de d'Orléans ou d'un prince quelconque, anglais comme York, Allemand comme Brunswick ou même Prussien cherché à la cour de Berlin lors de sa fameuse ambassade. Sieyès releva ces accusations et y répondit clairement, d'abord dans son discours du 25 Messidor où, rappelant la Fédération du 14 juillet 1790, il avait dit : « Plus qu'aujourd'hui les âmes étaient républicaines ». Et dans celui du 25 Thermidor : « (Des hommes) n'ont pu se résoudre à pardonner aux amis les plus anciens et les plus incorruptibles de la liberté et cherchent encore à leur imputer, comme l'objet de leurs vœux secrets, jusqu'à un fantôme de roi ».

Il s'attaquait aussi aux royalistes, jugés aussi dangereux que les jacobins. « Il les punirait tous, ajoutait-il, et non pas en les balançant les uns par les autres ». N'empêche qu'après avoir fait fermer le Club le 26 Thermidor, il prohiba, le 16 du mois suivant, 50 journaux presque tous royalistes. La bascule était alors d'un emploi courant et presque nécessaire.

Débarrassé du danger jacobin, Sieyès s'occupe de l'autre. Un autre de ses discours en témoigne d'une façon presque naïve. « Entre tous les Français, écrivait-il le 21 Fructidor, un petit nombre excepté, il existe une responsabilité commune dans tous les événements de la Révolution. Vous ne savez pas combien les royalistes sont rigoureux dans l'examen de la conduite et dans le jugement des opinions. Le républicanisme deviendrait (en cas de Restauration) le crime de quiconque aurait un ennemi, un envieux, un jaloux. Dans les républiques alliées reconquises, le premier acte

Digitized by Google

des vainqueurs a été de dépouiller les acquéreurs de biens nationaux ».

On ne saurait être plus clair. Sieyès disait en propres termes que les royalistes examineraient ou avaient examiné sa conduite, jugeraient, ou avaient jugé ses opinions. Electeur de Paris en 1789, pamphlétaire illustre et qui avait donné son mot d'ordre à la Révolution commençante, prêtre apostat, conventionnel régicide (à qui par surcroît on avait attribué le mot fameux « La mort sans phrases » dont le véritable auteur est son presque homonyme Dyzez) orléaniste peut-être, il n'avait rien à espérer et il avait tout à craindre d'une restauration de la branche aînée (d'où ses préférences pour la cadette ou pour tout autre famille royale). Epouvanté du sort qui l'aurait attendu si les opposants de l'an V avaient facilité le retour des Bourbons, il s'était signalé parmi les fauteurs et les soutiens du 18 Fructidor et il avait voulu faire payer, en la bannissant, à toute la classe des ex-nobles, la frayeur qu'il éprouva alors, presque égale à la peur où il avait « vécu » pendant la Terreur jacobine. Ainsi la crainte dominait son esprit. Renouvelée par les péripéties politiques de l'an VII — la renaissance du jacobinisme à Paris répondant à la résurrection de la guerre royaliste dans les départements — cette crainte devint chez lui une obsession et il s'efforça de faire partager ce sentiment à tout le peuple français. En lui rappelant qu'il s'était compromis, lui aussi, il le mettait sur ses gardes. En lui prédisant la reprise des biens nationaux vendus par le royalisme vainqueur, il pensait l'effrayer et le dresser tout entier pour leur conservation. Il indiquait aussi l'un des principaux articles du futur programme de Bonaparte : l'irrévocabilité de l'aliénation de ces biens.

Cela étant admis, et par voie de conséquence, Sieyès en vint à une conception qui, dans tous les cas, lui serait salutaire. Il fallait éviter le triomphe soit du jacobinisme, soit du royalisme. Or, l'un et l'autre se réclamaient provisoirement de la Constitution de l'an III. Les jacobins,

Digitized by Google

pour la raison indiquée plus haut, multipliaient leurs serments d'attachement à cette Constitution, et les royalistes plus ou moins masqués de l'an V s'en étaient fait une arme pour attaquer le Directoire. Rien ne les empêcherait d'y recourir de nouveau. Donc, elle était condamnée dans l'opinion de Sieyès. La première chose à faire était, pour lui, de renverser l'acte constitutionnel, auquel il serait heureux de substituer enfin le chef d'œuvre qu'il tenait en réserve.

Que serait sa Constitution nouvelle ? Peu de gens la connaissaient. On en parlait cependant, et en termes assez clairs pour que les citoyens de Grenoble aient pu la définir exactement par les termes d' « oligarchie nouvelle » rapportés plus haut. Une Constitution d'apparence nationale, voire démocratique, mais destinée surtout à sauvegarder l'oligarchie des chefs de la Révolution, telle sera bien la Constitution de l'an VIII, même après les remaniements vigoureusement apportés au projet de Sieyès par Bonaparte.

Il ne restait plus qu'à trouver les moyens d'exécution. Un homme d'action était nécessaire, un bras mis au service de la tête, que serait Sieyès. Autour de lui, Barras aurait pu faire, étant à la fois Directeur et de caractère énergique et résolu à l'occasion. Peut-être Sieyès a-t-il songé quelque temps à lui, au moment de leur accord, avant et un peu après le 30 Prairial. Mais Barras, simple capitaine de l'ancienne armée royale n'avait pas sur les troupes l'ascendant nécessaire. Toutes les fois que le pouvoir civil l'avait chargé de le défendre, il avait dû s'adjoindre un militaire, un homme du métier : au 9 Thermidor, le chef des gendarmes de la Convention ; au 12 Germinal, Pichegru ; au 13 Vendémiaire, Bonaparte ; en l'an V, Hoche, puis Augereau. Donc il valait mieux s'adresser directement à un général.

Sieyès pensa d'abord à Marescot, très populaire dans l'armée, qu'il essaya de faire entrer au Directoire. Puis à Joubert. Il semble l'avoir gagné complètement à ses vues. Il le fit nommer commandant de la 17e division

Digitized by Google

militaire (gouverneur de Paris), puis général en chef de l'armée d'Italie où il l'envoya pour remporter une victoire tout comme Louis Napoléon enverra plus tard Saint-Arnaud cueillir les lauriers de la petite Kabylie en attendant les cyprès de ses victimes du 4 Décembre. Le choix de Joubert était bon. A défaut de Bonaparte prisonnier dans sa conquête, ce jeune héros, beau comme Hoche, à la fois général excellent et brave comme un grenadier, d'âme élevée, d'esprit agréable, était bien fait pour séduire les imaginations et les cœurs. Nouvel Achille, il mourut jeune, enseveli dans une défaite qui valait une victoire. Sieyès dut chercher encore.

Négligeant Bernadotte, dévoué aux Jacobins, passant par dessus Lefebvre, un héros sans consistance politique, il avait appelé Moreau, l'avait endoctriné sans triompher de ses hésitations habituelles ; mais à la nouvelle du retour inattendu et quasi miraculeux de Bonaparte, Moreau lui-même s'était écrié : Voilà votre homme !

II

On avait songé aussi à Bonaparte, mais c'était moins Sieyès, pour l'associer à ses projets, que le Directoire entier pour lui confier la défense de la patrie menacée. Il est à peu près certain qu'on le rappela officiellement, avec son armée, ou officieusement, seul, par l'entremise de Bourbaki. Son retour étonna, peut-on dire, sans trop surprendre : on s'y attendait un peu. Il était quasi providentiel. Or, dans les choses humaines, l'imprévu, le merveilleux se produisent parfois, surtout en faveur d'hommes comme celui-là, dans la période ascendante de leur fortune quand tout, même l'invraisemblable — comme la traversée de la Méditerranée au milieu des croisières anglaises, — leur réussit.

Digitized by Google

Mais avant de marquer les étapes de ce prodigieux retour, il est nécessaire de dire quelques mots, différés jusqu'ici, de son premier séjour à Paris, après Campo-Formio (1). Son ambition naissante s'était-elle alors manifestée ? De son propre aveu, il ne savait déjà plus obéir. Après avoir été le maître de l'Italie, il eut de la peine à reconnaître des supérieurs en France. Le Directoire pourtant le reçut magnifiquement. La fête du 20 Frimaire en son honneur dans la Cour du Luxembourg fut splendide et de tout point réussie. Il y prononça, en réponse au discours emphatique de son ami Barras, une phrase célèbre, mais qu'on a souvent défigurée en y changeant un mot. « Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur *les* meilleures lois organiques, l'Europe entière deviendra libre ». *Les* meilleures lois, et non *de* meilleures, faute répétée par la plupart des écrivains postérieurs. Ainsi Bonaparte, au lieu d'une critique insolente et déplacée, comme on pourrait le croire, donnait un conseil des plus judicieux : de meilleures lois organiques, réglant mieux les rapports des principales autorités, auraient évité le 18 Fructidor récent et le 22 Floréal prochain. Bonaparte avait tâté l'opinion, accepté les politesses et les égards plutôt que recherché les hommages, affecté de s'occuper de sa femme, de l'Institut et des poésies d'Ossian. Mais si l'on en croit l'historien de cette période de sa vie, il avait tenté des démarches qui ne réussirent pas. Il aurait suggéré à son ami Barras de le faire entrer au Directoire (chose d'ailleurs impossible vu son âge, 28 ans au lieu des 40 requis). Il y aurait mis assez d'insistance pour que Barras l'eût rabroué deux fois, et même menacé de l'envoyer au Temple. Il trouva aussi son maître en Reubell : un jour que, selon son habitude, Bonaparte contrarié menaça le Directoire de sa démission, le rude Alsacien, lui tendant une plume, dit : Signez, général, signez. Et le général ne signa pas. A cet indice, et à plusieurs autres, Bonaparte

(1) ESPITALLIER, Vers Brumaire, *passim*.

Digitized by Google

se rendit compte que la « poire n'était pas mûre». C'est pourquoi, le 27 janvier 1798, après une conversation avec Talleyrand, il conçut l'idée de l'expédition d'Egypte. Cela lui permettrait d'attendre, de laisser mûrir la poire. Sans doute n'attendrait-il pas longtemps, car il se flattait que l'expédition serait courte, et de pouvoir revenir à la première occasion. L'incident du drapeau français insulté à Vienne, présage d'une rupture avec l'Autriche, faillit le retenir. Il partit cependant pour ne rentrer que dix-sept mois plus tard.

Retenu si loin par la destruction de sa flotte, on l'avait un peu oublié, pour penser de nouveau à lui après les premiers revers de la deuxième coalition et la perte de son Italie — dont la nouvelle, transmise par l'amiral anglais — l'avait décidé à rentrer. Quels projets roulait-il en sa tête sur le pont du *Muiron* ? Grandioses, mais confus, sans aucun doute. La poire était-elle vraiment mûre ? Et surtout, comment la cueillir ? Il ne connaissait pas assez exactement la situation de la France et de l'Europe pour arrêter une ligne de conduite. Il allait, poussé par la destinée, le vent en poupe comme son navire.

Quand il eut débarqué à Fréjus, en bravant la quarantaine, sa marche triomphale de six jours jusqu'à Paris, avec un seul arrêt notable à Lyon, le renseigna sur une partie des aspirations du peuple. Sur le point assentiel, le sort du régime, elles étaient vagues, comme ses propres pensées. Personne ne voyait clairement en lui l'homme qui renverserait le Directoire pour lui substituer son pouvoir personnel. On était habitué à ce gouvernement et ses crises mêmes paraissaient une des conditions de son existence si agitée. Tout au plus avait-on le pressentiment que cela, un jour ou l'autre finirait. Une autre chose était plus urgente : la paix après la victoire définitive et totale. Bonaparte serait le héros de la victoire et de la paix, cela seulement. Et cette victoire, cette paix, elles étaient en vue, presque certaines, grâce à Brune et à Masséna.

Digitized by Google

Bonaparte achèverait l'œuvre presque accomplie. Si d'aventure il lui fallait pour cela des pouvoirs nouveaux, exceptionnels, eh bien ! qu'il les prenne. Nul n'y verrait le moindre inconvénient, dût-il bousculer un peu la Constitution dont la nature était précisément d'être sans cesse bousculée — la Constitution, cette vierge prétendue dont ses gardiens avaient fait une catin, complaisante et soumise. — Jusqu'au dernier moment, l'opinion sur Bonaparte, à Paris et partout, fut celle-là. Le *Moniteur* l'avait exprimée, la veille de son arrivée à Paris, en ces termes : « La victoire, qui a toujours accompagné Bonaparte l'a devancé cette fois, et il arrive pour porter les derniers coups à la coalition expirante ».

Il ne connaissait donc, en ce moment, qu'une chose : son immense popularité, qui lui permettrait d'oser beaucoup. Mais avant d'agir, il se renseigna. D'abord auprès de ses frères. Lucien, qui avait songé à travailler pour lui-même, ne pouvait guère que se rallier au général. Il lui apporta bientôt deux choses : l'alliance avec Sieyès et la grande autorité que lui valut, le 1er Brumaire, son élection à la Présidence des Cinq Cents ; hommage rendu par l'Assemblée au général qui, à cette date précise, n'avait donc pas encore éveillé les soupçons des jacobins. Joseph lui assurait la sympathie de toute une partie de la classe riche et conservatrice. L'un et l'autre le mirent d'abord en garde contre les jacobins. Il ne les évita pas cependant, ni ne les dédaigna et cela presque jusqu'au bout. Eux-mêmes, avons nous vu, le ménageaient, espérant s'en servir. Mais il opérait avec la plus extrême prudence. « Il jouait l'embarras, écrit Lacretelle, et attirait les secrets des autres sans révéler le sien » (1). Il s'abouchait aussi avec ses collègues de l'Institut, Volney, Cabanis, par exemple. De ce côté on le renseigna pleinement et on tenta de le conquérir. L'Institut avait ses idées particulières et même sa politique. Il était résolument républicain et anti-clérical, mais non jacobin,

(1) LACRETELLE, *Hist. du Directoire*, t. II, p. 402.

Digitized by Google

ou s'il l'était, à sa manière : jacobin non démocrate. En ces survivants ou disciples immédiats de Voltaire et de l'Encyclopédie vivait l'idée du despotisme éclairé, adapté à la Révolution. Puisque l'on ne pouvait plus avoir en France de roi philosophe, ce sont les philosophes qui seraient rois. Bonaparte parut encourager cette oligarchie de la science, dont plusieurs membres, Monge, Fourcroy, par exemple, appartenaient aussi à l'oligarchie révolutionnaire. Il se servira d'eux d'abord, puis les lâchera, avant de les combattre. Ces savants naïfs, qui s'offraient à lui pour régner avec lui, il les maltraitera bientôt, et de belle manière, quand ils seront devenus pour lui de simples et malfaisants idéologues.

S'aboucha-t-il avec des royalistes ? Peut-être, bien qu'il n'eût rien à espérer de ce côté — à moins de reprendre le rôle de Monk, chose encore bien difficile pour le général *Vendémiaire.*

Toutes ces démarches et entrevues précédèrent son accord avec Sieyès. Elles ne nuisirent en rien à sa popularité qui restait grande. « Son retour écrivait la *Gazette de France* le 25 est, avec nos nouvelles victoires, le seul événement qui ait rallumé depuis longtemps l'enthousiasme populaire. On a remarqué la prédilection avec laquelle il parle de reconquérir l'Italie ». Les premiers à se défier — peut être parce qu'il répondit mal à leurs avances furent les jacobins extrêmes. L'*Ami des Lois* écrivait le 2 Brumaire : « Les exclusifs ne parviendront pas à indisposer le peuple contre Bonaparte ». C'est donc que quelques-uns y songeaient déjà.

III

Avant de s'entendre définitivement avec Sieyès, Bonaparte, dans ses consultations circulaires, causa aussi avec

Digitized by Google

les autres Directeurs (Roger Ducos à part, l'ombre de Sieyès). Joséphine eut des rapports très suivis d'amitié, d'intimité même avec les Gohier, dont l'homme lui faisait la cour et qu'elle joua en grande coquette. Par lui le général communiquait avec les Jacobins, parmi lesquels on pouvait ranger Moulins, qui ne l'aimait guère, s'il est vrai qu'il ait songé, d'abord à le traduire en Conseil de guerre comme déserteur, puis, le 18 Brumaire, à faire cerner par la troupe la maison de la rue Chanteraine.

Ses rapports furent plus nombreux et d'abord plus amicaux avec Barras. Le général ne pouvait négliger l'ami de Joséphine et son ancien protecteur. Barras aussi avait son plan. C'était de se perpétuer au pouvoir le plus longtemps possible. Il devait, ses cinq ans expirés, sortir en Floréal suivant. Fâcheuse perspective ! Pourquoi n'y resterait-il pas avec le général, l'un chef militaire, l'autre chef civil de l'Etat ? Il tâcha de le lui laisser entendre. Bonaparte renâcla. Non, il ne se compromettrait pas avec cet ancien compagnon. Barras était trop usé, trop discrédité, trop isolé. Les jacobins se défiaient évidemment de lui : sans quoi, il se serait réuni à Gohier et à Moulins pour former une majorité. Certains exclusifs, pourtant, lui étaient favorables et se faisaient sur lui d'étranges illusions. « Et toi, Barras, lui disait Duclos (1), sur qui s'est reportée souvent avec satisfaction la confiance du peuple, toi qui connus et blâma les fautes (des Triumvirs), ne laisse pas tes collaborateurs tomber dans les mêmes erreurs on dans de plus fâcheuses encore... Sois, s'il se peut, un peu moins indifférent à tes amis » (1). Voilà le grand mot lâché. Barras n'inspirait plus confiance à personne, parce qu'il avait trahi tout le monde. Malgré la sujetion de la presse, l'*Ennemi des Tyrans* avait publié le 18 Fructidor, contre le Thermidorien Barras ces lignes terribles : « Barras, le scélérat le plus dégradé que la Révolution compte dans ses rangs,

(1) Duclos, Ouv. cit.. p. 8

Digitized by Google

ce spadassin qui s'est conservé au Directoire en sacrifiant tour à tour tous ses collègues... Son nom passera à la postérité chargé d'horreur et d'infamie ». C'est vrai. Et Bonaparte ne pouvait, sans perdre sa cause, s'allier avec cet homme qui le sacrifierait à son tour. Pour grouper autour de lui le grand parti de la Nation, il lui fallait écarter d'abord les « pourris » et leur chef incontesté. Il le fit doucement d'abord. Avec lui, comme bientôt avec Sieyès, il joua au plus fin. Et il l'était plus que l'un et l'autre. Barras, un jour, essaya de la comédie. « Il en avait assez des grandeurs. Il voulait se retirer à la campagne ». Dès lors, pour tout arranger, ne pourrait-on pas concentrer l'autorité, confier une Présidence effective au général... Il hésitait. L'autre dardait sur lui son œil perçant... au général Hédouville, acheva le Directeur. Le regard de son interlocuteur marqua alors un tel mépris que, Bonaparte étant sorti sans rien ajouter, Barras dormit mal et dès le lendemain matin, lui fit parvenir des excuses. « Moi aussi, dit dédaigneusement le général, je songe à me retirer aux champs. Je ne peux m'accommoder à l'humidité de la capitale en sortant du climat de l'Arabie » (1). Leurs relations finirent là. Barras n'eut plus qu'à attendre la destinée. Il était seul. Son bon ami Talleyrand se chargera de l'écarter en douceur le moment venu.

Avant de congédier cet encombrant personnage, essayons d'en fixer les traits. Aussi bien a-t-il contribué plus que tout autre à la chute du gouvernement dont il fit partie. Barras est un des plus rusés et des plus heureux coquins ayant tenu un rang dans l'histoire. D'instruction nulle, de moyens médiocres, de moralité absente, il avait pour lui sa belle figure (encore que son regard fût sinistre), sa prestance, son aplomb et quand il le fallait, son audace : peu de persévérance, mais des qualités d'attaque : une décision prompte, des commencements d'action et de discours : mais son action s'arrêtait vite et se butait aux obstacles, ses discours, d'abord

(1) LACRETELLE, Ouvr. cit., p. 407.

Digitized by Google

pleins de vigueur, tombaient comme la flamme d'un feu de broussailles. Il en imposait cependant par ces débuts, étonnait et subjuguait un adversaire peu prompt à se ressaisir : d'où son succès dans nombre de journées révolutionnaires, du 9 Thermidor au 18 Fructidor.

Mais il possédait surtout un merveilleux instinct l'avertissant dans toutes les circonstances graves, de ce qu'il avait à faire pour conserver ce à quoi il tenait le plus : son bien-être, sa sécurité, la jouissance complète et prolongée de tous ses avantages : fortune, influence, amitiés qui étaient plutôt des complicités, amour des femmes et du vice, bref une existence de satrape indolent, fastueux et immoral. Cet instinct, qui était lui-même, lui dictait la conduite à tenir : le plus souvent une habileté, une trahison, une infâmie qu'il accueillait avec une indifférence tranquille et un mépris égal. Ayant, par ces moyens, fondé et élevé sa fortune, il sut, avec la même infaillibilité, renoncer, le moment venu au plus important de ces avantages, à l'exercice du pouvoir ; il préféra le quitter avant qu'il ne le quittât, pour conserver jusqu'à sa mort sa sécurité impudente, son insolente tranquillité, ses biens mal acquis, son cynisme gouailleur, et, sous un masque encore imposant, une âme de boue. Mais s'il a sauvé sa tête et sa fortune, il a contribué plus que tout autre à perdre, en France, le Directoire et la République.

Quant à l'accord qu'il aurait, en 1799, négocié avec le Prétendant, il avait si bien pris ses mesures qu'il put le dénoncer lui-même à ses collègues du Directoire comme une imputation calomnieuse de ses ennemis et avec des preuves qu'il ne s'y était pas prêté tellement surabondantes qu'elles suggèrent presque invinciblement la thèse contraire (1).

Avec la même infernale habileté, que rien ne pouvait confondre, il réussit, lui le concussionnaire par excellence, à détourner de lui les accusations d'improbité et de dila-

(1) AULARD, *Hist. polit. de la Rév.*, p. 678, note.

Digitized by Google

pidations qui n'épargnèrent aucun de ses anciens collègues du Directoire.

IV

Restait Sieyès. L'accord ne fût pas immédiat entre Bonaparte et lui. Il était cependant préparé de longue main par l'intermédiaire de ses frères. Lucien avait été son complice actif et dévoué en Prairial. Sieyès lui en eut de la reconnaissance. Quand l'*Ami des Lois* le « déchira », fin Thermidor, pour avoir abandonné la cause des Jacobins, Sieyès fit faire à ce journal des perquisitions qui ne donnèrent pas de résultats. Pendant sa Présidence, il l'invita un jour à un grand dîner, avec d'autres députés auxquels il parla de son plan d'union nationale ; pour l'exécuter, ajoutait-il, il faudrait appliquer sa Constitution et il commença à la développer. Les autres convives ne cachèrent pas leur indignation « Sieyès fit un tour sur le talon, quitta leur groupe et alla joindre l'autre où était Lucien Bonaparte, où ses doléances et ses projets furent sans doute mieux accueillis » (1). De cette époque (fin thermidor, au moment du procès des ex-Directeurs) datent les liaisons qui se formèrent entre Sieyès et Lucien pour le renversement de la Constitution de l'an III. Cela n'empêcha pas Lucien de rappeler et de faire acclamer à la séance du 28 Fructidor la loi du 29 Prairial, toujours existante, qui mettait hors la loi quiconque s'attaquerait à la représentation nationale.

Après la mort de Joubert, Sieyès, cherchant une épée, manifesta aux frères Bonaparte son vif désir de voir le général renter en France. Mais ce souhait semblait irréalisable. Alors, on appela Moreau qui à la nouvelle du retour de l'Africain s'effaça pour le recommander lui-même à Sieyès.

(1) DELBREL dans BUCHEZ et ROUX, *Hist. parlem.* t. XXXVIII, p. 266-68.

Digitized by Google

Leur rapprochement semblait donc, dès le 18 Vendémiaire, très probable.

Il ne peut être question d'en retracer ici les phases. Albert Vandal a exposé les intrigues d'alors de manière à ne rien laisser à dire à ses successeurs. Tous les personnages se meuvent, s'éloignent et se rapprochent, tous les fils se croisent et s'entrecroisent dans son histoire de telle sorte qu'on doit y renvoyer le lecteur. A peine ajouterons nous quelques détails ou quelques aperçus. Ainsi il est probable que Bonaparte évita de se jeter au cou de Sieyès, parce que d'abord il consulta Gohier, Moulins et Barras. A ce moment, si l'on en croit Lacretelle (1), il éprouvait même une vraie répulsion pour lui. Dans un dîner chez Gohier, Sieyès parut. « Qu'avez-vous fait (en l'invitant) dit Joséphine à Gohier ? Ne savez vous pas que cet abbé est l'homme que Bonaparte déteste le plus ? » On sait comment Talleyrand et Rœderer, triomphant de l'orgueil du Directeur et de la répugnance du général, finirent par les mettre en rapports. Le 7, il y avait quelques nuages entre eux, mais il se dissipaient. Le 8 ou le 9, on tomba enfin d'accord. Sur quoi exactement ? Nul ne le sait. Impossible de donner des précisions, de fixer des dates. L'affaire était en marche. On souhaitait chez les conjurés une prompte solution. Pourquoi agit-on alors, et pas plus tard, car avant aurait été trop tôt ? Il n'est peut-être pas inutile de le rechercher.

On agit parce que la situation était sans issue. Elle aurait pu certes se prolonger, mais une crise était fatale, un jour ou l'autre. D'abord, il n'y avait pas de gouvernement. Le Directoire comprenait deux groupes de deux, et Barras entre eux. Allait-il en se joignant à l'un, lui assurer le pouvoir, comme en Thermidor an V ? Mais auquel ? Sieyès lié à Bonaparte ne voulait plus de lui. Gohier et Moulins ? De quelle aide lui seraient ces fantoches ? Et puis Barras n'était plus Barras. Il dormait, terrassé de fatigue et de

(1) Ouv. cit. p. 403.

Digitized by Google

débauche. Mais il avait parfois de brusques réveils. Allait-on s'y exposer ? Non, il fallait se « débarrasser » tout de suite, comme on disait alors à Paris.

Les Conseils ? Le vote des Anciens repoussant la proposition Garrau, le 2 Brumaire, les avait définitivement séparés des Cinq Cents. Majorité révisionniste là, mais non ici. Et dans les Cinq Cents, aucune majorité : 171 jacobins et 245 autres, non-jacobins d'abord, et parmi eux combien de révisionnistes et lesquels ? Peut-être les anciens Directoriaux revenus de leur pélerinage jacobin : 45 ou 46. Juste de quoi couper l'Assemblée en trois fractions inconciliables ou en deux groupes égaux, suivant que les révisionnistes se porteraient à gauche ou à droite. Donc, entre les deux Conseils, le désaccord. Dans le plus important, l'incertitude et l'équivoque. Cela ne pouvait durer. Le régime était disloqué à fond.

Le danger extérieur et intérieur était comme suspendu. Une accalmie régnait. Il fallait en profiter, avant un retour de l'orage. D'autant plus qu'on avait, mais jusqu'au 30 seulement, un paratonnerre : Lucien, Président des Cinq Cents, canaliserait la foudre, si elle tombait où il ne fallait pas. Enfin la situation financière était critique. L'argent était sur le point de manquer. On n'arrivait pas à refondre la loi de l'emprunt forcé : Sieyès ne détenait même pas les fonds qui financeraient le coup d'Etat. Il fallut les emprunter à des banquiers de second ordre, la haute Banque en promettant d'autres, mais au lendemain de la victoire. Agir et réussir était nécessaire. La réussite était probable. Après un dernier atermoiement, sur la ferme insistance de Bonaparte, on décida d'agir le 18.

Les deux fauteurs du coup d'Etat se trouvaient enfin d'accord — pour quelques jours. Sieyès avait compris depuis longtemps que sans un général il ne pourrait rien achever. Et Bonaparte venait de se convaincre que sans ce civil il ne pourrait rien entreprendre. L'abbé monterait pour un dernier mouvement la grinçante machine parle-

Digitized by Google

mentaire. Le général laisserait donner à la mauvaise horloge le dernier tour de clé, avant de mettre la clé dans sa poche. Mais, par une habileté suprême, il évitait jusqu'au dernier moment de paraître engagé. Au grand banquet qui lui fut offert le 15 à St-Sulpice, non seulement il ne prononça pas de discours mais il affecta d'aller d'un convive à l'autre, causant familièrement avec chacun comme s'il était d'accord avec tous.

Quels étaient au vrai ses complices ? — Nous avons essayé de dresser leur liste. Composée d'après des éléments fournis par l'*Histoire parlementaire*, elle comprend une soixantaine de noms. Presque tous sont ceux de membres des deux Conseils, et le chiffre des Anciens y est à peu près égal à celui des Cinq Cents. On y relève une trentaine d'ex-Constituants, membres de la Législative ou Conventionnels, ces derniers en majorité non régicides (18 contre 7). Les « intellectuels » y sont assez largement représentés par des professeurs en renom dont plusieurs membres de l'Institut. La plupart de ces personnages seront sous l'Empire Sénateurs et Comtes, Législateurs, Tribuns ou haut fonctionnaires. Ils lui amèneront un certain nombre de leurs amis. Une partie de l'élite du pays était déjà soit effectivement, soit de cœur, avec Bonaparte (1).

(1) Tome XXXVIII, p. 165 et 314.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Le Dix-huit Brumaire

I. La journée « facile » du 18 Brumaire.
II. La journée difficile et décisive du 19 Brumaire. Comme quoi la mise hors la loi de Bonaparte était légalement et pratiquement impossible.
III. Conclusion sur les coups d'Etat du Directoire. Leurs caractères et leur enchaînement.
IV. Le Directoire a-t-il pratiqué une « politique de bascule ? »
V. Le Directoire a tracé la voie au Consulat qui, sur de nombreux points, ne fit qu'achever l'œuvre esquissée par lui.

I

Le récit des 18 et 19 Brumaire est plus détaillé dans Albert Vandal, aussi complet et plus nerveux dans Jacques Bainville (1). Nous renvoyons à tous les deux, nous bornant à décomposer le mécanisme de cette manœuvre à deux temps et de mettre en relief deux ou trois faits importants qu'on a négligés. Le 18, journée facile, écrit M. Bainville, journée des sénateurs. C'est en effet le Conseil des Anciens qui, sur le bruit répandu d'une conspiration anarchiste, se réunit de bon matin par invitations individuelles et vote, en vertu de l'article de la Constitution l'autorisant à fixer la résidence des deux Conseils, leur réunion pour le

(1) A. VANDAL, *L'avènement de Bonaparte*, Chap. VIII et IX. J. BAINVILLE, *Le Dix-huit Brumaire*, ch. IV et V.

Digitized by Google

lendemain 19 à St-Cloud. L'exécution du décret était confiée au général Bonaparte nommé pour cette occasion commandantde tcutes les troupes de la 17e division militaire, y compris les grenadiers des Conseils, mais non ceux du Directoire. Décret illégal, les Anciens ne détenant aucune portion de la puissance exécutive, mais nécessaire ; la Constitution n'ayant pas prévu ce détail d'exécution, il fallut donc le régler à l'improviste. Une des graves lacunes de la haute police des Conseils, et qui, en dépit de diverses propositions ayant toutes avorté, restait ouverte, était justement la définition exacte du droit de réquisition des Présidents du Corps Législatif sur l'armée. Cela devint régulier dans la journée, du moins *à peu près* quand Sieyès et Ducos eurent signé le décret le matin, Gohier et Moulins l'après-midi, Cambacerès, ministre de la justice ayant pris sur lui, non sans quelque hésitation, de le sceller préalablement. Du même coup, on approuvait, *à peu près*, le rattachement de la garde du Directoire aux troupes placées sous les ordres du général Bonaparte. Au reste, les 240 hommes de cette garde, dirigés par leur Commandant Jubé, avaient allègrement quitté, musique en tête, le palais et les hauts personnages qu'ils devaient garder pour se joindre aux troupes déjà répandues à travers Paris. D'autres soldats, des dragons, avaient été chargés d'escorter jusqu'à Grosbois Barras, démissionné malgré lui par la douce persuasion de Talleyrand et de Bruix, qui avaient rédigé la lettre de renoncement et apportaient sans doute dans leurs poches de ces arguments auxquels le vicomte n'avait jamais su résister. Gohier et Moulins, rentrés du local des Cinq Cents où ils étaient allés prendre l'air de la journée et signer le décret, furent bloqués au Luxembourg par Moreau, lequel accepta le rôle de geôlier trouvé d'abord trop honorable pour ce Clichyen par les soldats républicains qu'on lui avait confiés. Il ne restait plus à Sieyès et à Ducos qu'à démissionner à leur tour, pour qu'il n'existât plus de majorité directoriale, donc de Directoire : ils le firent le lendemain.

Digitized by Google

Les Conseils restaient seuls maîtres et Bonaparte, secondé, il est vrai, par Sieyès et Talleyrand.

Un autre imposa sa collaboration « qu'on n'avait pas demandée, qu'on ne souhaitait même pas » : le Ministre de la police Fouché. Il fut magnifique d'audace et de coup d'œil. « Doué d'une sagesse peu commune, écrit Lacretelle, il se donna tout à Bonaparte, même avant d'être recherché et ses services furent d'autant plus appréciés qu'on les avait moins demandés » (1). Appréciés, mais avec une réserve. Le général désapprouva la fermeture des barrières, mesure rituelle et qui rappelait trop, à son gré, le souvenir des journées révolutionnaires.

Car Bonaparte se défendait d'être un révolutionnaire. Sa journée, il la voulait conservatrice. Il s'opposa même, le soir, à une autre pratique d'usage courant et, semblait-il, tout indiquée : l'arrestation préalable de quelque quarante ou cinquante meneurs jacobins des Cinq Cents. Est-ce pour ne pas rompre avec eux jusqu'au dernier moment ? Ou que, très noblement, il rejetait toute violence inutile et laide ? Générosité imprudente : il la regrettera plus tard.

La journée avait été favorisée du soleil. Les troupes avaient gaillardement défilé et campé dans les rues. Le public s'était amusé à les regarder, mêlant ses applaudissements aux acclamations qu'elles prodiguaient à Bonaparte et à son état major, habilement composé. Tout cela prenait un air de fête. Quant à la politique, on s'en souciait si peu !

Des pamphlets étaient cependant distribués, des affiches posées à profusion — tout cela soigneusement composé et tiré d'avance par les conjurés. Le plus célèbre est le dialogue entre un Ancien et un membre des Cinq Cents. « Tu ignores, disait le sénateur, que tout crédit public est éteint, que toutes les dépenses particulières, tous les revenus de l'ouvrier sont suspendus ; tous les ateliers fermés ; que nous

(1) Ouv. cit. p. 394.

Digitized by Google

entrons dans un hiver où le pauvre est menacé de se trouver sans ouvrage et le riche sans sûreté ; que la restauration de notre Constitution partout ébranlée peut seule en prévenir le retour (de nos maux) et fixer à la fois les incertitudes des puissances étrangères pour négocier avec la France et les terreurs des citoyens toujours placés entre la tyrannie et l'anarchie ?... » Et quelle est ici la conduite de Bonaparte : « On l'appelle : il se présente ; le conseil commande, et il obéit ! « (1) Bientôt il commandera et tous obéiront.

II

Le lendemain devait être la journée décisive. En ce 19 Brumaire, la matinée ne compte pas. Paris attend, sans fièvre. Les troupes vont occuper leurs positions autour du palais de St Cloud. Les membres des Conseils s'y rendent, avec les autres acteurs de la pièce qui se prépare et de nombreux spectateurs, badauds avides d'émotions nouvelles, ou mouchards auxquels on avait appris leur rôle.

Tous étaient rendus bien avant midi, mais la lenteur des tapissiers dans l'aménagement des salles de réunion retarda l'ouverture du drame jusque vers trois heures : fait capital et qui commanda l'issue de la journée. En attendant de siéger, Anciens et Cinq Cents purent se promener ensemble, converser, s'interroger. Les Jacobins méfiants et déjà hostiles se montèrent la tête et la montèrent aussi à quelques-uns des Anciens, non seulement aux rares partisans qu'ils avaient dans la haute Assemblée, mais à beaucoup de ces hommes, pour la plupart faibles et timorés. Des timorés et des faibles il y en avait aussi un grand nombre parmi les Cinq Cents ; et c'était pour les conjurés le plus

(1) Cité dans le *Moniteur*, nº du jour.

Digitized by Google

grave danger. Que la minorité compacte et agissante des députés hardis entraînât tout le reste de la troupe, l'affaire était manquée. Dans des circonstances analogues, on avait vu au 30 Prairial réussir un complot jacobin. On pouvait voir de même, au 17 Brumaire, et pour les mêmes raisons, échouer un complot antijacobin. Les députés causèrent assez longtemps pour se convaincre de l'inanité du prétexte donné à leur déplacement et les jacobins éprouvèrent la crainte, de minute en minute accrue, et bientôt partagée par leurs collègues, d'un coup d'Etat qui renverserait sans retour un régime chancelant sur sa base.

Tout s'explique par là, et l'accueil réservé, décourageant fait par les Anciens à Bonaparte, qui le démonta et acheva de le faire patauger en des discours dont l'habitude lui manquait, et surtout la réception furibonde que lui réservaient les Cinq Cents. Laissant la haute Assemblée, qui ne fit rien, parce qu'elle ne pouvait rien faire, toute initiative lui étant refusée par la Constitution, il s'achemina vers l'autre où la séance se déroulait depuis un moment. Là, fort habilement, Gaudin, complice de Bonaparte, avait demandé la formation d'une Commission de sept membres, chargée de faire un rapport sur la situation de la République et sur les moyens de la sauver. Très maladroitement le jacobin Delbrel réclame que tous les membres du Conseil, appelés individuellement, renouvellent à l'instant le serment de maintenir la Constitution de l'an III. (Plusieurs membres : *Point de dictature* ! *A bas les dictateurs* ! *Vive la Constitution* !) Après une intervention de Grandmaison, cette mesure est adoptée. Le Président Lucien en avait retardé le vote, estimé par lui inutile et dangereux. Il avait tort. Cette formalité fit perdre du temps et, puisque on en avait déjà perdu, mieux valait laisser venir le soir avant que rien d'important ne fût fait. Tous les députés — et l'appel nominal révéla que le Conseil était au grand complet — prêtèrent le serment, y compris Lucien ; seul Bergoeing préféra démissionner.

Digitized by Google

Geste auguste, que ce serment ? Inspiration courageuse ? En apparence, oui. Au fond, formalité banale et qui n'engageait à rien, ou, plutôt, triste comédie et hypocrisie navrante. Bonaparte avait caractérisé d'avance ce nouveau serment, venant après tant d'autres, si outrageusement violés. « La Constitution, avait-il crié aux Anciens, dont quelques-uns l'invoquaient ! Vous l'avez vous-même anéantie. Au 18 Fructidor, vous l'avez violée. (Avec son approbation, presque son aide : il l'oubliait). Vous l'avez violée au 22 Floréal. Vous l'avez violée au 30 Prairial (Lucien avait été le promoteur de ce viol). Elle n'obtient plus le respect de personne ! »

Cela n'était que trop vrai. Parmi ces 450 à 500 députés qui la jurèrent une fois de plus, il restait une centaine d'élus de l'an V qui, tous, avaient soutenu le Directoire, Augereau et ses soldats exilant 53 de leurs collègues, en destituant 145. Il y avait 250 élus de l'an VI qui avaient destitué illégalement plus de cent de leurs collègues jacobins. Et presque tous les présents avaient contraint le Triumvirat à se retirer, non moins illégalement, en Prairial. Pas un de ces jureurs qui ne fût un parjure. Dès lors, qu'ils la jurassent, qu'ils la violassent une fois de plus, peu importait. Il en est des Constitutions comme des vierges : on ne les viole qu'une fois.

Cela n'empêche que Bigonnet compare ce serment à celui du Jeu de Paume. En ce moment parvint la démission de Barras. On proposa de préparer l'élection de son successeur. On la renvoya parce qu'on en annonçait d'autres (Sieyès et Roger Ducos venaient de la donner aussi). Grandmaison insista pour qu'on remplaçât sans désemparer le Directeur démissionnaire. Il s'efforçait d'éveiller les inquiétudes de ses collègues, dont « les physionomies tranquilles montraient, disait-il, qu'ils ne s'effrayaient pas de cette translation ». Alors se produisit l'événement qui allait tout bouleverser. Bonaparte vient de paraître sur le seuil, le chapeau à la main, escorté de deux grenadiers sans armes. Par la porte

Digitized by Google

ouverte, on apercevait derrière eux des baïonnettes. L'assemblée se dresse, étonnée. Bonaparte s'avance seul et va parler. Des clameurs ne le lui permettent point. Bigonnet l'arrête en lui disant : « Que faites-vous, téméraire, vous violez le sanctuaire des lois ! ». « *Hors la loi le dictateur*, crie-t-on de divers côtés, *à bas, à bas* ! » Le gigantesque Destrem le serre de près, lui pose sur l'épaule sa main redoutable. Bonaparte ne dit pas un mot ; il rejoint précipitamment ses soldats et s'éloigne avec eux.

Qu'était-il venu faire ? Parler simplement aux députés ? Supposition très vraisemblable. Chargé de veiller à la translation des Conseils à St-Cloud, il venait, comme on dit en langage militaire, *rendre compte*. Rien de factieux en apparence. Son seul tort était peut-être d'entrer sans qu'on l'eût appelé ou sans en demander permission. Autre supposition : voulait-il, de propos délibéré, provoquer une scène, un attentat sur sa personne ? Cela peut se soutenir, mais nous préférons croire qu'il venait simplement, pour voir ce qui se passerait, parler à l'occasion, proposer peut-être une motion à cette assemblée qui avait seule l'initiative des lois.

Sa démarche était hasardeuse. L'accueil des députés fut irréfléchi et maladroit. Les idées vagues de dictature s'unirent brusquement dans leurs esprits à la vision de ce général, dictateur présumé, qui entrait à l'improviste. Le serment qu'ils venaient de prêter réchauffait l'amour de la liberté, ardent parmi les jacobins si nombreux et si vibrants dans cette Assemblée. Mais ces clameurs sincères n'avançaient à rien. Mieux eût valu laisser parler le général. Il se serait empêtré et ne pouvant rien proposer d'acceptable on l'aurait honteusement éconduit.

Au lieu de cela, on avait crié : *Hors la loi* ! Maladresse suprême, et qui perdit tout. D'abord, elle affola, mais surexcita Bonaparte. Ce n'est plus pour le pouvoir qu'il avait à lutter, mais, pensait-il, pour sa vie. Et les Cinq

Digitized by Google

Cents pas plus que lui ne s'aperçurent, en ce moment, que ce « *hors la loi* » était légalement inexécutable.

Bonaparte pourtant y a cru. On nous accusera peut-être de présomption, mais nous avançons que, s'il avait réfléchi, il n'aurait pas pensé ainsi. Tout le monde oublia, ce jour-là, et depuis, que les Cinq Cents n'étaient pas la Convention. Assemblée unique, celle-ci avait pu mettre hors la loi Robespierre par simple clameur de *haro* ! et vote par assis et levé. Les Cinq Cents ne pouvaient, même par ce moyen, que voter le projet de *résolution* de mettre Bonaparte hors la loi. Seuls, les Anciens transformeraient ce « projet » en « loi ». Et la preuve, c'est que cette procédure avait été suivie au 30 Prairial (1). Bien plus, le décret subsistait et Lucien Bonaparte l'avait rappelé, y avait expressément adhéré le 28 Fructidor. En théorie donc il aurait suffi de l'appliquer à Bonaparte.

— Et sous quel prétexte voter cela ? Bonaparte n'avait fait qu'exécuter le décret légal des Anciens et que venir rendre compte de son exécution. Comédie, dira-t-on, la conspiration était certaine : dès lors, à quoi bon les formes ? On prenait la représentation nationale à la gorge. Elle se défendait. — Oui, mais elle voulait mettre la main au collet de Bonaparte, et il se défendrait ! Et il avait cinq mille soldats derrière lui. Dès lors, mieux aurait valu garder au moins le simulacre de la légalité.

Ces menaces de hors la loi perdirent les députés. Achevons notre raisonnement. Admettons que, par impossible, la résolution fût votée par les Anciens. Qui la ferait exécuter ? Le Directoire ? Mais il n'y avait plus de Directoire ! On en élirait un ? La proposition en fut faite. Elle était la seule logique, la seule constitutionnelle. Mais elle n'aurait pas le temps d'être effectuée, car les conjurés manœuvraient déjà pour prévenir ce vote de hors la loi. Et ils ne perdraient

(1) Voir *le 22 Floréal*, p. 222.

Digitized by Google

pas leur temps parce qu'ils étaient une poignée; les autres le perdraient parce qu'ils étaient cinq cents.

Un seul moyen serait resté à ces derniers pour se sauver : requérir directement le chef ou l'un des chefs de leur garde pour arrêter Bonaparte. Mais aucun décret n'avait prévu ni réglé cette réquisition. Maintes fois, il en fut question. Jamais cela n'avait abouti (1). En l'espèce, le Président seul paraissait qualifié pour l'effectuer. Mais le Président était Lucien Bonaparte ! Et le Président du mois précédent, qui le remplaça bientôt, Chazal, était un des complices du coup d'Etat. En élire un autre ? Complication nouvelle, perte de temps ! Nul moyen de sortir de là. Par leur « *hors la loi* » beau geste révolutionnaire et qui rappelait un précédent que les jacobins empruntaient à leurs ennemis exécrés, les thermidoriens, ils allaient se perdre et avec eux la République. O puissance malfaisante des mots !

Pendant qu'au milieu du tumulte les députés présentent, abandonnent, reprennent des propositions dont toutes n'étaient pas absurdes ou inefficaces, mais qui ne retenaient pas l'attention de l'Assemblée et, toutes étaient hachées par le retour obstiné de la clameur fatale : *Hors la loi* ! les principaux conjurés, Sieyès, Talleyrand, s'efforçant de garder leur calme, cherchaient une solution. Lucien les fit prévenir par l'inspecteur de la salle Frégeville du danger de la situation. Un moment après, les députés stupéfaits voient deux grenadiers enlever leur Président et l'entraîner avec des démonstrations de respect hors de la salle. La discussion s'éteint, puis se rallume et le temps passe... A la tombée de la nuit, on perçoit soudain dans le vestibule le bruit d'une troupe en marche, puis le roulement de tambours et derrière Murat les grenadiers — les défenseurs du Conseil — qui s'avancent, l'arme au bras. Malgré les protestations, ils se répandent lentement dans la salle. Les spectateurs sautent par les fenêtres situées au rez-de-

(1) Voir *le* 22 *Floréal* et *le* 30 *Prairial*, p. 187.

Digitized by Google

chaussée (on raconte même qu'au cours de la séance, il en était qui avaient fui et étaient rentrés plusieurs fois, suivant ses péripéties, par le même chemin). Des députés les suivirent, abandonnant toques et manteaux. D'autres résistèrent, se laissèrent appréhender, enlever, expulser. Cela se fit sans violences ni injures verbales. Citoyens vous êtes dissous ! cria un soldat. Le général vous donne l'ordre de vous retirer, dit un officier. La salle se vida. Le coup était accompli.

On sait, et nous n'avons pas à narrer, mais seulement à rappeler comment Lucien, par une inspiration soudaine, avait travesti aux yeux des soldats les députés exerçant leurs droits en des assassins à stylet, à la solde de l'Angleterre (bien corse, cette évocation du stylet, arme peu connue en France), puis les somma, en sa qualité de Président, d'aller délivrer les bons députés terrorisés par ces spadassins et, pour vaincre leurs dernières hésitations, jurant, une épée posée sur la poitrine de son frère, qu'il le tuerait lui-même s'il attentait à la liberté. Il n'en fallut pas davantage pour entraîner les grenadiers, déjà fort disposés à marcher contre quelqu'un et qui, militairement parlant, devaient l'obéissance au Président Lucien et au général Bonaparte.

Car ce furent les grenadiers des Conseils, et *eux seuls*, qui mirent les Cinq Cents à la porte. Dans toutes les proclamations répandues après l'événement, on insista sur ce point. Les grenadiers avaient crié : Sauvons *notre* général. « Bonaparte témoigna, écrit le *Moniteur*, sa satisfaction particulière aux braves grenadiers *près la représentation nationale* qui se couvrirent de gloire en sauvant la vie à *leur* général, prêt à tomber sous les coups de représentants armés de poignards. » Naturellement la légende se forma, spontanée et tout de suite accueillie, du grenadier ayant reçu dans sa manche le coup de poignard destiné à son général. C'est un certain Thomé, qui en bénéficia et devait rester à ce titre dans l'histoire, après avoir été, dès le len-

Digitized by Google

demain, choyé, embrassé, invité à déjeuner par la citoyenne Bonaparte et gratifié, sa vie durant, d'une pension dont le prétexte était le coup supposé d'un poignard inexistant et d'autant mieux accrédité.

On s'est étonné que les grenadiers du Corps Législatif aient marché contre lui. Ils l'avaient déjà fait au 18 Fructidor. Leur chef était ce même Blanchard à qui sa trahison avait valu la place du fidèle Ramel. Qui a trahi trahira Les grenadiers auraient pourtant hésité quelque peu. Froidement accueilli par eux, Bonaparte s'était retourné vers la ligne et les dragons, anciens soldats d'Italie, dont les acclamations l'avaient un peu réconforté. Nul doute qu'ils n'aient poussé, bousculé à l'occasion, les grenadiers placés devant eux. Ces derniers le sentaient et, s'ils se décidèrent à marcher, c'est qu'ils ne voulaient pas avoir l'air d'y être forcés. Il leur convenait donc, après un moment d'attente, de s'ébranler sans hâte, comme de leur plein gré. L'esprit soldatesque, le pli du métier primaient en eux toute considération. Il aurait fait beau voir que des péquins aient molesté *leur* général !

Ainsi se termina cette déplorable journée et, avec elle, le coup d'État commencé le 18. Il avait débuté et fini par deux mensonges : le premier, est la fable de ce complot jacobin inventé de toutes pièces et qui avait donné prétexte la veille au décret de translation. Sommé de s'expliquer là-dessus par quelques membres des Anciens, Bonaparte s'était retranché dans de vagues allégations ; il faisait allusion à des propositions apportées par deux Directeurs (les deux qui, prisonniers au Luxembourg, ne pouvaient contester le fait). On raconta ensuite que le complot provenait de l'hôtel de Salm. Il y aurait été question d'une Convention, d'un Comité de Salut public (1). Bonaparte pressenti par un haut fonctionnaire en aurait informé les Anciens. Mensonge ou, si c'était vrai, vérité que les Jacobins

(1) *Moniteur universel*, t. XXIX.

Digitized by Google

n'auraient pu avouer. L'autre mensonge fut la fable des poignards, à la fin de la seconde journée. Il est impossible, en droit et en conscience, d'absoudre cet acte de fausseté et de violence. Mais on peut l'expliquer par la nécessité d'agir vite qui s'imposait aux conjurés. Il fallait tout terminer en deux jours, puisqu'en un seul cela ne se pouvait. Et le second jours, les cris : *Hors la loi* ! et la nuit tombante firent qu'il fallut achever l'attentat commencé. Les députés, comme les soldats, sentirent cette nécessité. Que fût devenue, aux chandelles, une séance de nuit ? Qu'aurait donné, la nuit, le contact entre ces députés délirants de républicanisme exaspéré et ces soldats sur pied et en armes depuis le matin ? Un massacre dans l'ombre, le drame le plus hideux de la Révolution. Du moment qu'il fallait en finir, mieux valait en finir ainsi. Tôt ou tard, aujourd'hui ou demain, nous l'avons dit, le régime serait tombé. Aux premières difficultés politiques un peu graves, c'était, de nouveau, la lutte sans merci des factions, et les illégalités, ou bien, la fameuse bascule fonctionnant depuis Thermidor et abaissant et relevant successivement les partis, non sans les meurtrir, et la France avec eux. Le 18 Brumaire, en somme, fut un moindre mal. La loi fut blessée une fois de plus, et la dernière. La violence morale est incontestable. Les violences contre les personnes furent réduites au minimum. Un seul homme a été, ce jour-là, bousculé, serré de près et sans doute frappé du poing de Destrem à défaut du poignard d'Aréna : c'est Bonaparte. Et le seul sang qui ait coulé fut le sien lorsque, fou d'impuissance et de désespoir, il déchirait les boutons qui avaient germé sur sa figure.

Il doit pourtant garder dans l'histoire le nom qui lui est souvent appliqué : l'homme de Brumaire. Ce coup d'État, auquel Sieyès prit une si grande part et que Bonaparte n'aurait pu faire sans Sieyès, c'est à lui qu'il appartient surtout. Né des inquiétudes créées par la seconde coalition et qui subsistaient encore en partie, il fut accompli par l'homme auquel il faut attribuer cette coalition. Coup de force poli-

Digitized by Google

tique exécuté par un général, il fut l'œuvre du général qui le premier, en Italie, avait fait marcher de front et mêlé étroitement la guerre et la politique ; du général complice du 18 Fructidor, le plus civil des militaires, disait-on, mais très militaire cependant, soldat indocile, indiscipliné, enrichi par la guerre, et qui n'hésita pas, le moment venu, à commettre l'acte d'indiscipline suprême, l'attentat du militaire contre le pouvoir civil, avec l'aide d'autres profiteurs de la guerre qu'il n'avait pas le droit de mépriser, mais dont il accepta, pour cette raison, même sans répugnance, l'indispensable concours.

III

Il nous faut maintenant conclure sur les coups d'État du Directoire. Premier essai tenté en France de gouvernement républicain régulier, il aurait dû fonctionner sans à coups selon les règles établies par la Constitution de l'an III. Mais, d'abord cette Constitution fut faussée dans son application 1° par les décrets des 5 et 8 Fructidor an III prescrivant que les deux tiers des membres des nouveaux Conseils seraient pris parmi les Anciens conventionnels ; 2° par la loi du 3 Brumaire an IV qui excluait de l'exercice de leurs droits civiques les prêtres et les parents d'émigrés. Par ces deux mesures, on rentrait dans le régime révolutionnaire au moment même où l'on prétendait en sortir. Et de les avoir prises ce fut un vrai coup d'État, contre lequel les districts parisiens, devenus royalistes, protestèrent par la révolte du 13 Vendémiaire, de sorte que l'on peut dire que le Directoire, né d'un coup d'État, ne vécut que grâce à trois autres (18 Fructidor an V, 22 Floréal an VI, 30 Prairial an VII) et mourut d'un cinquième, celui du 18 Brumaire an VIII.

Résumons leurs caractères pour montrer leur enchaînement. — Au 18 Fructidor, le premier Triumvirat directorial déporta ou exclut près de 200 membres des Conseils,

Digitized by Google

sous le prétexte, dont nous croyons avoir démontré la fausseté, d'un complot royaliste. Leur seul tort était d'avoir voulu, par la suppression de toutes les lois révolutionnaires malgré l'opposition des ex-Conventionnels des Conseils et du Directoire, rentrer dans la stricte légalité. Et si nous avons excusé cet indiscutable attentat du gouvernement contre la souverai eté du peuple, c'est uniquement pour des raisons d'ordre pratique : le triomphe de la politique du nouveau Tiers élu en l'an V aurait entraîné une épouvantable guerre civile entre une partie de la Nation et l'armée restée ardemment républicaine.

Donnons, à ce propos, une preuve indirecte de l'exactitude de la thèse soutenue par nous dans notre *Dix-Huit Fructidor*. Le Directoire n'a pas châtié, ce jour-là, un complot royaliste, inexistant. En effet, dès le 5 nivôse an VIII, deux mois après le 18 Brumaire, un arrêté des consuls autorisait à rentrer sur le territoire de la République, sous la surveillance, il est vrai, du Ministre de la police générale, 41 des 65 condamnés à la déportation, c'est-à-dire, en déduisant les 15 morts dès cette époque, la presque totalité de ces victimes qui pouvaient se réclamer alors du titre de républicains. Les seuls non rappelés furent, ou bien des hommes de second plan : Miranda, Mailhe, Morgan, Dossonville, Suard et Ramel, mais surtout les royalistes incontestés, les trois dénoncés individuellement en Fructidor : Pichegru, Willot, Imbert Colomès.

Mais, par une conséquence fâcheuse, le Triumvirat vainqueur, non seulement fit rétablir les lois révolutionnaires, mais réclama et obtint de nouveaux pouvoirs limitant étroitement la liberté de la presse, cette seule garantie véritable de la liberté des citoyens et qui leur fut refusée jusqu'à la fin puisque, après la suppression de la loi du 19 Fructidor, le 14 Thermidor an VII, le Directoire s'appuyant sur la loi de germinal an IV supprimait, quelques jours après, la moitié des journaux d'opposition.

Puis, à la suite de la panique déchaînée par les élections

Digitized by Google

« révolutionnaires et même ultra-révolutionnaires » de l'an VI (malgré les mesures secrètes, que nous avons révélées, pour les diriger), le Triumvirat, épouvanté du péril jacobin comme il l'avait été du péril royaliste, fit annuler, le 22 Floréal an VI, plus de cent élections jacobines pour garder, dans les Conseils, sa majorité domestiquée et tremblante.

Ce déplorable et inexcusable coup d'État, en frappant le jacobinisme, blessait à mort la République. Si les jacobins avaient acquis, à ce moment, la majorité dans les Conseils, ils l'auraient gardée (à moins que le Directoire n'eût fait un nouveau coup d'État) ; ils l'auraient renforcée aux élections de l'an VII ; et la république jacobine se serait peut-être établie en France.

Après les élections de l'an VII, on crut, à tort, que la majorité dans les Conseils passerait à gauche, et il fallut attendre le vote décisif sur la Patrie en danger, du 28 Fructidor, pour constater que cette majorité jacobine n'existait pas. Toute l'histoire de ces derniers mois de la République doit s'expliquer par ce malentendu. La journée du 30 Prairial fut l'effort suprême, désespéré, des jacobins pour reprendre enfin le pouvoir. Perdu pour eux une première fois au 9 Thermidor, au Coup d'État du 22 Floréal il leur avait, pour la seconde fois, échappé. Ils firent dans ce sens, après le 30 Prairial, une vigoureuse tentative qui, pendant 56 jours, parut même réussir. Ils crurent avoir partie gagnée quand se rouvrit la Société du Manège, résurrection de leur fameux Club d'autrefois et qui, pour se montrer digne de lui, réclama la tête des Directeurs précédemment exclus. Mais Fouché ferma le Club et les Cinq Cents refusèrent, à trois voix de majorité, la mise en accusation qu'on leur avait demandée. Au vote sur la proclamation de la Patrie en danger, cette minorité tomba de 3 à 74 : révélation inattendue et coup terrible dont le jacobinisme ne se releva pas. Sieyès, et Bonaparte après lui, ayant la preuve que la majorité des Cinq Cents n'était pas jacobine, furent confirmés

Digitized by Google

dans leur idée et encouragés dans leur résolution d'abattre enfin le parti jacobin.

S'étant cru trop tôt les maîtres, les jacobins avaient inquiété l'opinion par des lois d'une exagération maladroite, celle des otages qui suscita de nouveaux ennemis à la République et celle de l'emprunt forcé qui lui enleva l'appui, indispensable alors, de la finance et des banquiers. Car le 18 Brumaire eut aussi des causes financières. Le Directoire était à la veille de manquer de fonds (on n'avait déjà pu payer à l'échéance en Fructidor le traitement des députés et sans doute celui des Directeurs eux-mêmes).

Mais la vraie raison de ce coup d'État, il faut la chercher dans la volonté de ses deux auteurs principaux. Sieyès l'a certainement prémédité, sinon dès sa nomination au Directoire et son retour de Berlin, au moins dès la fin de Messidor, après la résurrection momentanée du Club des Jacobins, qui l'épouvanta. Et Bonaparte, qui y avait peut-être songé dès 1797, trouvant la « poire mûre » en 1799, se résolut à la cueillir avec l'aide du Directeur et, s'il le fallait, à la pointe de son épée. Et s'il eut à la tirer, la cause de son geste décisif fut précisément la menace que les Cinq Cents brandirent maladroitement contre lui par leurs clameurs de « *Hors la loi* ». Aucun de ces coups d'État n'aurait d'ailleurs été nécessaire et n'aurait réussi avec une Constitution non alourdie ou faussée par des mesures inconstitutionnelles et qui aurait su mieux régler les rapports difficiles et les conflits inévitables entre les pouvoirs législatif et exécutif.

Car ce fut le vice irrémédiable des deux Constitutions de 1791 et de 1795, où il y avait d'ailleurs d'excellentes parties, dont nous avons emprunté les unes (division en 1795 du Corps Législatif en deux Chambres) tout en restant en deçà des autres (élections de tous les juges et administrateurs) ; leur vice fut d'être premièrement basées sur une trop stricte séparation des pouvoirs ; deuxièmement, d'avoir supposé que ces pouvoirs s'entendraient toujours entre eux, chose humainement impossible ; et enfin de n'avoir rien prévu

Digitized by Google

pour les accorder en cas de conflit ; d'où le résultat inévitable : renversement de Louis XVI au 10 août 1792 ; chute du Directoire au 18 Brumaire, l'arbitre entre l'exécutif et le législatif ayant été la première fois le peuple et la seconde l'armée.

IV

Mais il est impossible, à notre avis, de bien expliquer Brumaire, sans exposer à fond les coups d'État et surtout la crise parlementaire très agitée des trois mois et demi qui l'ont précédé. Et c'est le défaut que nous reprocherions au livre par ailleurs si pénétrant et si complet de M. Albert Vandal. Nous avouerons nous être exposés au même reproche en ne remontant pas, dans l'étude de ces causes, jusqu'à la chute de Robespierre. Le neuf Thermidor est le premier de ces coups de bascule tant reprochés un peu plus tard au Directoire et qui se succèdent avec une régularité de machine, de 1794 à 1799 : coup porté contre la démocratie à tendance socialisante de 1794 (loi du 8 Ventôse sur le partage des biens des contre-révolutionnaires riches entre les sans-culotte), démocratie incarnée dans l'Incorruptible. Les derniers soulèvements populaires parisiens des 12 Germinal et 1er Prairial an III furent deux coups manqués du peuple dans le sens opposé ; le 13 Vendémiaire, nouveau coup du gouvernement à droite ; l'arrestation de Babeuf en l'an IV, nouveau coup à gauche ; le 18 Fructidor, coup à droite ; le 22 Floréal, coup à gauche ; le 30 Prairial, en un sens, coup à droite, les Conseils étant jacobins et le Directoire ne l'étant pas ; le 18 Brumaire, coup à gauche, contre les jacobins. Cette alternance seule montrerait combien il était nécessaire d'arriver enfin à l'état d'équilibre : état où, en régime parlementaire, on parvient légalement et sans troubles par de simples changements de majorité ou de ministère.

Digitized by Google

Le Directoire peut-il être accusé d'avoir employé jusqu'à l'abus cet « affreux *système de bascule* » ? Oui, et non. Oui, en ce sens qu'il en a usé, en effet ; moins qu'on ne l'a dit cependant : par exemple, toute la majorité qui l'a soutenu en Fructidor contre les royalistes n'était pas jacobine ; et toute celle qui l'a appuyé en Floréal contre les jacobins n'était pas royaliste ou modérée. — Mais il en a usé, et cela presque jusqu'au bout. Rappelons Sieyès lui-même faisant rechercher le 16 Thermidor les fructidorisés évadés et 10 jours après, le 26, fermant le Club de la rue du Bac ; — persécutant le 16 Fructidor les journaux royalistes, mais glissant dans sa liste de proscription les deux principaux organes jacobins. — Non, en ce sens que cette bascule, ce n'était pas le Directoire qui la maniait, comme du dehors. Il était dessus, non à côté. Il semblait frapper à gauche, puis à droite : en réalité, il glissait sur une planche alternativement relevée ou abaissée à gauche et à droite. Les événements étaient plus forts que les hommes.

Bonaparte arrêtera la bascule. Etait-il le seul capable de l'arrêter ? A notre avis, non ; les jacobins auraient pu d'une main ferme saisir et immobiliser la planche ; et ils n'y ont pas réussi. Pourquoi ont-ils échoué là où Bonaparte réussira ? C'est le point important qu'il nous reste à examiner et l'objet du chapitre suivant, prélude de notre Conclusion générale.

V

Nous avons montré comment finit le Directoire. Il reste à expliquer pourquoi il n'a pas duré. Les causes de sa chute provenaient de défauts et d'insuffisances auxquelles le Consulat, qui lui a succédé, s'efforça de remédier. En exposant à côté les uns des autres les maux et les remèdes, nous pourrons constater que le Directoire, conscient des premiers, avait cherché à appliquer les autres et sur quelques points

Digitized by Google

y avait même réussi. Mais il ne sut pas achever cette tâche et c'est la raison pour laquelle il tomba.

En premier lieu, le Directoire ne pouvait durer parce que le pouvoir exécutif était confié à *cinq* membres et que ce nombre était on ne peut plus mal choisi. On n'avait voulu ni d'un Président unique, ni de deux Présidents égaux, ni d'un Triumvirat ou d'un Décemvirat, noms odieux depuis Robespierre et le grand Comité de Salut Public. On s'arrêta donc au chiffre de cinq. Or, cinq hommes dont les avis sont partagés, forment le plus souvent deux groupes opposés de deux. Le cinquième, en pareil cas, devient l'arbitre et le maître. On l'avait bien vu en Thermidor an V lors de la formation du premier Triumvirat directorial. Et quel fut alors le cinquième ? Barras, le plus suspect et le moins considéré des Cinq. Un hasard malheureux voulut qu'il fût épargné par les tirages au sort successifs d'élimination annuelle. Il aurait pu ainsi dominer la situation. Cela heureusement ne se produisit pas en fait au cours de l'an VI et d'une grande partie de l'an VII. Mais, après le 30 Prairial, Barras ne tarda pas à redevenir l'indispensable cinquième. Il n'osa pas profiter de son avantage, mais il l'aurait pu.

Ces inconvénients de la pentarchie étaient apparus bientôt. Nous avons vu Le Prevot de Beaumont demander, quelques jours avant Brumaire, la réduction des Cinq à trois. S'inspirant de cette remarque, on composa le gouvernement consulaire de trois membres et l'on eut soin de les déclarer inégaux : il y eut un premier, un deuxième et un troisième consul et il fut entendu que l'opinion du premier prévaudrait même sur celles des deux autres réunis.

En second lieu, les rapports entre l'Exécutif et le Législatif n'avaient jamais été bien définis ni réglés sous le Directoire. Chacun des deux l'avait successivement emporté sur l'autre. Pareil inconvénient fut évité sous le Consulat par la prépondérance incontestable dévolue à l'Exécutif. Cette prépondérance, le Directoire avait tenté de se l'assurer soit par la violence physique, en Fructidor an V, quand il déporta

Digitized by Google

ou exclut ses adversaires des Conseils, soit par la violence morale, quand il exclut les jacobins régulièrement élus le 22 Floréal an VI, soit par la pression officielle secrète qu'il exerça sur les élections de l'an VI et de l'an VII. En ne gardant ou en n'admettant dans les Conseils que des députés agréables au gouvernement, on préludait aux dispositions des Constitutions consulaires et impériale, d'après lesquelles le Sénat choisira les représentants du peuple dans des listes de candidats, procédant légalement à cette sélection illégale plusieurs fois pratiquée par le Directoire.

Où les analogies sont plus frappantes encore entre les deux régimes, c'est dans le rétablissement et le renforcement de la centralisation administrative, déjà esquissé par la Convention. Les Commissaires du Directoire auprès des administrations départementales et cantonales furent de véritables préfets et sous-préfets anticipés, nommés et révocables *ad nutum* par le gouvernement. Ils étaient choisis obligatoirement parmi les anciens administrateurs élus des départements, disposition qui resta en vigueur sous le Consulat, jusqu'au jour où l'on s'aperçut qu'il valait mieux prendre, pour ces agents de centralisation à outrance, des hommes étrangers au pays qu'ils administraient. Sous le Directoire ils étaient déjà étroitement subordonnés au pouvoir central.

Passons à présent aux diverses libertés publiques et examinons comment les deux gouvernements les ont comprises et respectées. La liberté individuelle, totale en droit d'après la Constitution de l'an III, était fortement restreinte par la faculté donnée au Directoire de lancer des mandats d'amener et d'arrêt exécutables par les juges de paix. Ceux-ci devaient, après interrogatoire, renvoyer les prévenus ou des faits de la plainte ou devant le tribunal compétent. Rien ne fut innové en fait par les Constitutions consulaires, sauf un peu moins de garanties laissées au prévenu ou exigées des pouvoirs publics. Et l'irresponsabilité des fonctionnaires fut établie en fait par le célèbre art. 75 non encore aboli.

Le Consulat a détruit à peu près toute liberté de la presse ?

Digitized by Google

Mais le Directoire, gouvernement soi disant républicain, avait agi de même. La presse ne fut vraiment libre que jusqu'à la loi du 19 Fructidor, à peu près dans les deux premières années de ce régime. Elle cessa de l'être, en fait, jusqu'à sa fin. Car, même après l'abrogation, en Thermidor an VII, de la loi restrictive, de nombreux journaux et journalistes furent poursuivis, soit en vertu du même article 145 cité dans le paragraphe précédent, soit en vertu de la loi du 27 Germinal an IV votée à l'occasion de l'attentat de Babeuf et qui donnait au Directoire des pouvoirs quasi-discrétionnaires et si étendus qu'on n'osa presque jamais l'appliquer.

En droit, le Directoire s'était targué de respecter la liberté de conscience. En fait, il l'avait menacée, combattue même, en opposant au catholicisme des cultes nouveaux, plus ou moins ouvertement soutenus par lui et en en prétendant maintenir un équilibre parfait entre toutes les sectes. Mais la secte catholique possédant en fait une majorité écrasante, la gêner en quoi que ce fût était porter nettement atteinte au principe majoritaire solennellement proclamé pendant toute la Révolution. Bonaparte fut beaucoup plus logique, plus libéral même, qui, tout en laissant aux religions antérieurement organisées leur liberté entière, reconnut dans la religion catholique romaine celle de la majorité du peuple français. En persécutant la Théophilanthropie, il fit preuve d'intolérance, moins cependant que le Directoire en persécutant le catholicisme.

Si nous passons à l'administration financière, mêmes constatations. Le Directoire légua au Consulat le même désordre effroyable que lui avait laissé la réaction thermidorienne, et dont il fut accablé. Il traversa cependant la crise des assignats, des mandats territoriaux, du Tiers consolidé sans désastre irréparable, sinon sans dommages. Et il passa à ses successeurs le système à peu près complet des contributions mis sur pied au début de l'an VII et qui a survécu presque intact jusqu'en 1914.

Digitized by Google

Dans leurs relations avec l'armée, les deux gouvernements montrent aussi des points communs. Le Directoire et les troupes républicaines furent étroitement associés pour le coup d'État de Fructidor an V et si l'armée, enhardie par le concours qu'elle avait offert ou qu'on lui avait demandé, tenta par la suite de s'affranchir, la faute en est surtout à la prolongation de l'état de guerre, favorable aux revendications et à la prépondérance de l'élément militaire. Le pouvoir civil ne se laissa pas intimider et le rebelle Championnet évita de très peu le conseil de guerre. Brumaire ne changea pas essentiellement la situation. L'armée, toute dévouée à Bonaparte militaire, devint bientôt moins docile à Bonaparte « civil » et le complot des *libelles*, soutenu par Bernadotte, sera l'équivalent de la révolte de Championnet et se terminera lui aussi, pour d'autres raisons, en douceur, par le non lieu du coupable.

Mais, par la force des choses, et bien qu'il ait proclamé lui-même la supériorité du civil sur le militaire, il se trouvera amené à maintenir la suprématie de fait du militaire sur le civil. Plutôt que le Prince, il devint l'Empereur, au sens latin du mot *Imperator*.

Reste enfin la politique extérieure. S'il est vrai que, du 20 Mars 1792, date de la déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie, au 30 novembre 1815, date du second traité de Paris, cette politique ne forme qu'un bloc, français et européen, à plus forte raison encore celle du Directoire et de Bonaparte, puis de Napoléon, sont inséparables. Et cela, pour une raison que l'on voit d'abord : depuis Léoben, en avril 1797, Bonaparte a contribué puissamment à diriger la politique du Directoire. Campo Formio est son œuvre, et plus encore l'expédition d'Egypte, cause indirecte mais certaine de la deuxième coalition. A côté de lui, d'ailleurs et indépendamment, agirent la politique ouverte et officielle du Directoire et la politique occulte de Barras. Toutes concouraient au même but, par des voies et avec des intentions différentes, celles de Bonaparte et de Barras toutes

Digitized by Google

personnelles, celle du Triumvirat, toute de prestige. Ce but était déjà la destruction de la tyrannie maritime de l'Angleterre, solennellement dénoncée à tous les peuples, et « la fédéralisation » de toute l'Europe contre la perfide Albion (la chose et le mot sont de Napoléon) à laquelle celle-ci opposera la fédéralisation de l'Europe contre Napoléon. Et si l'on recherche qui, dans cette lutte à outrance, a commencé, c'est, du point de vue général, l'Angleterre, comme le vit très bien et l'écrivit dès 1798 Dumouriez (1) et, du point de vue français, c'est le Directoire ; et ceci, pour avoir laissé échapper l'occasion d'une pacification générale offerte par les conférences de Lille, au moment même de Fructidor. Par la faute de qui a-t-elle échoué ? Pitt d'une part, Barras et Talleyrand, et les Conseils royalisés de l'autre, semblent bien se partager la responsabilité de la rupture et plus que les autres peut-être, les Conseils qui troublèrent la vie politique intérieure du pays au moment où ils n'auraient pas eu trop de toute leur sagacité et de toute leur vigilance pour assurer la paix du monde.

Ainsi, sur des points importants, les deux régimes successifs, Directoire et Consulat, se continuent et se complètent, au lieu de s'opposer. Le premier est une ébauche gigantesque et confuse, sauf sur quelques articles, comme l'organisation fiscale, que le second précisera dans ses traits et remplira dans tous ses détails pour en tirer un ensemble puissant et cohérent en toutes ses parties. « Finances, lois forestières, écrivait en 1799 La Revellière, code hypothécaire, police des écoles, institutions civiques, lois sur la marine, l'armée de terre, tout cela manque » (2). Et cela manquait parce qu'il n'y avait en France ni un pouvoir assez fort, ni une volonté assez concentrée pour entreprendre et faire aboutir un plan de réformes. Cette

(1) Voir notre 22 *Floréal*, p. 158.

(2) La Revellière, *Réponse à Texier Olivier*, à la fin.

Digitized by Google

situation aurait pu durer des années encore, au milieu de troubles civils sans cesse renaissants, aux coups redoublés et meurtriers de la fameuse bascule, si la ferme énergie de Bonaparte n'y avait mis fin. Ainsi, comme on le dit communément, le Consulat salutaire, libérateur, honnête, n'a pas balayé sans retour un Directoire pourri et corrupteur. Il a trouvé, parmi des ruines et des ronces, une construction déjà tracée, élevée même sur quelques points, mais restant fâcheusement inachevée parce que ses entrepreneurs, au lieu de s'entendre, passaient leur temps à se quereller. Un architecte énergique a éloigné les disputeurs, appelé les maçons, assumé seul toute la tâche — et l'édifice s'est terminé. — Brumaire marque l'avènement nécessaire d'une volonté unique et forte succédant à un chaos de volontés incertaines et divergentes. Comme la journée du 2 juin mettant fin aux divisions mortelles de la Gironde et de la Montagne, Brumaire a restitué pour un temps l'unité de la Patrie.

Citons, à ce propos, un autre passage de Dumouriez qui, écrit en 1798, est une véritable prophétie : « C'est le gouvernement du pouvoir exécutif que les Français doivent établir le plus tôt possible, investi d'une grande autorité soumise aux lois et supérieure à tout le reste. Il le faut à long terme, revêtu de majesté et d'éclat. Tant que le pouvoir exécutif sera tiré du corps représentatif et n'aura pas en lui-même un caractère de supériorité, il manquera de dignité et de force ; tant qu'il sera électif il sera trop au niveau de ceux qu'il doit commander, trop changeant, trop facile à renverser ; enfin, tant qu'il sera divisé sur plusieurs têtes, la division finira par la tyrannie du plus habile ou du plus audacieux » (1). Ou Barras, ou Bonaparte. Ce fut Bonaparte.

(1) DUMOURIEZ, *Ouv. cité*, p. 357.

Digitized by Google

LA FIN DE LA RÉPUBLIQUE

CHAPITRE PREMIER

Échec de la République jacobine

I. Comment la Révolution et la République pouvaient-elles finir ?
II. Le parti jacobin après 1794 : les chefs.
III. Les cadres subalternes et les troupes. Impopularité foncière du parti malgré les mérites des néo-jacobins. Son échec final.

I

Le Directoire, la République et la Révolution elle-même se terminèrent dans le Consulat, l'Empire et le régime plébiscitaire. Aurait-il pu en advenir autrement ? C'est la question qu'il nous reste à examiner. Seule la réponse donnera tout son sens à notre livre.

Comment pouvait s'achever la Révolution ? Envisageons la solution la plus extrême. D'abord, par la Contre Révolution intégrale, avec restauration pure et simple de la monarchie légitime, débarrassée tout au plus de ses criants abus. Personne alors n'y aurait même songé. « Le peuple mangerait des pavés, écrit en 1796 Mallet du Pan, plutôt que de recevoir un maître. Parler du roi (légitime) c'est se faire rire au nez » (1).

(1) Mallet du Pan, *Correspondance*, t. II, p. 208

Digitized by Google

Une monarchie constitutionnelle ? Il apparut bientôt aux yeux clairvoyants que c'était la solution véritable. Napoléon lui-même déclara s'y rallier en 1815. Les Bourbons s'y étaient rattachés dès 1814. Mais en 1799 la question n'était pas mûre. La République était trop solidement implantée en France et Napoléon lui-même sera, sur ses monnaies, jusqu'en 1809, l'Empereur de la République française. L'armée n'aurait pas subi Bonaparte lui-même en 1799, s'il ne s'était déclaré républicain.

D'ailleurs les monarchistes constitutionnels français n'étaient pas d'accord sur le roi qu'ils choisiraient : autre source de discordes et de guerre civile. La République était déjà, en 1799, le gouvernement qui nous diviserait le moins.

Une République bourgeoise, libérale et modérée ? Autre solution parfaitement acceptable. Mais il lui aurait manqué à la fois des chefs et des troupes. Les républicains de juste milieu, comme La Revellière, étaient rares, la plupart indécis et timorés. Ces républicains modérés étaient, de plus, modérément républicains. Très peu auraient sacrifié leur vie, et leur fortune surtout, à leurs convictions. Ils étaient tout désignés pour se rallier autour d'un chef énergique et résolu qui, de ses mains fermes, rassemblerait leur faisceau épars. Ils donneront à Napoléon et à la France d'incomparables serviteurs. Mais c'est à lui qu'ils se rattachèrent presque tous, à lui d'abord, puis aux Bourbons assagis. Ils étaient incapables d'organiser une république et c'est la cause profonde de l'échec final du Directoire. Portalis avait écrit le 11 août 1799 : « On n'a jamais vu ni connu de république en France ; il n'y a pas de républicains ». Il faut ajouter « modérés ».

Il ne restait plus, pour fixer la Révolution, que la solution jacobine. Elle parut possible à diverses reprises sous Robespierre d'abord ; mais le 9 Thermidor renversa pour un temps la démocratie.

Elle se releva aux élections de l'an VI et peut-être qu'elle

Digitized by Google

eût triomphé après celles de l'an VII, si le Directoire, comme nous pensons l'avoir montré, ne l'avait ruinée par le déplorable Coup d'Etat du 22 Floréal. Ce jour-là, sans le vouloir, il a blessé à mort à la fois le jacobinisme et la République.

Cependant, si la France avait été vraiment jacobine, peut-être que ni le 22 Floréal et même le 18 Brumaire n'auraient réussi à empêcher le triomphe final de la République des Jacobins. Mais elle ne l'était pas suffisamment. Nous allons essayer de l'établir.

II

Notre démonstration reposera sur une étude approfondie de ce que l'on peut appeler le parti jacobin, vers la fin de la Révolution. Il comprenait, disait-on à Paris en 1798, un Etat major de 150 membres (1). Nous avons pu dresser une liste comprenant plus de 500 noms auxquels on pourrait ajouter les 230 jacobins de Toulouse, la ville la plus jacobine de France (avec Grenoble peut-être) après Paris. L'examen de ces listes nous permettra d'arriver à une conclusion très vraisemblable, sinon tout à fait certaine.

Voici comment nous l'avons dressée et de quels éléments elle se compose :

En premier lieu, elle comprend les députés Montagnards de la Convention. Combien étaient-ils exactement ? M. Aulard, qui a donné une liste approximative de 164 girondins (2) n'a pas dressé celle de la Montagne. Comprenait-elle plus ou moins de 164 membres ? Sans doute un peu plus, car nous en avons trouvé 220 environ.

Ces noms comprennent d'abord les douze membres (en y comptant Hérault de Séchelles) du grand Comité de

(1) A. Aulard, *Hist. polit. de la Rév.*, p. 682.
(2) A. Aulard, *Hist. polit. de la Rév.* p. 393.

Digitized by Google

Salut Public, qui sont bien connus. Puis les douze du Comité de Sûreté Générale, sous la forme qu'il prit le 14 septembre 1793, pour la garder presque sans changement jusqu'au 9 Thermidor : il était composé de Vadier, Panis, Le Bas, Boucher St-Sauveur, David, Guffroy, Lavicomterie, Amar, Ruhl, Lebon, Voulland et Moyse Bayle auxquels furent adjoints ensuite Dubarran, Laloy, Jagot et Louis du Bas-Rhin, puis Elie Lacoste (1). Ces 29 noms sont ceux du grand État Major, des généraux de la Montagne. Notons tout de suite que de ces 29, 6 furent guillotinés, 2 sont morts en déportation et 2 de mort naturelle, 6 se rallièrent à Napoléon, les 13 autres rentrèrent dans la vie privée. Ainsi les grands chefs montagnards ne se rallièrent pas, en majorité, à l'Empire. Mais les non ralliés ne le combattirent pas ouvertement. Autant dire qu'en 1799, ces chefs jacobins de la grande époque étaient, ou morts, ou retirés.

Passons à présent aux simples colonels de l'armée jacobine. Leur liste est facile à composer. Il suffit de prendre les noms de tous les Présidents et de tous les Secrétaires élus de la Convention dans la période comprise entre le 2 juin 1793 et le 9 Thermidor. Aucun Girondin ne fut alors choisi et presque aucun membre de la Plaine. Tous ces élus étaient des régicides. Défalcation faite des 29 déjà cités, nous trouvons 7 Présidents et 94 Secrétaires, soit 101 députés et avec les précédents, 130. En y ajoutant environ 80 à 90 Montagnards incontestables n'ayant pas figuré au bureau de la Convention à cette époque, nous arrivons au chiffre de 210 à 220.

Tous ceux-là sont les jacobins de la première et de la grande époque. Comme il arrive toujours, ils furent vite démodés et parurent bientôt vieillis, surannés. Quand le peuple redevint libre de choisir ses députés, soixante conventionnels à peine rentrèrent dans les nouveaux Conseils aux trois renouvellements des ans V, VI et VII, et il y avait

(1) A. AULARD, *Hist. pol. de la Rév.*, p. 329.

Digitized by Google

parmi eux d'anciens Girondins ou membres de la Plaine. Aucun n'y joua un rôle de premier ordre. Les ex-Jacobins cherchaient alors à se faire oublier ou à obtenir du gouvernement un emploi quelconque. Le *Dictionnaire des Jacobins vivants* n'en cite que 61, ensevelissant les cent et quelques autres dans un silence méprisant.

Mais il se forma alors une seconde génération jacobine très distincte de la première, une jeune garde d'officiers supérieurs pour continuer notre métaphore, qui menèrent contre le second Triumvirat au 30 Prairial, contre Sieyès ensuite, enfin contre le coup d'État de Brumaire, une lutte des plus vigoureuses. Ceux-là, chose curieuse, se rallieront à l'Empire avec moins d'empressement que l'ancienne Montagne. D'abord, aucun n'était régicide. Ils n'avaient donc pas le même intérêt que leurs aînés à prendre cette assurance contre-révolutionnaire qui explique la conduite des autres. Leurs convictions étaient aussi plus fermes. Sur 38 noms relevés parmi les principaux orateurs jacobins des Conseils du 30 Prairial au 18 Brumaire, 24 ne se rallièrent jamais ; et sur les 14 autres, plusieurs se rallieront très tardivement. Ainsi, il se formait en France, vers l'an VI de nouveaux cadres jacobins composés de républicains sincères, patriotes exaltés, actifs, éloquents, courageux et fermes. Si dans les quelques années suivantes ces cadres avaient pu se renforcer et surtout se grossir de troupes solides et en nombre croissant, l'avènement de la République jacobine en France n'eût pas été théoriquement impossible.

III

Mais à cette république, il manqua des chefs subalternes, officiers et sous-officiers et surtout des hommes de troupe. Ces derniers ne furent pas assez nombreux pour former dans le pays une masse imposante, et les autres, sans qui

Digitized by Google

aucune armée ne peut subsister, étaient souverainement impopulaires et totalement discrédités. Voici comment on en peut dresser une liste.

Elle comprendrait d'abord tous les complices de Babeuf au nombre de 60 ; tous les accusés dans l'affaire de Grenelle en 1796, babouvistes aussi, au nombre de 130 dont 32 furent condamnés à mort et 40 à d'autres peines (1). Le nombre des militants qui survécurent se réduisit rapidement. Le tiers environ des complices de Babeuf plonge après lui dans une obscurité complète. Une liste de ses *enfants chéris* aux Archives (2) n'en énumère que 27. Très peu d'entre eux reparaissent dans le club jacobin de la rue du Bac parmi les 87 membres de ce club cités par M. Aulard. Tout semble démontrer que le babouvisme fut vite discrédité.

Mais les jacobins purs, exempts de socialisme, étaient encore très nombreux. Le Dictionnaire déjà cité, de 1799, en énumère 200, dont 61 Conventionnels, 25 membres des Conseils et 113 autres, les seuls qui nous intéressent ici. La plupart de ceux-ci se rangent dans des catégories bien déterminées : membres de la Commune de 1793 ou du Département de Paris *régeneré* en l'an VII, membres des Comités révolutionnaires de Paris ou des départements, président, juges ou jurés du Tribunal révolutionnaire, orateurs ou aboyeurs ou simples « chevaux » du Manège, bourreaux parisiens ou de Sedan, Versailles, Verdun, Arras, Nantes, Lyon, incendiaires de Bédouin, brise-scellés, septembriseurs, « *moutons* » du Luxembourg — et quelques autres plus singuliers : membres de la Compagnie Marat, un *régicide universel* (Prieur de la Marne) (3), le médecin Thiéry, ancien examinateur des femmes enceintes qui faisaient par cette constatation, retarder leur supplice, sans

(1) Liste des conspirateurs du camp de Grenelle.
(2) A F III, 100.
(3) *Révolution française*, n° 33, *nouvelle série*, citation d'une lecture de M. P. Caron sur un manifeste tyrannicide en août 1792 rédigé par Prieur.

Digitized by Google

parler des simples ivrognes, voleurs ou vauriens. Cette liste est des plus instructives, d'abord en elle-même et aussi parce qu'elle sera utilisée pour le choix des 130 déportés de l'an IX, à la suite de l'attentat dit de la machine infernale dont il importe de dire ici quelques mots.

Pour expliquer la conduite de Bonaparte à cette occasion, il est nécessaire de faire un retour en arrière, jusqu'au lendemain du 18 Brumaire. On explique communément la haine inexpiable qu'il manifesta contre les Jacobins par le souvenir qu'il aurait gardé des fameux cris de « Hors la loi » poussés contre lui le 19 Brumaire. Mais il les leur avait d'abord pardonnés. Une liste de proscription comprenant la plupart d'entre eux avait bien été préparée dès le 26 du même mois. Elle ne tarda pas à être revisée et, par le fait, annulée le 4 Frimaire suivant. C'est à Bonaparte qu'on en attribua le mérite ; tout l'odieux de ce projet fut rejeté sur Sieyès, son véritable auteur, disait-on : chose très probable, étant donné son caractère vindicatif et sa haine quasi maladive contre les Jacobins dont il avait une peur affreuse, au point de désirer leur mort. « Le prêtre aurait dit à ce sujet Bonaparte. voulait du sang ».

Loin de lui en être reconnaissants, les jacobins avaient mené contre le Consulat une opposition sourde et tenace. Puis ils avaient recouru à l'action directe. Bonaparte échappa successivement à une tentative d'assassinat, dite complot de l'Opéra, le 10 Octobre 1800, qui entraîna l'arrestation d'Aréna, Céracchi et Topino Lebrun, et, le 8 Novembre suivant, au complot dit de la Malmaison, qui semble bien avoir été une invention policière. Bonaparte en fut violemment irrité. Ainsi, il leur avait pardonné leurs menaces de mort au 19 Brumaire et ces mêmes jacobins l'en récompensaient en attentant à sa vie. Il était dans cet état d'esprit quand il échappa par un miracle — l'adresse ou l'ivresse, on ne sait, de son cocher — à la mitraille du tonneau de la rue Saint-Nicaise. Son premier mouvement fut d'accuser les jacobins. En vain Fouché

Digitized by Google

lui conseilla-t-il bientôt d'attendre, des indices sérieux dirigeant ses investigations d'un autre côté. Il resta inflexible. Il obtint du Sénat l'acte fameux du 5 janvier 1801, le premier sénatus consulte, l'autorisant à déporter tous les ex-terroristes de Paris. Fouché dut en dresser la liste. Il la composa de son mieux. Pour atteindre un chiffre de proscrits à peu près double de celui des victimes (c'est sans doute le but que l'on poursuivit) il fallut allonger la liste. Aussi, à côté de jacobins incontestables et notoires comprit-elle un certain nombre de comparses désignés à peu près au hasard. Sur certains, aucun renseignement n'est fourni, aucun grief n'est invoqué. Un sort malencontreux les a fait inscrire. On a confondu des noms (c'est pour éviter, autant que possible cela que tous les prénoms sont énumérés), on s'est trompé sur les personnes. Il y en a eu d'introuvables, sans doute parce qu'elles n'existaient pas. D'autres réussirent à se faire effacer, peut-être en désignant un remplaçant. Une centaine au total devaient être déportés, quelques-uns s'étant arrangés de façon à demeurer en France, sous la surveillance ou non de la police.

Il resta trop de vraies victimes. Leur punition fut d'une injustice absolue, puisque, avant même leur départ de France, les vrais coupables avaient été reconnus ; deux d'entre eux Carbon et St-Réjeant furent bientôt exécutés (21 avril 1801). Cela n'empêcha ni le supplice des prétendus conspirateurs de l'Opéra et de la Malmaison, ni la déportation des proscrits rassemblés à Nantes. Le descendant de l'un d'entre eux, M. Destrem (1) a raconté leur Odyssée. 72 furent dirigés sur Mahé des Seychelles, dans l'Océan Indien. Les matelots du navire qui les transporta leur témoignèrent une véritable sympathie, justifiée par leur attitude à la fois digne et ferme. Mais ils furent beaucoup moins bien accueillis par les colons de Mahé. Ceux-ci n'avaient jamais exécuté le décret de la Convention abolissant

(1) J. Destrem, Lesdé portations du Consulat et de l'Empire.

Digitized by Google

l'esclavage dans toutes les colonies françaises. Ils regardèrent comme des témoins gênants de leur désobéissance aux lois ces hommes dont certains ne surent pas cacher leur désapprobation pour le maintien de cette institution barbare. Leur gouverneur, de Malartic, se fit le serviteur de la haine qu'ils inspiraient, pour ce motif, aux colons. Et par une série de mesures que la fatalité aggrava, il devint bientôt le véritable assassin de plus de la moitié d'entre eux.

Les plus odieux à la population esclavagiste furent en effet dirigés sur Anjouan. La cupidité du sultan, jointe aux rigueurs de l'hivernage, eut bientôt plus que décimé ces malheureux. Sur 33, transférés dans cette île, au bout d'un mois il en restait 12 ; trois seulement devaient finalement rentrer en France.

Cet effroyable tribut payé à la nature et aux hommes, les survivants arrivèrent à refaire leur vie, aux Seychelles, à la Réunion, à l'Ile de France. Ils y exercèrent leurs métiers honnêtement, semble-t-il, et sans que jamais des plaintes graves se soient élevées contre eux jusqu'au jour où la prise des Mascareignes par les Anglais entraîna leur rapatriement. Il en restait 23 sur 72.

D'autres, au nombre d'une trentaine, qu'on avait dirigés d'Oléron sur la Guyane, furent moins éprouvés. On les établit à Cayenne, et non pas à Demerari comme les précédents déportés. Six seulement moururent. Tous y exercèrent des métiers, voire des fonctions libérales ou publiques. Car ces bannis n'étaient pas des condamnés. Ils étaient frappés d'une sorte d'*ostracisme* leur laissant tous les droits des citoyens, à condition de les exercer hors du territoire français.

Il semble bien qu'après l'emportement de la première heure, Bonaparte, même se rendant compte de l'entière injustice de cette mesure, l'ait maintenue de propos délibéré. En cela il se fit, lui aussi, le serviteur de l'opinion publique, surtout parisienne. Paris avait en horreur ce qui lui rappelait les « sacrifices humains » de 1793 et de 1794. La sinistre

Digitized by Google

impression de ces véritables tueries ne s'effaçait pas des âmes. Trop de familles, d'abord, pleuraient ces quelque quatre mille victimes (en y comprenant celles de Septembre). Et même celles que le fléau avait épargnées en gardaient un affreux souvenir. Tout homme à qui l'on attribuait un rôle dans ces hécatombes humaines, était maudit. On en connaissait authentiquement le plus grand nombre. Leur châtiment, quel qu'il fût, ne pouvait exciter la pitié de personne et leur éloignement délivrerait les Parisiens de l'obsession de cruels souvenirs.

Est-ce à dire que nous désapprouvions entièrement la Terreur ? Non, elle fut sans doute nécessaire quand il fallut, à titre d'exemple, supprimer ceux qui, par leurs querelles particulières, attentaient à l'unité nationale, sans laquelle, en cas de danger extrême, on ne peut sauver la patrie. Mais la Terreur érigée en système, passée dans l'usage, frappant au hasard et en masse, la Terreur d'après le 22 Prairial, les amalgames, les fournées, le hideux charnier de Picpus, si dramatiquement décrit par M. Lenôtre, ne peuvent être excusés par l'histoire et ont laissé, chez les contemporains, des souvenirs d'indicible horreur.

Bonaparte, profond psychologue, spécula sur ces sentiments et en profita pour se débarrasser des ennemis qui lui paraissaient le plus redoutables.

Si le malheureux sort des déportés de Nivôse ne souleva, à aucun degré, l'opinion publique, une des raisons, après celle que nous avons indiquée, fut que leurs partisans et leurs amis en France n'étaient plus assez nombreux. Ils étaient les sous-officiers de l'armée jacobine. Combien, au dessous d'eux comprenait-elle de soldats ?

Une liste publiée au temps de la conspiration de Babeuf avait estimé le nombre des jacobins de Paris à 20.000 (1). Aux élections de l'an VI, qui même à Paris, furent jacobines, plus de 400 électeurs du second degré votèrent pour

(1) Buchez et Roux, *Hist. parlem. de la Rév.*, t. XXXVII, p. 157.

Digitized by Google

des candidats d'opinion avancée. Comme il y avait un électeur pour 200 inscrits, cela suppose à la majorité la plus réduite, 41.000 votants du premier degré et, en réalité, peut-être 50 à 60.000. Tous ces votants étaient-ils jacobins ? Il est vrai que le 18 Fructidor avait été suivi d'une forte poussée à gauche. Le Directoire épouvanté y répondit par la loi du 22 Floréal. Le coup sur le parti jacobin semble avoir porté. Aux élections de l'année suivante, les Parisiens ne votèrent plus pour lui. Ainsi, en l'an VI, malgré une forte pression officielle, le jacobinisme avait failli triompher à Paris, comme, du reste, dans toute la France ; et en l'an VII, où cette pression s'était beaucoup moins manifestée, ni Paris, ni la France ne donnèrent la majorité à ce parti. Qu'est-ce à dire, sauf que la masse du peuple n'était pas vraiment ralliée aux idées démocratiques ? Comme il arrive fréquemment chez nous, il avait fait des élections négatives, en votant les deux fois surtout contre le gouvernement. Mais il n'adhérait pas franchement à la république jacobine. Et ce qui l'en détournait, c'était précisément qu'il lui aurait fallu accepter ou subir la direction de ces cadres subalternes dont nous avons montré la composition. Or ceux qui les formaient étaient, depuis 1794, discrédités et haïs. Les cercles constitutionnels de l'an VI étaient, en somme, la résurrection des sociétés populaires de l'an II. Ils avaient recueilli les membres des fameux Comités révolutionnaires qui avaient laissé de si cruels souvenirs. Ils agirent avec tant de célérité, d'audace et de concert qu'une partie du peuple se laissa entraîner par eux. Mais cet entraînement fut passager. Impressionné par l'offensive vigoureuse du gouvernement, le corps électoral subit sans protester le 22 Floréal et il ne donna pas l'année suivante ses suffrages aux jacobins, comme si, à la réflexion, il ne voulait décidément pas lier son sort à celui de ce parti.

En résumé une république démocratique et jacobine ne réussit pas à se fonder chez nous d'abord parce que son Etat-major de l'an II avait été décimé, et ses survivants

Digitized by Google

vite et entièrement discrédités, méconnus, oubliés ; — en second lieu, parce que ses nouveaux chefs élus en l'an VI et en l'an VII, écartés en grand nombre des Conseils au 22 Floréal, étaient mal soutenus par leurs prédecesseurs et n'inspiraient pas toute confiance à ces cadres subalternes du parti, formés des sans-culotte d'avant Thermidor ; et ceux-ci, de leur côté, ne se sentaient pas en accord absolu avec les chefs de ce parti néo-jacobin. Enfin les uns et les autres ne trouvaient aucun appui réel, aucune sympathie agissante dans la masse du peuple qui, sans être foncièrement hostile à leurs idées, se défiait de leurs personnes et se laissait influencer par les attaques furieuses de la presse réactionnaire agitant, à tout propos, l'épouvantail de la Terreur dont il était plus facile d'oublier les services rendus à la cause nationale que les regrettables excès. Enfin, composé des éléments divers et hétérogènes que nous avons énumérés, il lui manquait la qualité la plus indispensable à un parti politique : l'unité de vues et la cohésion.

Ainsi la République démocratique ne s'est pas fondée d'abord chez nous. Cela a-t-il été un mal pour notre pays ? En raisonnant dans l'absolu, oui, peut-être. Abstraction faite de la tourbe jacobine — où même il devait se trouver des fanatiques sincères : on en a signalé jusque parmi les septembriseurs — chez les Montagnards de la grande époque il restait encore, malgré la guillotine ou la fusillade, quelques beaux caractères : Billaud, qui refusa sa grâce accordée par Bonaparte, était un homme et, malgré Macaulay, on réussirait peut-être à réhabiliter Barère lui-même. Mais beaucoup d'entre eux devaient se discréditer en se ralliant à l'Empire. Les néo-jacobins au contraire, ces générations de l'an VI et de l'an VII, exempts de reproches graves sur leur vie passée et n'ayant pas trempé leurs mains dans le sang de la Terreur, étaient pour la plupart, d'une haute valeur morale et ils ne se sont pas ralliés. Donc le jacobinisme de certains hommes était, en 1799, très respectable.

Digitized by Google

Même les autres, à cette époque, ne paraissaient pas à tout le monde indignes d'estime. Rappelons ici les paroles déjà citées de Benjamin Constant : « Là se trouvent, avec les fureurs de l'intolérance et la férocité et le crime enfin une inépuisable énergie, une conviction sincère, un courage inébranlable, un dévouement sans bornes à ce que l'aveuglement prenait pour l'égalité ; là se trouvait enfin le désintéressement... » (1). Donc ce parti, considéré dans ses chefs anciens ou nouveaux, n'était pas indigne de diriger un grand peuple. Et ils l'auraient conduit tout droit vers la république démocratique.

Mais le peuple ne les y aurait pas suivis, parce qu'il aurait refusé de se mêler à la « tourbe » où il y avait, malgré tout, des septembriseurs, des buveurs de sang, des brise-scellés, des voleurs. Et les chefs néo-jacobins eux-mêmes, honnêtes et purs, se trouvaient placés dans une cruelle alternative : Ou bien renier ces alliés déconsidérés : mais alors leur parti assez faible se serait diminué encore, ou bien, fermant l'oreille aux cris de réprobation qu'ils excitaient, s'il les gardaient pour amis, ils passeraient pour leurs complices, et ils se discréditeraient avec ces derniers, sans aucun profit pour eux-mêmes.

En dernière analyse, la République jacobine, en l'an VIII, n'était pas possible, parce que, minorité dans la Nation, les jacobins étaient composés d'une élite de haute culture et d'une bande d'illettrés et d'ignorants, parmi lesquels il y avait sans doute des esprits droits, des âmes pures, de fermes caractères — mais trop peu évolués pour s'adapter même à un régime démocratique, et vivant d'ailleurs, dans une société socialement encore plus inorganisée que la nôtre, trop occupés à gagner leur vie pour qu'il leur restât le temps de faire de la politique. Qu'on le veuille ou non, le prolétariat parisien est mort à la vie publique, non pas seulement au 9 Thermidor, mais encore et surtout à dater du moment

(1) B. Constant, Discours prononcé au Cercle Constitutionnel, p. 6.

Digitized by Google

où l'on cessa de payer dans les sections 40 sous par jour aux ouvriers parisiens en grande partie sans travail. D'abord vivre. Politiquer vient ensuite. La France, nous l'allons voir, souffrira que Napoléon lui interdise toute vie publique parce qu'elle lui demanda d'assurer sa vie tout court, de la régler surtout, de la soustraire aux vaines agitations qui, à cette époque, passionnaient les intellectuels aisés, mais troublaient dangereusement le peuple, et ne le nourrissaient pas.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Établissement en France du régime plébiscitaire

I. Les idées directrices de Bonaparte.
II. Sa prompte rupture avec l'Institut et les idéologues.
III. Par le meurtre du duc d'Enghien il se met délibérément au rang des régicides, dont la plupart se rallient à lui.
IV. Le despotisme impérial. Napoléon, le Sénat, l'état de guerre en sont responsables.
V. Aux Cent jours, Napoléon accepta la monarchie constitutionnelle.
VI Absurdité théorique du régime plébiscitaire, d'ailleurs condamné par l'expérience.

I

Toute autre solution étant écartée, il ne restait guère que celle qui s'est produite. Et nous nous proposons ici, non certes de justifier, mais d'expliquer le régime démocratique plébiscitaire accepté de la France ou imposé à elle, comme on voudra, à défaut de la république démocratique et jacobine.

Trois faits résumaient la situation au début du Consulat : le bouillonnement encore inapaisé des passions politiques, l'amoncellement des ruines entassées par dix ans de troubles intérieurs, le besoin et le désir de la paix tant extérieure que domestique.

Bonaparte, génie puissant et réaliste, dégagea ces trois données. Il s'efforça d'apaiser les esprits, de reconstruire sur les ruines et de rétablir la paix.

Digitized by Google

Sa Constitution de l'an VIII, par ailleurs si incomplète, si faible et si incohérente, s'inspira de principes répondant aux deux premiers de ces objets.

Elle promet et s'efforce d'assurer aux Français l'égalité et la liberté (il faut ajouter *civiles*) et un régime représentatif.

L'égalité et la liberté n'ont pas, dans la fameuse proclamation consulaire du 24 Frimaire an VIII le sens que nous leur donnerions aujourd'hui. Ces mots signifient exactement : un régime qui libère les biens et les hommes des anciennes servitudes féodales, réelles et personnelles ; et qui, par conséquent, établit l'égalité civile, l'égalité entre les seigneurs de la veille et leurs tenanciers ou leurs serfs (il en restait quelques-uns en 1789), bref, l'abolition sans retour du régime féodal. C'est là ce que Bonaparte promit et donna à la masse paysanne de la population française, qui en formait alors les trois quarts ; et ces promesses se résolvent en une autre : l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux, pour la plupart biens féodaux d'origine.

Satisfait sur ce point essentiel, le peuple se montra très accommodant sur le suivant : le régime représentatif. Il avait vraiment trop mal fonctionné depuis trois ans. Il faut bien admettre sur ce point la théorie de Taine. Les élections de l'an V avaient été machinées par les Clichyens et, sous leur apparence régulière, les dés y furent pipés et elles ne représentèrent pas vraiment l'opinion du peuple. Celles de l'an VI avaient été comme emportées d'assaut par les anciens Jacobins, passés maîtres en cet art de l'action hardie et directe ; et pas plus que les précédentes elles n'avaient exactement reflété l'état politique du pays. Le Directoire effrayé avait annulé en partie les unes et les autres. A ces deux attentats successifs et en sens contraire il avait ajouté le trouble de deux coups d'État. Tout le monde avait assez, et de ces maux et de leur remède. Le moins que la Constitution nouvelle laisserait subsister de ce système électoral serait le mieux. C'est ce que comprit le peuple.

Digitized by Google

Il laissa Bonaparte réformer la représentation du pays, l'organiser ou la désorganiser, la restreindre et la mutiler à sa guise parce qu'il y était, au fond, indifférent. La politique n'était pas son fait. Après l'unanimité complète des débuts de la Révolution, où il s'agissait précisément de renverser le régime féodal, il s'en était très vite et complètement désintéressé. Il devint en masse abstentionniste. Et la Révolution fut continuée par une minorité sans cesse décroissante. Les 1.800.000 votants du *referendum* sur la Constitution de l'an I se réduisent à un peu plus de douze cent mille pour le vote de la Constitution de l'an III. Mais ce chiffre se relève à plus de trois millions pour les acceptants de celles de l'an VIII et du sénatus organique de l'an X, à trois millions et demi pour ceux de la Constitution impériale de l'an XII.

On dira que ces votes furent forcés, truqués, peu sincères. Cela n'est vrai que dans le détail. Et un petit fait prouve qu'ils furent volontairement donnés. On sait que tout votant devait exprimer son opinion par un *oui* ou *non* à côté de son nom porté sur le registre électoral. Or, il n'y avait pas alors 3 millions de Français sachant écrire. Beaucoup durent, pour voter, apprendre à grossoyer un *oui* ou un *non*. Et les illettrés qui auraient voulu voter *non*, auraient aussi bien appris à écrire ce mot que *oui*.

Bonaparte se rendit bientôt compte de ces dispositions de la majorité du peuple et il usa, il abusa de cette constatation pour accroître et affermir son pouvoir, — et surtout pour brider et écarter l'opposition qui se manifesta dès le début du Consulat et qu'il stigmatisait du nom d'idéologie.

II

On sait que l'Institut avait collaboré de son mieux à la réussite de son Coup d'État. Le général était pour ses membres un glorieux collègue et tous ces encyclopédistes de la

Digitized by Google

deuxième heure s'imaginèrent un moment qu'on allait assister au triomphe de leur doctrine : à défaut de rois philosophes, les philosophes seraient rois.

Bonaparte sembla d'abord y consentir. Dans le Sénat consulaire et impérial les intellectuels sont nombreux : Abrial, Berthollet, Cabanis, Creuzé Latouche, Cousin, Daubenton, Ducis (qui refusa), Garat, Lacépède, Laplace, Lenoir Laroche, Monge, Rœderer, Vien, Volney, et dans le Tribunat, la seule vraiment vivante, au moins au début, des Assemblées consulaires, Chénier, Daunou, Garat-Mailha, Ginguené, Jaucourt, J.-B. Say, Benjamin Constant, tous savants et littérateurs ou artistes connus, pour la plupart de l'Institut.

L'Institut pensait donc régner avec Bonaparte. La désillusion fut rapide et totale. A la fameuse élimination de l'an X, prononcée par le Sénat, tous les intellectuels mentionnés ci-dessus furent écartés du Tribunat, — et c'était tous les intellectuels du premier rang que renfermait cette Assemblée.

Ils avaient prétendu discuter, soumettre à un examen sévère, modifier, mutiler la plupart des projets de lois de Bonaparte, présentés par son Conseil d'État. Ils voulaient maintenir en France au moins une tribune libre et où l'on entendît exprimer d'autres pensées que celle du Maître. Le Maître leur dit et leur prouva que l'ère des libres discussions était momentanément close. Et ces auxiliaires de la première heure, ces complices de Brumaire, ces alliés présumés devinrent la classe des *idéologues* pour lesquels Bonaparte n'eut que mépris et que haine. Il s'en moqua : ce puissant réaliste, — il n'y a pas de mots le définissant mieux, — se riait des critiques de l'Institut parce qu'il avait derrière lui cinq millions d'électeurs, pour la plupart analphabètes et ignares, mais qui formaient la presque totalité du peuple français.

Digitized by Google

III

Réaliste, certes, et même matérialiste décidé, psychologue profond, sachant spéculer sur les vices et sur la peur comme sur l'ignorance. Car, refusant l'alliance de l'Esprit, il accepta celle de la crainte. Ennemi des révolutionnaires, cet ancien jacobin robespierriste, ce sauveur de la Convention en Vendémiaire, rechercha délibérément l'alliance des régicides, des ex-Girondins, de beaucoup d'ex-Montagnards, des hommes enfin compromis sous la Révolution, qui, de leur côté, recherchèrent délibérément son appui.

Dans quelle proportion exacte les révolutionnaires en général et en particulier les régicides se rallièrent-ils au régime nouveau ? D'un calcul fait par nous et dont les résultats forcément approximatifs sont pourtant assez concluants, il ressort que sur environ 280 régicides survivant en 1800, 128 acceptèrent des fonctions du gouvernement consulaire et impérial et 152 ne les recherchèrent pas ou rentrèrent simplement dans la vie privée. Ces deux nombres sont sensiblement égaux. Si l'on considère à part les ex-Montagnards, nous trouverions 90 ralliés et 66 abstentionnistes, les uns et les autres régicides. La proportion des ex-Girondins est un peu différente : 56 ralliés dont seulement 14 régicides et 62 non ralliés. Celle des anciens députés de la Plaine régicides (le compte des autres serait trop long et trop malaisé à établir) se chiffre par 24 et 30. En résumé, pour l'ensemble et chacune de ces catégories, à peu près l'égalité, avec une proportion de ralliés un peu plus forte pour les Montagnards, tous régicides, que pour les Girondins et les régicides de la Plaine. Il est donc inexact d'écrire que les ex-Montagnards se rallièrent en masse à Napoléon : ils le firent seulement en majorité sensible et qui s'accrut encore de ceux qui, par patriotisme, se rangèrent à ses côtés en 1815.

Et c'est un fait bien curieux que cette réconciliation, au nom du patriotisme, quand la France fut de nouveau

Digitized by Google

menacée, de nombreux Jacobins avec l'homme qui, pour marcher au pouvoir, les avait violemment écartés de son chemin au 18 Brumaire. Sans aller jusqu'à prétendre que Napoléon fut l'un d'entre eux, et celui qui réussit le mieux, on est frappé de cette conjonction entre les révolutionnaires les plus avancés et l'homme qui s'était vanté d'avoir mis fin à la Révolution. Pourtant, à y bien réfléchir, il y avait entre eux, des points communs et notamment ce double instinct de notre race qui a toujours oscillé entre l'amour héroïque de la patrie et la passion forcenée de l'égalité, les servant tour à tour ou même, en certains cas graves ou désespérés, les conciliant dans une paradoxale unité. Ainsi nombre de Conventionnels survivants servirent Napoléon presque toujours avec fidélité, avec zèle, surtout parce qu'ils trouvaient dans l'affermissement de ce régime, une sécurité et une garantie personnelles et que la monarchie bourbonienne restaurée leur eût sans doute apporté suivant l'expression fameuse de 1816, « des fers, des bourreaux, des supplices ».

Bonaparte leur évitait tout cela, surtout lorsqu'en 1804 il fût devenu leur complice, après l'abominable exécution du duc d'Enghien. « Plus qu'un crime, aurait-on dit, une faute. » Non, pas une faute. Bonaparte, en laissant faire, savait très bien ce qu'il faisait. Ce fut sa manière à lui d'être régicide. Sieyès désormais pouvait regarder sans envie cette main tachée aussi de sang royal. Bonaparte avait répondu bravement à la fameuse sommation de Treilhard s'écriant au Conseil des 500 : « Que chacun monte à cette tribune et déclare qu'il aurait voté la mort de Louis XVI ! » Et, par un coup de haute politique, il associait à son crime non seulement les criminels de 1793, — si criminels il y eut, — mais le peuple tout entier qui, deux fois, lui avait manifesté sa confiance, et, après la fusillade de Vincennes, la lui témoigna avec un nombre accru de suffrages. A Sainte-Hélène, Napoléon ne regretta pas ce meurtre. Ce fut son seul assassinat politique, mais celui qui pouvait assurer le mieux son autorité, puisqu'il mettait entre les Bourbons,

Digitized by Google

et lui et la France, un fossé de sang qui, croyait-il. les séparerait à jamais.

Et ce n'est pas par hasard que le vote de l'hérédité ait suivi de quelques semaines le meurtre du duc. Il fallait assurer la perpétuité de ce régime qui avait liquidé après inventaire la Révolution en France, laissant à son passif ses agitations, ses crimes, sa Terreur, prenant à son actif ses principales réformes ; régime qui, même avec le Consulat à vie, reposait tout entier sur un homme, lequel, marié, n'avait pas d'enfant. Il fallait achever de sceller l'alliance entre la France et Bonaparte, alliance qui venait de se retremper dans le sang. Le premier Consul épousa la France en lui apportant en dot tout le solide, tout le durable de la Révolution et son véritable trésor : les biens ravis à la féodalité exécrée. Ce fut l'excuse de son usurpation et de son despotisme.

IV

Despote, il le fut, et pleinement. C'était son tempérament, sa nature. La Nation l'y encouragea, tout entière, — sauf son élite. Despote, il le fut aussi, — parce que la France impériale était rentrée en guerre avec l'Angleterre après 14 mois de paix, le 18 mai 1803. Alors se développa de part et d'autre ce système continental dont la responsabilité doit être également partagée entre les deux pays. Reprenant le mot de Dumouriez en 1798, nous dirons : Napoléon tenta de grouper l'Europe contre l'Angleterre pour empêcher l'Angleterre de grouper l'Europe contre la France.

L'Angleterre l'emporta, parce que l'opération, pour elle, n'était qu'à un temps : les monarques réactionnaires européens ne demandaient qu'à être défendus contre la propagande révolutionnaire française. Pour Napoléon, elle était à deux temps. Il fallait d'abord forcer les rois d'ancien régime à faire cause commune avec le soldat de la Révolution.

Digitized by Google

et ensuite, les mener à l'assaut de l'Angleterre. C'est pourquoi il échoua.

La conséquence de cet état de guerre, — qu'il est injuste et faux de lui imputer à lui seul, — fut, pour la France, l'état de siège, avec tout ce qu'il comporte de restrictions aux libertés essentielles. C'est une autre raison, peut-être la plus vraie, du despotisme napoléonien.

Il fut enfin facilité, encouragé par la lâche attitude du Sénat. On pouvait se représenter le régime consulaire, et même impérial, comme une *dyarchie*, un partage à deux du pouvoir. L'Empereur se disait le représentant du peuple entier. Le Sénat était celui de l'élite, — double, avons-nous vu, intellectuelle et révolutionnaire, — Institut et quelques régicides, en particulier les deux de la « mort sans phrases », le vrai, Dyzez, et le faux, Sieyès. En l'an VIII, en l'an X, en l'an XII, un partage s'était fait entre le souverain et la haute Assemblée. A la fondation de l'Empire, le Sénat avait demandé et reçu le droit d'exercer les deux suprêmes garanties de tout gouvernement libre : la protection des deux libertés nécessaires, la liberté individuelle et celle de la Presse. Satisfaction lui fut donnée. Deux Commissions permanentes furent instituées en son sein pour examiner toutes les atteintes qui y seraient apportées. Avec sa hauteur de vues et son exactitude habituelles, M. Aulard reconnaît que cette institution aurait pu opposer une solide barrière au despotisme (1). Mais elle ne fonctionna jamais. Est-ce la faute de l'Empereur qui s'y opposa, ou du Sénat, qui n'osa pas s'en servir ? L'Empereur fut tyrannique, le Sénat fut esclave. Le Sénat français qui renversa Napoléon pour conserver ses titres sous Louis XVIII, passa en servilité le Sénat de Tibère ou de Domitien. Et Napoléon, malgré tout, ne fut ni un Domitien, ni un Tibère. *Omnia serviliter pro dominatione et pro opibus* peut-on dire de l'un. *Omnia pro imperio et Gallia* serait la devise de l'autre.

(1) A. AULARD, *Hist. pol. de la Rév.*, p. 777-778.

Digitized by Google

V

La vérité de ce que nous avançons est indirectement démontrée par la crise des Cent Jours, en 1815. On vit alors un Napoléon qui, tout en restant le même pour l'essentiel, se manifesta pourtant comme un autre homme. — Toujours fidèle à sa doctrine de haut et puissant réalisme, il condensa ses aspirations anciennes et nouvelles en trois formules qu'il répéta jusqu'à la satiété : « J'ai fait trop de guerres ; mais elles me furent souvent imposées. J'eus tort de vouloir fédéraliser l'Europe contre l'Angleterre ». Nous avons prouvé l'exactitude de cette assertion. — « Je viens pour maintenir la réforme essentielle de la Révolution et empêcher un retour imminent de la féodalité. Je suis l'Empereur des paysans. » Il le dit et le redit. Les paysans l'acclamèrent et il fut, en cela, le vrai représentant de presque toute la France, en 1815 comme en 1799. — « Le rôle d'un monarque constitutionnel conviendra à ma vieillesse. » Parole d'une admirable justesse. Il comprenait que la suite et la fin logique de la Révolution était une monarchie constitutionnelle et populaire, au profit d'une dynastie qui devrait tout, à commencer par son existence, à la Révolution.

On a suspecté sa sincérité. On a relevé les preuves de son penchant pour le despotisme dans l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire et dans la politique qu'il suivit aux Cent Jours. Mais une marque de cette sincérité, nous la trouvons en ce que, en 1815 comme en 1814, il aurait admis d'abdiquer en faveur de son fils. Mineur, celui-ci aurait été assisté d'une régence, sous laquelle la monarchie constitutionnelle se serait fondée, sans qu'on eût à craindre un retour du despotisme napoléonien, puisque Napoléon en eût été exclu.

Les circonstances et la haine des Alliés en décidèrent autrement. Pour la seconde fois la Contre-révolution des

Digitized by Google

rois triompha de l'Empereur révolutionnaire. Pour la seconde fois, la France subit les Bourbons : mais sous la promesse que leur monarchie serait constitutionnelle. C'était la solution finale et obligée. Elle ne fut que provisoire, Charles X devant manquer à la parole de Louis XVIII et à son propre serment et ce peuple de soldats si longtemps vainqueurs n'ayant pu supporter plus de quinze ans la royauté ramenée par nos défaites dans les fourgons de l'étranger.

VI

Soutenir cette thèse est-ce donc s'exposer à passer pour bonapartiste et plébiscitaire ? Nullement. Car si nous admettons comme inévitable l'usurpation et le despotisme de Napoléon, c'est qu'il est pour nous un être extraordinaire, ayant paru dans des circonstances exceptionnelles. L'homme fut un météore qui brille, passe et s'évanouit. L'époque est une transition violente, courte et nécessaire d'un monde à un autre. En politique intérieure, cette transition fut le régime plébiscitaire, et ce régime a toujours été un expédient momentané et qui se détruit par lui-même dès qu'il a produit ses effets.

Napoléon dépasse la commune mesure. Le juger à l'aune des autres hommes, c'est vouloir renoncer à le comprendre. Il a incarné la Révolution en France et en Europe. En France, la Révolution finissante et aspirant à se fixer. En Europe, la Révolution commençante et aspirant à triompher. Les quinze années de sa domination sont une époque sans précédent et sans retour, sauf le jour où un nouveau héros de ce genre surgirait pour conduire un nouveau mouvement de cette espèce (Lénine n'a-t-il pas rêvé d'être le Napoléon du bolchevisme ?)

Le rôle de l'Empereur, en France et en Europe, fut nécessaire et malfaisant. Nécessaire comme la fatalité, malfaisant comme tous les rôles de conquérants.

Digitized by Google

Il ne pouvait durer longtemps. Il devait finir le jour où on serait rentré dans la règle ordinaire, dans la *norme*, c'est-à-dire où Napoléon serait devenu monarque constitutionnel.

Quant au plébiscite, rarement doctrine fut plus insoutenable. Tout au plus peut-on l'admettre à l'origine d'une société humaine et c'est alors le Contrat social de J.-J. Rousseau, comme il l'écrit sagement, le quasi-Contrat.

C'est précisément le cas du premier plébiscite napoléonien, celui de l'an VIII. La société française bouleversée acceptait de se reconstituer sur les bases nouvelles qu'il lui proposait. Ceux de l'an X, de l'an XII, de 1815 rentrent déjà moins bien dans cette définition. Celui qui s'en rapproche le plus est le second, sur l'hérédité du pouvoir impérial.

Mais ce pouvoir une fois constitué, ne voit-on pas que le plébiscite, dans une monarchie, se détruit par lui-même ? Le peuple avait donné, par un vote, toute sa confiance à Napoléon. Pouvait-il, par un autre vote, la lui retirer ? Il aurait fallu, pour cela, qu'il eût le droit de se réunir de lui-même, sans convocation du gouvernement. Or quel est le pouvoir personnel qui songerait à convoquer une Nation jugée prête à le renverser ? Il remettrait la consultation à de meilleurs temps. Et le peuple ne pourrait manifester son mécontentement qu'en le renversant quand même et tout de suite.

La monarchie plébiscitaire se condamne par elle-même, dans la pratique, comme dans la théorie. Examinons-la sous le second Empire. En premier lieu, ce régime plébiscitaire évolua, dès 1859, vers le libéralisme et, dès 1867, vers le parlementarisme, forme complète de la monarchie constitutionnelle et tous les deux son contraire. Mais alors, on se heurta à une impasse. Après la formation du Cabinet du 2 Janvier, quel était le chef du gouvernement, l'Empereur ou Émile Ollivier ? La question resta sans réponse. Et, en cette année décisive, comment joua le plébiscite ? Napoléon III obtint une immense majorité à celui du 8 Mai. Moins de quatre mois plus tard, il était renversé.

Digitized by Google

A quoi lui avait servi ce plébiscite ? Il l'avait encouragé à déclarer la guerre qui lui fut fatale. Il n'aurait pas fait de plébiscite qu'il aurait néanmoins fait la guerre pour trouver dans la victoire espérée un regain de popularité. Ce fatal dilemme, dont les deux conclusions sont la guerre, tout régime plébiscitaire, un jour ou l'autre, le posera. Le plébiscite est donc absurde et sauf au cas de victoires continues, mortel à lui-même. Il ne vaut que dans des circonstances exceptionnelles et pour un temps limité : la preuve c'est que toujours il évolue vers le régime parlementaire.

Régime qui a ses défauts, — on ne fera pas ici son procès trop facile, — mais le moins imparfait de tous. La preuve, c'est que les trois nations qui, dans l'ordre politique, — exception faite des États-Unis et de la Suisse fédéralistes, — tiennent le rang le plus élevé, l'Angleterre, la Belgique et la France l'ont adopté et le maintiennent contre toute attaque. Et cet autre peuple qui sera vraiment grand lorsque à ses admirables qualités d'organisation et de travail il aura su joindre un sens plus exact de l'humanité, est digne d'y accéder et y atteindra sans doute pour son bien et le bien de tous. Où trouvons-nous, au contraire, un pouvoir personnel, même non plébiscité ? Chez des peuples ayant traversé une crise grave : l'Italie, par exemple, comme la France en 1799, ou trop peu évolués pour s'accommoder du parlementarisme libéral : la Pologne, l'Espagne, la Turquie, pays d'illettrés (encore comme la France en 1799).

Et la supériorité du parlementarisme sur le pouvoir personnel, c'est que celui-ci s'accommode mal ou pas du tout du premier, alors que le régime parlementaire fait jouer parfois, sans troubles ni dangers quelconques, de véritables plébiscites. La remarque n'est pas de nous, mais elle s'impose. Quand M. Poincaré, pour défendre son budget de 1928, posait à tout coup la question de confiance, chaque député, tourmenté par l'approche des élections, se posait à soi-même cette autre question : les électeurs, si je renverse le Ministère, me réélironts-ils ? Autant de petits plébiscites en puissance

Digitized by Google

et qui ont toujours donné la majorité au gouvernement, alors qu'un seul d'entre eux, s'il lui avait été contraire, l'aurait renversé. Donc le parlementarisme est supérieur au régime plébiscitaire, non parce qu'il l'exclut dans tous les cas, mais parce qu'il l'admet quelquefois, sans avoir à en redouter les suites.

On jugera peut-être que tout cela nous a entraîné bien loin du Directoire et de ses coups d'Etat. Et cependant tout s'enchaîne dans notre histoire, de 1799 à nos jours. Le Consulat et l'Empire sortirent nécessairement du Directoire. Mais ils furent associés au régime plébiscitaire qui ne pouvait durer parce que s'il est, de sa nature, parfois nécessaire pour un temps, il n'est pas viable et se résout dans une Révolution nouvelle ou dans le régime parlementaire, c'est-à-dire dans le seul régime qui ait su concilier, sans les sacrifier l'un à l'autre, les droits de l'exécutif et du législatif. La recherche d'un accord entre ces deux pouvoirs est le problème politique qui se posa d'un bout à l'autre de la Révolution et dont la solution échappa à tous les gouvernements qui s'y succédèrent, y compris celui de Bonaparte. Tout notre livre montre que de 1797 à 1799 la lutte fut à peu près permanente entre le Directoire et les Conseils. Trois crises la signalèrent, où la force seule réussit pour un temps à les accorder. Deux fois, le 18 Fructidor an V et le 22 Floréal an VI, l'Exécutif opprima le Législatif ; mais, au 30 Prairial an VII, ce fut le Législatif qui renversa l'Exécutif. Sous le Consulat et l'Empire ce dernier domine nettement son rival : la soumission et le silence furent imposées aux Assemblées. La question restait donc entière et c'est, en partie, pour n'avoir pas su la résoudre que l'Empire tomba à son tour.

Cette solution alors vainement cherchée, c'est notre mécanisme parlementaire qui seul permet de régler pacifiquement les conflits entre gouvernements et assemblées. Ce jeu des majorités successives, auquel nous sommes habitués, s'est introduit peu à peu et d'une façon insensible dans la vie

Digitized by Google

politique, en France comme en Angleterre. *Aucun texte précis, dans aucune de nos Constitutions, y compris celle de* 1875, *ne pose, n'énonce même les règles présidant à la formation et à la chute des Ministères.* Elles sont nées spontanément, à une date impossible à indiquer, dérivées de la nature même des choses.

Cette conciliation, garantie suprême et seule garantie réelle de la liberté, le Directoire l'avait cherchée sans succès de 1795 à 1799 ; le Consulat et l'Empire l'écartèrent délibérément ; la monarchie constitutionnelle l'introduisit peu à peu chez nous ; la République parlementaire nous en assure la possession depuis 53 ans — la République parlementaire où se fondent et s'accordent les deux grandes traditions qui se sont perpétuées en France depuis 1791 : le libéralisme bourgeois de la Constituante et de la monarchie censitaire, la démocratie de la Convention et des premier et second Empire, régimes de suffrage universel, au moins théorique ; la République qui s'est implantée chez nous quand la loi sur l'instruction primaire obligatoire nous eut donné une génération d'électeurs qui ne fussent pas illettrés. Si la grande Révolution échoua, emportant avec elle la République démocratique, c'est, en dernière analyse, parce que les citoyens français qui ne savaient ni lire ni écrire, comme plus tard ceux de 1848, n'étaient pas de vrais citoyens. Un peuple d'ignorants, si bien doué qu'on le suppose, est une populace toujours prête d'abord à se laisser entraîner, puis à mener ses chefs qui pensent la conduire, plus loin qu'ils ne voudraient aller, les précipitant dans des excès dont ils portent la faute sans en avoir eu l'entière responsabilité. Une république ne peut subsister s'il ne règne entre ses enfants toute l'égalité possible et en premier lieu, celle d'une instruction et d'une culture générales. L'école obligatoire fait des citoyens. L'école unique, dont on parle tant, se justifierait le jour où d'un peuple de citoyens, elle saurait faire un peuple de frères.

Digitized by Google

Conclusion générale

I. Le Directoire ne fut pas un gouvernement de pourris, mais de médiocres écrasés sous des circonstances trop difficiles.
II. C'est le 22 Floréal, plutôt que le 18 Brumaire, qui renversa la première République.
III. Le régime napoléonien est aussi exceptionnel que le fut Napoléon lui-même.
IV. Grandeur et services des jacobins. Ils ne furent pas, en France, les fondateurs de la liberté, mais ses ancêtres et ses annonciateurs.

Arrivés au terme de notre travail, nous essaierons d'en dégager quatre conclusions principales.

1° Le Directoire a-t-il entièrement mérité son renom de corruption et d'incapacité ? Nous avons répondu sur le premier point. Le Directoire corrompu, c'est Barras, et lui seul. Mais Barras ne fut pas tout le Directoire.

Eut-il pour chefs des incapables ? Non, plutôt des médiocres. Mettons à part Sieyès, qui le renversa et Carnot, son grand stratège, comme celui du Comité de Salut Public, Carnot, qui, à notre avis, se trompa en 1797, mais se trompa noblement ; Reubell qui fut un diplomate actif, sinon infaillible, et un serviteur passionné de la grandeur française en Europe ; La Revellière enfin qui, à défaut de talent politique, posséda toutes les vertus républicaines et, comme Carnot, son ennemi, reste à cet égard un modèle à proposer. Les autres, ou bien n'eurent pas le temps de donner leur mesure : Merlin de Douai, Treilhard qui comptaient parmi les principaux jurisconsultes de leur temps, François de Neufchâteau, administrateur fécond et habile, mais qui ne fit que passer, ainsi que Le Tourneur, cette doublure de Carnot comme Roger Ducos fut la « planète » de Sieyès,

Digitized by Google

ou furent des ombres éphémères, Barthélemy, d'ailleurs habile négociateur, Gohier et Moulins, qui siégèrent le premier 3 mois et 18 jours, les deux autres un mois de plus. Aucun de tous ces hommes ne laissa alors son nom à des choses qui aient duré. Le second Directoire pris en bloc a laissé le sien au système fiscal qui a disparu seulement en 1914, et dont les traces subsistent encore. C'est à peu près tout ce que l'on peut porter à son actif. Son passif se grève surtout des quatre coups d'Etat que nous avons racontés, dont un seul fut justifié par la loi suprême du salut de la République et de l'Etat, celui du 18 Fructidor, les trois autres étant le fruit de l'erreur, de la peur ou de l'intrigue et la rançon des fautes que le Directoire commit durant toute son existence. Mais son excuse, c'est d'avoir hérité de l'effroyable désordre légué par la triste réaction thermidorienne laquelle ne mit fin à un régime grand et atroce que pour lui substituer un régime bas et vil.

Autre raison de ne pas prononcer contre le Directoire une condamnation trop absolue : s'il est vrai que le Consulat mit rapidement sur pied les institutions administratives qui nous manquaient et que nous gardons encore, nous pensons avoir établi que le régime précédent en avait au moins conçu l'idée, tracé l'ébauche, commencé l'exécution. La cause profonde de son échec, c'est de n'avoir pas su résoudre le problème de l'accord nécessaire entre l'Exécutif et le Législatif.

2° De même que nous croyons avoir prouvé dans notre premier volume la non-existence, au 18 Fructidor, du complot royaliste positif que le Triumvirat directorial s'imagina alors avoir déjoué, de même nous pensons avoir établi, dans le deuxième et le troisième, que le coup qui mit fin au Directoire et à la République, ce fut moins le Dix-huit Brumaire, que la loi du 22 Floréal an VI. Si la république jacobine et démocratique a jamais failli s'introduire et s'affermir en France pendant la Révolution, c'est sans contredit à la suite des élections de l'an VI, quand sur 437 députés à

Digitized by Google

remplacer, il y eut au moins 160 jacobins nommés. Même s'ils n'avaient pas obtenu immédiatement la majorité dans les Conseils — et ils auraient pu l'avoir en entraînant quelques collègues indécis — ils eussent achevé de l'emporter aux élections de l'année suivante : c'était peut-être alors la démocratie implantée chez nous. Le brutal coup d'Etat du Directoire et des Conseils en fonctions l'a sans doute empêchée de s'introduire à cette époque et l'année d'après où les jacobins élus ne furent pas assez nombreux pour former, même aux Cinq Cents, une majorité capable de s'opposer avec succès au coup d'Etat de Sieyès et de Bonaparte. Ainsi l'arrêt de mort contre la République jacobine, et contre la République tout court, c'est le Directoire de l'an VI qui l'a prononcé. Et comme il était, en somme, thermidorien dans tous ses membres, — Barras, Reubell, Merlin, Treilhard, La Revellière lui-même, proscrit de 1793, réintégré en 1794, — c'est la seconde fois, avec le 9 Thermidor que la politique de ce parti se révéla funeste à l'existence même de la République. Le Dix-huit Brumaire ne fit qu'achever sa perte : elle avait déjà reçu un coup fatal en 1794, un coup mortel à 17 mois d'échéance, en 1798.

3° Redirons-nous les malédictions sous lesquelles on a accablé l'homme de Brumaire ? Non. La haine dont il est encore entouré chez des gens dont nous respectons profondément les convictions est, à notre avis, l'effet d'une conception toute particulière : celle de l'histoire vue à rebours, nos idées du présent projetées dans le passé, le Premier Empire examiné à travers le prisme déformant du Second. Aux yeux des républicains de 1851, de 1867, de 1880 et d'aujourd'hui, Napoléon Ier fut un concussionnaire, un factieux, un usurpateur, un réactionnaire, un despote et le plus grand massacreur d'hommes après celui que nous ne nommerons pas. Tout cela est vrai, sans doute. Mais Napoléon n'est-il pas surtout l'homme qui, d'après l'expression de Carnot, retint la France au bord de l'abîme ? qui remplit conformément à son génie son rôle gigantesque

Digitized by Google

et nécessaire, puis tomba et disparut, laissant après lui, non pas ses soixante victoires, mais le Code Civil, c'est-à-dire le bréviaire de la Révolution, donné à la France et apporté par lui-même à la moitié de l'Europe, dont l'autre moitié l'a pris après sa mort, en attendant que le Canada et le Japon l'aient adopté : ainsi, comme le drapeau tricolore, il a fait le tour du monde.

4° Mais si nous repoussons avec une égale énergie le pamphlet de Lanfrey et celui de Taine, — ne voyant pas, comme ce dernier, en Napoléon, « l'égoïsme servi par le génie » mais le génie tendant la main à la France désemparée et épuisée pour l'aider à se sauver — nous répudions aussi la condamnation trop rigoureuse trop souvent prononcée contre les Jacobins de la Révolution. Ceux-là, en y comprenant même les Girondins, tant qu'ils ne se laissèrent pas égarer par leurs préventions et leurs antipathies personnelles, ceux-là restent les grands ancêtres de notre démocratie, tous, les Montagnards, même exaltés jusqu'à avoir perdu la notion du crime, et Danton dont le cœur généreux fait oublier la conscience trop lâche, et Robespierre, tellement fanatisé par ses idées qu'il les confondit trop souvent avec ses haines — elles l'entraînèrent à faire voter l'exécrable loi du 22 Prairial, tache ineffaçable sur sa mémoire, obstacle invincible à toute réhabilitation complète de ce personnage ; — mais surtout cette génération ayant peu marqué dans l'histoire, ces néo-jacobins de l'an VI et de l'an VII, qui n'avaient pas, comme les autres, souscrit un pacte « avec le crime, le déshonneur et la mort pourvu que leur patrie fût sauvée ». Ceux-là ne réussirent pas plus que leurs devanciers à donner à la France la république démocratique, sans doute alors prématurée, mais vers où l'acheminait tout le cours de son histoire. Ils ont lutté pour elle, ils en sont les prophètes et les précurseurs. Ils méritent tout le respect des républicains d'aujourd'hui. Ce qui les empêcha de réussir, ce furent des alliances qu'ils ne pouvaient ni renier sans injustice ni utiliser sans danger.

Digitized by Google

Ce fut d'avoir formé un parti non homogène qui ne voulait pas trouver d'ennemis à gauche. Il périt par ses alliés ou, si l'on préfère, il sombra tout entier dans le discrédit qui frappait son aile la plus avancée. Et ce n'est pas forcer les termes pour obtenir un effet facile que de déclarer en achevant : si les jacobins de 1799, très estimables à beaucoup d'égards, ne furent pas soutenus par la majorité du peuple, c'est qu'on reprochait à ces radicaux-socialistes d'alors, entre autres accointances suspectes, d'être les amis, forcés ou supposés, des terroristes et du communisme.

FIN

Paris 1915-1928.

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEX GÉNÉRAL ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DES NOMS DE PÉRIODIQUES

Les noms de périodiques sont en italique. Les chiffres suivis de la lettre *n* renvoient à la note du bas de la page.

Abeille du Mans (*L'*), II, 113.
Abgrall, du Finistère, II, 90.
Abrial (André-Joseph), II, 184. III, 148.
Accusateur public (*L'*), I, 178. III, 60.
Actes des apôtres (*Les*), I, 178. III, 60.
Acton, II, 163.
Aiguier, I, 89.
Albe (duc d'), II, 222.
Alexandre le Grand, II, 135, 154.
Allain, II, 219.
Allent, I, 148.
Allier (Dominique), I, 188.
Amar, I, 177. III, 134.
Ambert (Mlle d'), II, 114.
Amelot, III, 32, 33.
Ami de l'ordre (*L'*), I, 112.
Ami de la Constitution (*L'*), II, 61.
Ami des lois (*L'*), I, 42. II, 21, 65, 71, 96, 100, 139. III, 11, 17, 40, 49, 98, 103.
Ami des principes (*L'*), d'Angers, II, 61, 175 n.
Ami des Théophilanthropes (*L'*), II, 119.
André (Jean-Pierre), de la Lozère, I, 6 n, 7, 18, 155, 168, 172, 174.
Angleterre. Voir Georges III.
Anjou (Charles d'), II, 159.
Annales de la religion (*Les*), I, 39 n. II, 113. III, 41.
Annales de la République française, II, 132.
Anti-Terroriste (*L'*), de Toulouse, I, 38, 40, 46, 47, 51, 79, 88, 89, 119, 178, 217.
Antonelle, I, 47, 142, 177, II, 64-66, 95.
Antraigues (comte d'), I, 72, 150, 195-197.
Arçon (général d'). Voir Le Michaud d'Arçon.
Aréna (Joseph), II, 221. III, 17, 20, 50, 118.
Arnould (Ambroise), II, 200. III, 54.
Aubry (général François), I, 5, 60, 61, 114, 115, 150, 155, 168, 172, 174.
Audouin (Xavier), II, 64, 77, 80, 81. III, 16.
Audrein, évêque constitutionnel de Quimper, II, 117.

Digitized by Google

Augereau (général), I, 122-126, 128, 129, 141-143, 147, 149, 151, 152, 156, 157, 159, 181, 182, 213. II, 27, 107, 152, 160, 218, 221, 222, 224, 227. III, 5, 23, 69, 94, 112.
Aulard (Alphonse), I, 7 n., 25, 41, 87, 217. II, 13 n., 18 n., 23, 34, 88, 125, 231, 232. III, 2 n., 14 n., 15, 87 n., 102 n., 133, 134 n., 136, 152, 165.
Aurore (*L'*), III, 60.
Autichamp d'), I, 124.
Aymé (Jean-Jacques), I, 6 n., 29, 36, 163, 167, 173, 174.
Babeuf (Grachus), I, 13, 23, 51, 156. II, 35, 55, 74-77, 89, 108, 195. III, 18, 19, 123, 127, 136, 140.
Babeuf fils, II, 95.
Bach, professeur de médecine à l'Université de Montpellier, II, 94, 95, 97, 167, 232. III, 18, 19, 165.
Bacon, II, 47.
Bailleul, I, 27, 138, 139, 177, 179, 184, 204. II, 77, 78, 81, 84, 96, 97, 175, 211.
Bailly (Jean-Sylvain), I, 53, 103, 166. II, 71.
Bainville (Jacques), III, 107, 165.
Ballot (Ch.), I, 36 n., 47 n., 55 n., 73, 75 n., 118, 124 n., 126 n., 133, 142 n., 146 n., 157 n., 158 n., 217.
Bancal, II, 231.
Barailon, II, 50. III, 20.
Barante. I, 50, 58 n., 141 n., 151 n., 152, 154 n.
Barbantane. Voir Puget-Barbantane.
Barbé de Marbois (François, marquis de), I, 6, 16, 17, 88, 110, 119, 130, 144 n., 150, 154, 155, 168, 173, 175, 185, 218.
Barbier (Antoine-Alexandre), I, 165 n., 205 n., 218.
Barbier-Jenty, III, 23, 30.
Bardon-Bouquetin, III, 12.
Barême, I, 90.
Barère, I, 8, 18, 29. II, 47, 82. III, 142.
Barras, I, 5, 12, 18, 19, 23, 25, 32, 44, 45, 55-59, 65-75, 101, 117, 121, 123, 132, 135, 141-149, 154, 155, 157, 159, 169, 177, 182, 193-197, 211, 213, 216, 217. II, 2, 5, 7, 21, 37, 48, 87, 89, 99, 107, 129, 130-133, 136, 146-151, 160-163, 167, 168, 182, 183, 194, 199, 203, 203, 213, 215-222, 226, 227. III, 1, 3, 6, 22, 24, 33, 34, 35, 39, 41, 42, 49, 51, 52, 94, 96, 100, 101, 104, 108, 112, 125, 128-130, 159, 161.
Barruel-Beauvert, journaliste, I, 178. III, 60.
Barthe, II, 89.
Barthélemy (François), directeur, I, 19-22, 25, 55, 56, 58, 59, 65, 66, 71, 74, 93, 99, 110, 133, 136, 147, 150, 163, 168, 173, 181, 185, 197, 218. II, 115, 129, 139, 208, 215. III, 160.
Barthélemy (l'abbé Jean-Jacques), I, 21.
Bascher, II, 139
Bassville, II, 143.
Bastard (femme), I, 136.
Bastiat (Félix), I, 135.
Baudin, commissaire du Directoire, II, 27, 37, 63, 209. III, 5.
Baudot, I, 164. III, 66.
Bayard de Blainville, I, 174.
Bayle (Moyse), III, 134.
Bazin, III, 55.
Beauharnais (vicomte de), II, 72.
Beauharnais (les), II, 178.
Beffroy de Reigny, I, 26.
Bellegarde, I, 177.
Belluguet, II, 89.
Benezech, I, 56, 57, 73. II, 169.
Bentabolle, I, 177. II, 167.
Bergasse de Laziroule, II, 214.
Berger, I, 124, 139.
Bergier, du Puy-de-Dôme, I, 28.
Bergoeing, I, 46, 177. II, 167, 218, 219. III, 111.
Berlier, II, 112, 206. III, 12.

Digitized by Google

Bernadotte, I, 130, 131. II, 223, 227. III, 4, 19, 27, 66-69, 95, 128.
Bernadotte (Mme), II, 143.
Bernard de Saint-Affrique, I, 36, 53.
Berryer, I, 2.
Berthier (général), II, 143, 180. III, 76.
Berthollet, III, 148.
Bertin d'Antilly, I, 178. III, 60.
Bertrand, du Calvados, II, 216. III, 64, 66.
Betz, I, 145.
Beurnonville, I, 19, 123.
Bien Informé (Le), II, 113, 200.
Bigonnet, III, 112, 113.
Billaud-Varenne, I, 8, 29, 207. II, 82. III, 142.
Biron (Armand-Louis, duc de), II, 72, 96.
Blachaire (Louis), I, 89.
Blain, I, 174.
Blanchard (adjudant-général), I, 152. III, 117.
Blin, III, 65.
Blot (lieutenant), I, 152, 153.
Bodin (compagnie), II, 181.
Boissy d'Anglas, I, 5, 9, 127, 167, 168, 173, 175.
Bonaparte (Joseph), II, 91, 142, 143, 213. III, 99.
Bonaparte (Joséphine), II, 82. III, 100, 104, 117.
Bonaparte (Louis-Napoléon), III, 95. Voir aussi *Napoléon III*.
Bonaparte (Lucien), II, 4, 91, 119, 176, 202, 206, 208, 209, 213, 218, 224, 228. III, 4, 7, 15, 17, 22, 26, 41, 52, 55, 64, 65, 69, 70, 99, 103, 105, 111, 112, 114-116.
Bonaparte (Napoléon), I, 3, 6, 13, 17, 26, 32, 41, 50, 51, 53, 72, 78-80, 96, 97, 100, 102, 122, 125, 131, 141, 159, 169, 173, 174, 190, 196, 197, 213, 216. II, 7, 8, 22, 37, 91, 107, 122, 129, 134-139, 142-146, 152-156, 158, 161, 164, 178, 181, 183, 184, 193, 225, 227, 230. III, 4, 20, 27, 31, 32, 36, 42, 43, 48, 53, 54, 56, 57, 65, 75-78, 84, 86-89, 93-101, 103-106, 108-119, 121, 122, 124, 127, 128, 130, 132, 137-140, 142, 146-151, 157, 161 Voir aussi *Napoléon Ier*.
Bonaparte (famille), II, 205, 213, 219, 225.
Bonaventure, I, 18.
Bonjour, I, 93
Bonnaire, II, 120.
Bonnier d'Alco, I, 101. II, 136, 205.
Bontoux, I, 166.
Bordas, III, 15.
Bornes, I, 170, 172, 174.
Botot, secrétaire de Barras, II, 89, 149.
Boucher Saint-Sauveur, III, 134.
Bouchotte, III, 19.
Bougainville (veuve de), II, 13.
Bouin, III, 23.
Bo[illegible]ay de la Meurthe, I, 41, 161, 163, 165, 218. II, 211, 217, 218, 220, 221, 224. III. 39, 40, 54, 65, 69.
Bourbaki, III, 95.
Bourdon de l'Oise, I, 28, 153, 169, 174, 200.
Bourdon de Vatry, III, 4.
Bourgeois (Émile), II, 131 n., 134 n., 232.
Bourguignon-Dumolard, III, 4, 24.
Bourmont, I, 124, 125. III, 87.
Boussin, II, 89
Bovis, I, 117, 166.
Boyer, III, 23.
Bozon, II, 89.
Brichet, de Maine-et-Loire, III, 12.
Briot, II, 214, 216. III, 57-59, 63, 64, 76.
Brochet, II, 64.
Brottier, I, 13, 24, 113, 161, 163, 167, 172, 185, 186, 188. II, 66, 82.
Brueys (amiral), II, 156.
Bruix (amiral), III, 4, 108.
Brune (général), II, 140, 147, 148, 179, 181, 184, 227. III, 43, 62, 75-77, 87, 97.

Digitized by Google

Bruniaux, officier, I, 151.
Brunswick (Charles-Guillaume, duc de), III, 92.
Bry (Jean de), I, 109, 139. II, 77, 79, 205.
Buchez et Roux, I, 5 n., 6 n., 78 n., 86 n., 138 n., 186 n., 196 n., 211 n., 217. II, 7 n., 73 n., 152 n., 173 n., 187 n., 203, 211 n. III, 5 n., 8 n., 63 n., 103 n., 140 n.
Bulletin décadaire, II, 122.
Burdet, II, 89.
Cabanis, III, 99, 148.
Cadroy, I, 174.
Cambacérès, II, 64, 88. III, 4, 108.
Cambon, I, 89.
Camus (Armand-Gaston), II, 76, 209. III, 50.
Canclaux (général), II, 204.
Carbelot (Claude-Joseph) et non Dherbelot, II, 79, 84, 106. III, 166.
Carbon, III, 138.
Cardinaux, III, 55.
Cardonnel, I, 175.
Carency (prince de), I, 193, 198. II, 21.
Carnot (Lazare), I, 5, 8, 12, 16, 18-26, 28, 30, 32, 55, 56, 58-62, 65, 66, 71, 74, 82-84, 99, 110-114, 117, 119, 121, 122, 125, 130, 133, 136, 147, 148, 150, 163, 164, 169-172, 174-176, 185, 191, 192, 197, 198, 208, 209, 218. II, 17, 99, 129, 142, 220. III, 2, 35, 159, 161.
Carnot-Feulint (général), I, 148.
Caron (P.), III, 136 n.
Carré, des Bouches-du-Rhône, III, 76.
Castel, II, 89.
Castres (évêque de), I, 95.
Caton d'Utique, III, 20.
Caudrillier, I, 72, 74, 75, 98 n., 187, 188 n., 193 n., 198, 212, 218.
Censeur des journaux (*Le*), I, 178. III, 60.
Censeur dramatique (*Le*), II, 112.
Céracchi, III, 137.
César (Jules), I, 215. II, 154. III, 20.
Chabert, II, 173.
Chaix, I, 90.
Chalandon, III, 55.
Chalmel, II, 215.
Championnet (général), II, 160, 161, 163, 182-184, 211, 217, 227. III, 16, 128.
Channa, II, 89.
Chapelier, II, 72.
Chapelle, II, 89.
Charles X, I, 173. III, 154.
Charles (archiduc), II, 203. III, 69.
Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne, II, 161.
Chasles, I, 47.
Chasset, III, 20.
Chassiron, I, 127.
Châteauneuf-Randon, I, 142. III, 69.
Chauvet, I, 135.
Chazal, I, 179. III, 69, 115.
Chemin (théophilanthrope), II, 18, 20. III, 40.
Chénier (Marie-Joseph), I, 46. II, 77, 84, 209. III, 50, 64, 70, 148.
Chérin, I, 123, 148.
Choiseul (duc de), I, 32. II, 153. III, 36.
Choiseul (comte de), I, 94.
Cholet (François-Armand), I, 161, 164. III, 54, 78.
Choudieu, I, 47, 142. III, 15, 66, 67.
Chrétien, III, 20.
Chronique de la Sarthe (*La*), II, 62.
Cicéron, I, 120. II, 184.
Citadella, I, 129.
Clairvoyant (*Le*), II, 113.
Clary (Désirée), II, 143.
Clauzel, I, 180.
Clef du cabinet des souverains (*La*), II, 71.
Clemenceau (Georges), II, 228.
Clément, (de Seine-et-Oise), II, 12 n. III, 55.
Cochon de Lapparent, I, 20, 23,

Digitized by Google

56, 57, 72, 73, 113, 135, 163, 169, 170, 174-176. II, 21, 115, 169.
Cocud, juge, II, 98.
Coffin, II, 98.
Coger, III, 23.
Coignart, II, 65.
Colchen, I, 56.
Collot, III, 80.
Collot d'Herbois, I, 8, 29.
Combe, III, 12.
Condé (Louis-Loseph de Bourbon, prince de), I, 150, 195.
Constant (Benjamin), I, 27, 45, 108, 109, 218. II, 29, 32-35, 231. III, 143, 148.
Cornet, III, 20, 21, 36, 54, 77.
Corona, II, 144.
Corrrespondance des Représentants (*La*), II, 113.
Couchery, I, 9, 10, 54, 168, 172, 174.
Courrier de l'Europe, II, 12 n., 27 n., 28 n., 29 n., 54, 103, 231.
Courrier de la Gironde (*Le*), II, 113.
Courrier de Paris (*Le*), I, 47.
Courrier du Corps législatif (*Le*), II, 113.
Courrier français (*Le*), I, 40.
Courrier républicain (*Le*), I, 131. III, 60.
Courtois, II, 88. III, 20.
Cousin (Jacques-Antoine), II, 200. III, 148.
Couthon, II, 3.
Crachet (Robert), II, 46, 89, 97-101, 105, 232.
Crassous, I, 48, 145. II, 77, 80.
Crécy (comte de), I, 166.
Crétet, I, 36, 53, 181.
Creuzé de Latouche, II, 88. III, 148.
Crochon, II, 214.
Cromwell, I, 215.
Curée, III, 54, 68.
Cussac, I, 178.
Cusset, I, 13.
Custine (général de), II, 72.
Daëndels, I, 67.
Dalphonse, I, 62, 145, 193, 198.
Dandaille, I, 91.
Dandré, I, 75, 188, 190, 193, 196-199, 211, 212.
Danican, II, 131, 152, 232.
Danton, I, 42. III, 162.
Dardillac, II, 89.
Darthé, I, 13. II, 19.
Daubenthon, III, 148.
Dauchy, I, 48, 153.
Daudet (Ernest), II, 132, 165.
Daunou, I, 9, 10, 46. II, 88, 144, 179, 181. III, 65, 148.
Davaine. Voir Vaine (de).
David, II, 147. III, 134.
Debonnières, I, 138.
Debry (Jean). Voir Bry (Jean de).
Défenseur des principes (*Le*), III, 59, 60.
Defrance, II, 116.
Déjeuner (*Le*), III, 66.
Delabarre, III, 22, 165.
Delacarrière. Voir La Carrière de Méricourt.
Delacroix de Constant (Charles), I, 56, II, 151, 200, 216. III, 2.
Delahaye, I, 9, 36, 59, 172, 175.
De la Rue. Voir La Rue (chevalier de).
Delbrel, III, 103, 111.
Deleschaux, III, 41, 49.
Deleuse-Vaumale, I, 91
Démeunier, I, 56.
Deranty, I, 114.
Derumare, I, 153, 164.
Desaix de Veygoux (général Louis), I, 113. III, 19.
Descourtils, I, 153.
Deskowitch, II, 133.
Desmolières (Gibert). Voir Gibert-Desmolières.
Desmoulins (Camille), I, 41. II, 71.
Desmunion. Voir Démeunier.
Desponelles, I, 188.
Dessaix (général Jean-Marie), III, 19.
Destrem (Hugues), II, 216. III, 15, 22, 65, 113, 118.
Destrem (J.), III, 138.

Digitized by Google

Devaux (sous-lieutenant), I, 152.
Devinck-Thierrys, I, 135.
Dherbelot. Voir Carbelot (Claude-Joseph).
Dictionnaire des jacobins vivants, II, 190. III, 135, 136, 165.
Digneffe, II, 222.
Doche-Delisle, III, 81.
Dodoucet, I, 135, 136.
Domitien, III, 152.
Dommanget, II, 66.
Dondeau, I, 135. II, 37, 43, 45, 51, 62.
Dossonville, policier, I, 135, 163, 169, 176. III, 120.
Doulcet de Pontécoulant, I, 61, 63, 75, 165, 166.
Doumerc, I, 174.
Drouet, II, 95. III, 15, 25.
Dubarran, III, 134.
Dubois-Crancé, III, 67.
Dubois-Dubay, II, 206. III, 33.
Dubreuil, I, 175. III, 44.
Duchesne (Pierre-François), III, 7.
Ducis, III, 148.
Duclos, III, 100, 166.
Ducos (Jean-François), I, 46.
Ducos (Roger), II, 84, 88, 216. III, 2, 3, 100, 108, 112, 159.
Du Coudray (Tronson). Voir Tronson du Coudray.
Dufour (général), II, 216. III, 2.
Dufresne, I, 70, 127, 145.
Duhot, I, 160.
Dumas (Mathieu), I, 2, 5 n., 6 n., 17, 30, 49, 56, 57, 62, 72, 73, 75, 123, 124, 135, 137, 144, 150, 151, 153, 169, 174, 175, 191, 193, 218.
Dumas (R. F.). vice-président du Tribunal révolutionnaire, II, 77.
Dumesnil, III, 19, 20.
Dumolard, député de l'Isère, I, 6, 28, 49, 50, 51, 53, 57, 59, 93, 97, 100, 138, 139, 168, 173, 175, 191, 215.
Dumolard-Bourguignon. Voir Bourguignon-Dumolard.
Dumont (André), II, 89.
Dumouriez, II, 134, 153-156, 158, 164, 177, 185, 232. III, 129, 130, 151.
Dunan. Voir Duverne de Presle, dit Dunan.
Duphot (général), II, 143.
Dupin, administrateur, II, 22.
Duplantier, I, 48, 53, 168, 175. II, 174.
Dupont de Nemours, I, 6, 35, 53, 156, 178, 191. II, 19.
Duprat, I, 138, 166, 174.
Dupuis, littérateur, II, 216. III, 2.
Du Teil (Joseph), II, 232.
Dutertre, I, 142, 152, 206.
Duval (Guillaume), cultivateur, I, 90.
Duval (Jean-Pierre), II, 118, 196, 198. III, 3.
Duverne de Presle, dit Dunan, agent royaliste, I, 13, 113, 114, 163, 176, 185, 186, 188, 194, 218.
Dyzez, III, 93, 152.
Echo de la République française (*L'*), II, 166.
Eclair (*L'*), III, 60.
Emmery (Jean-Louis-Claude), I, 18, 53, 75, 127, 150, 168, 169, 193.
Engerand, III, 83.
Enghien (duc d'), III, 150, 151.
Ennemi des tyrans (*L'*), III, 100.
Erlach (général d'), II, 140.
Eschassériaux, I, 115.
Escudier, I, 47.
Espitallier, II, 153 n., 232. III, 96.
Espréménil (Duval d'), II, 71.
Estaing (amiral d'), II, 72.
Etoile de Bruxelles (*L'*), II, 112.
Europe littéraire (*L'*), III, 60.
Fabre, de l'Aude, I, 72, 73, 75, 196.
Fantin (Florimond), II, 89.
Fargue, I, 127.
Faujas Saint-Fond, I, 55.
Faure (Louis-Joseph), II, 201.
Faure (Maurice), II, 183 n., 232.
Fayolle, I, 153.
Faypoult, II, 144, 147, 149, 180, 181, 183. III, 32, 33.

Digitized by Google

Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles, II, 159.
Ferrand, I, 18, 29.
Ferrand-Vaillant, I, 163, 167, 172, 174.
Ferry (Jules), II, 228.
Fesch (Joseph), II, 213.
Feuille politique (*La*), II, 62.
Feuille universelle (*La*), II, 62.
Feulint. Voir Carnot-Feulint.
Fiévée, journaliste, I, 156.
Fontanes, III, 60.
Fontenelle, I, 125.
Fouché, II, 148, 149, 169, 181. III, 24-27, 51, 52, 57, 67, 109, 121, 137, 138.
Fouquier-Tinville, II, 77.
Fourcroy, III, 98.
Fournier l'Américain, I, 142. II, 95. III, 55.
Foussedoire, I, 47.
Français, de Nantes, II, 212, 218, 222. III, 5-8.
Francastel, I, 47, 142. III, 67.
François, de Neufchâteau, I, 56, 181. II, 5, 120, 126, 129, 130, 196, 199. III, 4, 159.
Frédéric II, roi de Prusse, I, 102.
Frégeville, III, 115.
Frison, II, 222. III, 23, 68.
Frotté, I, 124. III, 87.
Fyon (général), II, 89.
Gabriel, III, 20.
Gallais (Jean-Pierre), I, 141, 154, 218.
Gallois, I, 178. III, 60.
Gambetta, II, 9.
Garat (Joseph), I, 46, 181. II, 159. III, 148.
Garat-Mailha, III, 148.
Gardien de la Constitution (*Le*), I, 10.
Garnier, de Saintes, I, 177.
Garrau, II, 214, 216. III, 25, 71-73, 77, 78, 85, 105.
Gaston (Raymond), II, 89.
Gau, I, 5, 18, 29, 61, 163, 167, 174.
Gaudin, III, 111.
Gay-Vernon, II, 80, 84, 88. III, 25.
Gazette de France (*La*), II, 113. III, 98.
Gazette française (*La*), III, 60.
Gelin, II, 89.
Génissieu, II, 64, 206, 209, 215, III, 5.
Georges III, roi d'Angleterre, II, 137.
Gérin, I, 89.
Gibert-Desmolières, I, 6, 16, 17, 30, 33-36, 49, 87, 168, 175, 200.
Ginguené, III, 148.
Giot, II, 89.
Giraud (abbé), III, 23.
Girod père, député de l'Ain, II, 89.
Gohier (Louis-Jérôme), I, 139, 181. II, 64, 88, 216, 226. III, 1, 3, 22, 55, 72, 100, 104, 108, 160.
Gorsas, III, 49.
Goujon, III, 18, 19.
Goupil de Préfeln, I, 155.
Goupilleau de Montaigu, II, 64. III, 31.
Gouvion Saint-Cyr (général), II, 180, 181, 184.
Grandmaison, III, 5, 11, 111, 112.
Grandprey (Poullain de). Voir Poullain de Grandprey.
Grangier, I, 175.
Grenville, ministre anglais, I, 188, 212.
Grimaudet, I, 144.
Grisel (capitaine), I, 23.
Grondeur (*Le*), III, 60.
Groussac, I, 89.
Guffroy, III, 134.
Guillemardet, I, 61, 63. II, 41.
Guillemet, I, 91.
Guillot, I, 90.
Guiot (Florent), III, 2.
Guiscard (Robert), II, 159.
Guyot (R.), I, 100, 101, 121, 218. II, 133, 141. III, 6 n.
Haller, fournisseur des armées, II, 178, 181.
Harcourt (duc d'), I, 188.

Digitized by Google

Hardy, I, 138-140. II, 73, 74, 81.
Hatry (général), I, 123.
Haüy (Valentin), II, 20.
Hédouville (général comte d'), III, 87, 101.
Hentz, I, 47, 142.
Hérard, III, 31.
Hérault de Séchelles, III, 133.
Hiller, I, 147, 148.
Historien (*L'*), I, 217. II, 19.
Hoche, I, 15, 55, 56, 58, 64-74, 82, 87, 96, 97, 112, 121-123, 125-127, 141, 145, 213. II, 26, 153, 178, 179, 223, 227. III, 94, 95.
Housset, III, 31.
Huguet, I, 13. II, 200.
Humbert (général), I, 34, 68.
Imbert-Colomès (Jacques-Pierre), I, 29, 35, 87, 127, 137, 143, 146, 156, 161, 164, 167, 170, 171, 174, 183, 215, 218. III, 120.
Indépendant (*L'*), II, 94.
Indicateur (*L'*), II, 61.
Ivernois (Francis d'), I, 30, 33, 218.
Jagot, III, 134.
Jahan, I, 91.
Janvier (saint), II, 160.
Jard-Panvilliers, I, 127.
Jarry, député des Anciens, I, 153.
Jarry, député des Cinq-Cents, II, 115, 168.
Jaucourt, III, 148.
Javardat, II, 84.
Javogues, I, 13. II, 89, 95.
Johanet, I, 54, 127.
Jordan (Camille), I, 16, 40-42, 87, 88 n., 168, 174, 183, 218. II, 89.
Jorry. Voir Jarry, député des Cinq-Cents.
Joséphine. Voir Bonaparte (Joséphine).
Joubert (général), II, 149, 151, 173, 174, 227. III, 58, 61, 94, 95, 103.
Joubert, de l'Hérault, II, 218.
Jourdan (général), de la Haute-Vienne, I, 15, 16, 42, 46, 62, 127, 179. II, 79, 80, 118, 186, 202, 203, 218, 220, 227. III, 8, 13, 16, 63, 68, 69.
Jourdan, des Bouches-du-Rhône, I, 1 n., 6 n., 15, 36, 145, 170, 173, 174.
Journal de la Nièvre, II, 62.
Journal de Lyon, II, 113.
Journal de Paris, I, 70.
Journal de Perlet, III, 60.
Journal des arts et plaisirs, II, 62.
Journal des colonies, III, 60.
Journal des débats, I, 232. III, 27, 72 n., 81 n.
Journal des Francs, II, 113.
Journal des hommes libres, II, 4, 62, 113, 115. III, 39, 45, 55, 59, 60.
Journal du soir, III, 15.
Journal général de France, III, 60.
Journal officiel (d'aujourd'hui), II, 121.
Journal officiel des communes, II, 121.
Jubé (commandant), III, 108.
Julien, de Toulouse, II, 64.
Kainlis (Mac Cartain de). Voir Mac Cartain de Kainlis.
Kellermann (général), II, 204.
Kinasewicz, officier polonais, II, 163.
Kléber, I, 46, 130, 152.
Klinglin, I, 195. II, 204.
Kolker. Voir Colchen.
Kray (baron de), général autrichien, II, 204.
Kuscinski (A.), II, 41 n., 89 n., 201 n., 232.
Labouraux, III, 23.
La Carrière de Méricourt, I, 17, 20 n., 83 n., 134 n., 143 n., 150, 169, 174, 184.
Lacépède, III, 148.
Lacombe-Saint-Michel, I, 178.
Lacoste (Élie), III, 134.
Lacretelle (Charles), I, 217. III, 99, 101, 104, 109, 166.
Lacrosse, III. 1, 2.
Lacuée, I, 26, 62, 133, 164, 191, 193, 198.

Digitized by Google

La Fayette, I, 118.
Laffon-Ladebat, I, 117, 145, 151, 154, 155, 168, 175.
Lagnelet, III, 55.
Laharpe (général), II, 139.
La Harpe (Jean-François de), I, 42, 178, 181. II, 19. III, 60.
Lahoz (général), II, 147.
Laloy, III, 134
Lamarque (François, chevalier), I, 103, 104, 106, 160. II, 72-74, 79, 80, 84, 88, 209. III, 5, 59; 64, 65, 69.
Lamberthé, III, 55.
Lambrechts, I, 203. II, 169, III, 4.
La Metherie (Antoine de), I, 153.
Landragin, II, 64.
Lanfrey, III, 162.
Langlois (Isidore), I, 178. III, 60.
Langlois des Gravilliers, I, 178.
Langlois (Isidore), I, 178. III, 60.
Langlois des Gravilliers, I, 178.
Lanjuinais, I, 5.
Lanthenas, II, 23.
Laplace, III, 148.
Lapparent (Cochon de). Voir Cochon de Lapparent.
La Revellière-Lépeaux, I, 5, 9, 12, 16, 18, 19, 25, 34, 42, 44, 45, 55, 56, 58, 59, 65, 66, 69, 71, 101, 117, 121, 122, 123, 129-133, 137, 142, 144-148, 154, 156, 157, 165, 166, 182-184, 205, 206, 211, 212, 216, 218, II, 2, 5, 18-20, 23-26, 37, 80, 107, 108, 117, 120, 125, 129, 130, 133 n., 142, 143, 145-147, 152, 154, 161-163, 169, 177, 179-181, 183-185, 187-196, 203, 205, 208-210, 213, 215, 217, 219-223, 226-228, 230, 231. III, 2, 4, 5, 31, 32, 35, 38-49, 51-53, 129, 132, 159, 161, 165.
Larivière (Henri), I, 5, 7, 16, 18, 36, 43, 48, 60, 127, 167, 172, 174.
La Roche (Lenoir de). Voir Lenoir de la Roche.
La Roche (marquis de), I, 202.
La Rochejaquelein, I, 124.
La Rue (chevalier de), I, 6 n., 17 n., 19, 48, 60, 61, 73, 83 n., 88, 110, 111, 121, 124, 127, 133, 137, 143-146, 150, 151, 153, 169, 170, 172, 174, 175, 193, 197, 200, 218.
Lascour, I, 175.
La Trémouille, I, 124, 196, 199.
Laumond, II, 50.
Launois, I, 155.
Laussat, I, 164.
Lavalette, aide-de-camp de Bonaparte, I, 125.
La Valette, mouchard, III, 23.
La Vauguyon (duc de), I, 194.
Laveaux (général), III, 19, 21.
Lavicomterie, III, 134.
Lavigne (B.), III, 55 n., 165.
La Villeheurnois, I, 13, 163.
Lavisse (Ernest), II, 182 n.
Le Bas, III, 134.
Lebois, I, 54. II, 27. III, 24.
Lebon (Joseph), II, 99. III, 134.
Lebreton, I, 127.
Lebrun, I, 6.
Lebrun-Pindare, II, 27.
Lecarlier, II, 141. III, 34.
Lecerf, I, 18.
Leclerc (administrateur), II, 21.
Leclerc (Jean-Baptiste), de Maine-et-Loire, I, 35. II, 25, 80, 84. III, 16.
Leclerc (Edme), de l'Yonne, I, 127.
Lecocq, III, 55.
Lecomte, II, 47.
Lecourbe (général), III, 75.
Lecoz, d'Ille-et-Vilaine, II, 12 n.
Le Dunois, I, 127.
Lefebvre (général), II, 216. III, 1, 2, 26, 27, 66-68, 95.
Le Hoc, I, 56.
Le Hoé. Voir Le Hoc.
Lemaître, agent royaliste, I, 165, 167.
Lemaître (Henri), I, 218.
Lemarchant de Gomicourt, I, 170, 173, 174.

Digitized by Google

Lemerer, I, 6 n., 10, 42, 167, 172.
Le Michaud d'Arçon (général), II, 204.
Lemoine (général), I, 70, 149, 151. II, 77, 160.
Lénine, III, 154.
Lenoir de la Roche, I, 47, 56. III, 148.
Lenormand, I, 115.
Lenotre (G.), III, 140, 166.
Lepeletier de Saint-Fargeau (Félix), I, 177. II, 95, 115. III, 17, 18, 27, 28, 91.
Lepeletier de Saint-Fargeau (Michel), III, 18.
Le Prévot de Beaumont, III, 84, 86, 87, 125, 166.
Lequinio, II, 88.
Le Roux, négociant, II, 200.
Leroy, officier, I, 151.
Lesage, d'Eure-et-Loir, I, 5, 63, 66.
Letourneur (Charles), I, 5, 12, 18, 19, 121. III, 159.
Letourneux, I, 203. II, 45, 200. III, 77.
Levallois, III, 31, 44.
Lhomont, I, 174.
Liborel, I, 127.
Limodin, policier, I, 195. II, 21, 22, 27.
Lindet (Robert), II, 88.
Lindet (Thomas), II, 88.
Livourne (consul de), I, 95.
Lomont, I, 5.
Lonchet, I, 47.
Longuève (Henri), I, 155, 156.
Louis XI, II, 218.
Louis XIV, II, 3.
Louis XV, II, 134, 135.
Louis XVI, I, 21, 211. II, 93, 135, 159, III, 92, 123.
Louis XVIII, I, 10, 21, 79, 83, 161, 167, 169, 171-173, 210, 215, 216. II, 55, 72, 76. III, 152, 154.
Louis, du Bas-Rhin, III, 134.
Louis-Philippe Ier, I, 21, 172, 173. Voir aussi Orléans (duc Louis-Philippe d').
Louvet, I, 5, 10.
Ludot, III, 54.
Lumière (La), II, 113
Luminais, I, 182.
Macaulay, III, 142.
Marc Curtain de Kainlis, I, 169, 172, 174.
Macdonald (général), II, 160, 161, 163, 183, 184, 204, 227. III, 61,
Mack, général autrichien, II, 159, 160, 163, 183.
Madelin (Louis), II, 149, 232. III, 89 n., 166.
Madier de Montjau, I, 7, 29, 169, 172, 174.
Magallon des Mailles, I, 153. III, 36.
Mahomet, III, 40.
Mailhe, I, 7, 9, 48, 163, 170. III, 120.
Maillard, I, 54, 59, 117, 155, 166, 174.
Malaret (abbé), II, 118.
Malartic, gouverneur de Mahé, III, 139.
Mallet du Pan, I, 20, 24, 125, 132 n., 175, 191, 201, 211. II, 1, 2 n., 54, 56, 105, 140. III, 130.
Malmesbury, I, 75, 133. II, 137.
Malo (commandant), I, 23, 113.
Mandar, III, 37, 165.
Mandat, I, 151.
Mangaud. Voir Mengaud.
Manuel (Jacques-Antoine), III, 25.
Manuel du missionnaire, I, 88.
Manuel des Assemblées primaires, I, 10, 205, 218.
Manuel républicain, II, 122.
Marat, I, 10, 83, 205. II, 89, 99.
Marbot (général Antoine). I, 52, 164, 181. II, 84, 173. III, 15, 19, 26, 27.
Marceau (général), I, 213.
Marchand (Louis-Étienne), III, 20.
Marchand, officier. III, 67.
Marec, I, 27.
Maréchal (Sylvain), II, 120.
Marescot (général), III, 2, 94.

Digitized by Google

Maret, I, 56, 101. II, 136.
Marie-Antoinette, I, 169, 211.
Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles, II, 159.
Marion (Marcel), III, 165.
Martin (contre-amiral Pierre), II, 216. III, 1.
Martin (Roger), I, 177.
Martin, juge de paix, III, 44.
Masséna (général), I, 181. II, 180, 203, 216, 227. III, 1, 2, 74, 75, 77, 87, 97.
Masson (Frédéric), II, 208, 232.
Mathiez (Albert), II, 14 n., 18 n., 119 n., 231. III, 40.
Maudru, évêque, II, 12.
Maupas, I, 159.
Méchin, II, 183.
Méhée, III, 16.
Meilhac, I, 89. III, 60.
Mémorial (*Le*), I, 178. III, 60.
Ménard-Lagroye, II, 199.
Meneguin, lieutenant, I, 152.
Mengaud, II, 149, 232. III, 32, 33.
Menou, I, 46, 139.
Mercure français, I, 178.
Mercure universel (*Le*), II, 64, 71 n., 231.
Merlin de Douai,, I, 57, 181, 184. II, 5, 14, 37, 38, 43, 45, 51, 62, 98, 108, 129, 130, 148, 190, 195, 196, 199, 213, 218-222, 226, 227. III, 1, 4, 5, 25, 35, 38, 159, 161.
Merlin, de Thionville, I, 27, 56, 57, 73, 139, 177.
Mermet (général), I, 68.
Mersan, I, 6 n., 18, 163, 167.
Méru, III, 30.
Messager des deux Conseils (*Le*), I, 10. II, 71 n., 113.
Messager des relations extérieures (*Le*), III, 10.
Messager du soir (*Le*), I, 178. III, 40, 60.
Metge, III, 55.
Meynier (Albert), II, 22 n., 42 n., 232. III, 33 n.
Michaud, III, 19.
Milet de Mureau, III, 4, 66.
Milhaud, I, 47.
Mirabeau, III, 20.
Miranda (général), I, 163, 169. II, 120.
Mirepoix, II, 72.
Miroir (*Le*), III, 60.
Modène (duc de), I, 32. II, 178.
Monge, I, 181. II, 144. III, 98, 148.
Moniteur universel (*Le*), I, 7 n., 70, 156, 160, 217. II, 41, 64 n., 114 n., 117, 123 n., 124 n., 163 n., 172 n., 179 n. III, 14, 16 n., 25 n., 33 n., 35, 57 n., 76 n., 77, 99, 110 n., 116, 117.
Monk, I, 97, 125. III, 98.
Monlinot. Voir Montlinot.
Monnier (David), II, 132.
Montesquieu, II, 102.
Montlinot, II, 153. III, 36.
Montpellier, député de l'Aude, III, 31, 32.
Moreau (général), I, 67, 72, 75, 78, 123, 167, 172, 182, 212. II, 204, 227. III, 61, 95, 103, 108.
Moreau de l'Yonne, II, 221. III, 19, 33, 34.
Morgan, I, 163 ,169. III, 120.
Morny (duc de), I, 159.
Moulins (général), II, 88, 216. III, 2, 3, 22, 55, 72, 100, 104, 108, 160.
Mouquet, III, 23.
Mouret, I, 92.
Mouricault (Thomas-Laurent), II, 200.
Muller (général), II, 204.
Murat, III, 115.
Murinais, I, 62, 150, 155, 166, 169, 172, 174, 175, 193, 200, 207.
Napoléon Ier, I, 21, 22, 98, 144, 172-174, 212. II. 126, 130, 134, 141, 158, 178, 208, 209, 229. III, 128, 129, 132, 134, 144, 149-155, 161, 162. Voir aussi Bonaparte (Napoléon).

Digitized by Google

Napoléon III, II, 134. III, 155.
Nécessaire (*Le*), II, 113. III, 40.
Necker, I, 30, 45,
Nelson (amiral), II, 155, 159.
Ney, III, 87.
Nicolas II de Russie, II, 93.
Nicolas, cultivateur, I, 90.
Noailles, I, 6, 9, 170, 174.
Noguier-Malijay, I, 166.
Nolin, II, 64.
Normand, I, 61, 62, 165.
Nouvelles de Paris (*Les*), II, 113. III, 60.
Nouvelles politiques, I, 178. II, 112, 153.
Nouvelliste politique (*Le*), II, 62.
Ochs, Bâlois, II, 139.
Ollivault, II, 231.
Ollivier (Émile), III, 155.
Orléans (Philippe-Égalité, duc d'), I, 139. II, 72. III, 92.
Orléans (duchesse d'), femme de Philippe-Égalité, I, 158, 164.
Orléans (Louis-Philippe, duc d'), I, 138, 139, 156, 215. III, 23. Voir aussi Louis-Philippe Ier.
Ortal, employé de ministère, II, 46, 98.
Ossian, III, 96.
Oudot, I, 148.
Pache, I, 142, 152, 158.
Pailhier, I, 166.
Paine (Thomas), I, 46, 218.
Panis, III, 134.
Pape. Voir Pie VI.
Paradis, I, 175.
Parieu, II, 195.
Pariset, II, 182 n. III, 48 n.
Parisot, I, 16.
Pastoret, I, 6 n., 9, 27, 62, 127, 168, 173, 175, 191. II, 75.
Paul Ier de Russie, II, 156, 157.
Paul (citoyen), III, 38.
Pavie, I, 137, 143, 146, 167.
Pellechoisy, I, 124.
Perée, I, 153.
Perlet, III, 60.
Perrégaux, III, 80.
Persévérant (*Le*), II, 62, 113.
Personne, député du Pas-de-Calais, I, 166.
Petiet, I, 56, 57, 59, 66, 68, 71-74. II, 169, 200, 218.
Peyron, I, 142, 152.
Peyssard, II, 89.
Phénix (*Le*), II, 113.
Philippeaux, II, 72.
Picault, I, 164.
Pichegru (général), I, 15, 16, 51, 61-63, 72-75, 78, 110, 116, 122, 127, 132, 135, 137, 145, 150, 151, 153, 156, 161, 169-171, 174, 188, 190, 193-200, 211, 212, 215. II, 75, 115, 204. III, 87, 94, 120.
Picquenard, II, 63. III, 29.
Pie VI, II, 117.
Piedoüe, I, 155.
Pierre (V.), I, 72 n., 75 n., 147 n., 149 n., 217.
Piet, I, 175.
Pignatelli, ministre napolitain, II, 162.
Pille (général), III, 2.
Pitt, I, 101. II, 136, 137. III, 57.
Pléville-le-Pelley (amiral), I, 56. II, 169. III, 39.
Poincaré (Raymond), III, 156.
Poinçot (adjudant-général), I, 153.
Polignac, I, 124.
Polissart, I, 18, 19, 163, 167, 174.
Poly, I, 13.
Pontécoulant (Doulcet de). Voir Doulcet de Pontécoulant.
Ponterie-Escaut, III, 31.
Porcher, III, 78.
Portalis, I, 6 n., 16, 35, 49, 55, 110, 166, 174. III, 132.
Porte (Jean-Gilles-Denis), I, 161. II, 221.
Portiez, de l'Oise, III, 76.
Postillon des armées (*Le*), III, 60.
Pottier (Charles), II, 216. III, 2.
Poullain de Grandprey, I, 109, 160, 161. II, 213, 216, 218.
Poultier, journaliste, II, 89, 99. III, 40.

Digitized by Google

Pouret-Rocquerie, III, 5.
Praire de Montaut, I, 175.
Précurseur (*Le*), II, 113. III, 60.
Prieur, de la Marne, II, 65. III, 23, 25, 136.
Primat, évêque de Lyon, II, 117.
Priocca, ministre du roi de Sardaigne, II, 162.
Publiciste (*Le*), II, 226.
Puget-Barbantane, I, 142.
Puivert, I, 124.
Quatremère de Quincy, I, 168, 172, 174. III, 19.
Quatremère-Disjonval, III, 19.
Quétineau, II, 72.
Quinette (Nicolas-Marie), III, 4.
Quirot, II, 79, 218. III, 31, 65.
Quotidienne (*La*), II, 113. III, 60.
Raffet (commandant), I, 135, 144, 145.
Rallier, III, 12.
Rambaud (Alfred), I, 97 n.
Ramel (Jean-Pierre), I, 32, 56, 73, 113, 114, 142, 151-154, 163, 169, 173, 179, 202, 218. II, 169, 220. III, 4, 31, 117, 120.
Ramonbord, commissaire, II, 47.
Rapinat, II, 141, 179. III, 7, 33, 34.
Rapsodies du jour (*Les*), III, 60.
Raymond, I, 27.
Récamier (Mme), I, 142.
Recueil des belles actions, II, 122.
Rédacteur (*Le*), I, 11, 42, 47, 76, 217. II, 59, 66, 100, 105, 187, 192.
Regnard (N.), I, 165 n., 205 n., 218.
Regnault, II, 65.
Règnier, I, 164.
Reigny (Beffroy de). Voir Beffroy de Reigny.
Reinhard, III, 4.
Rémusat, I, 116.
Repnine, II, 163.
Républicain (*Le*), II, 94, 96, 113.
Restif de la Bretonne, II, 36.
Reubell (Jean-François), I, 5, 12, 15, 18, 19, 32, 55-58, 65, 71, 101, 121, 122, 143, 144, 146, 147, 156, 182, 183, 211, 216 II, 2, 5, 18, 107, 129, 133, 139, 141, 148, 152, 154, 168, 169, 177, 201, 206. III, 7, 23, 31-35, 37, 38, 46, 96, 159, 161.
Revellière-Lépeaux. Voir La Revellière-Lépeaux.
Révolution française (*La*), III, 136.
Rey, de Jemappes, II, 99.
Rey (veuve), I, 206.
Richepanse (général), I, 68-70, 74, 149.
Richer-Serisy, I, 178. II, 139. III, 60.
Richou, de l'Eure, I, 166. III, 31.
Ricord, II, 95.
Riouffe (Honoré), I, 15, 42, 46, 218.
Rivarol, I, 8.
Rivaud, II, 149, 181, 232. III, 33.
Rivière (de), I, 124.
Roberjot, II, 136, 205.
Robert (Adolphe), I, 218.
Robespierre, I, 19, 21, 47, 83, 121, 132, 181, 194. II, 3, 18, 19, 23, 72, 74, 75, 77, 88, 89, 99, 108, 230. III, 20, 24, 82, 114, 123, 125, 132, 162.
Rocquain (F.), III, 88, 165.
Rœderer, III, 104, 148, 165,
Rollin, III, 58.
Romme, III, 18, 19.
Ronsin (veuve), I, 142.
Rossée, II, 84.
Rossignol (général), I, 142, 152. II, 95.
Rouchon, I, 175, II, 79, 84.
Rougé (général), III, 55.
Rouget de l'Isle, II, 137.
Rousseau (Jean-Jacques), I, 18, 22-24, 88. II, 155.
Rousseau, du Conseil des Anciens, II, 71.
Rousset (Camille), II, 183 n.
Roux. Voir Buchez et Roux.
Roux-Fazillac (Pierre), II, 89. III, 67.
Rovère, I, 5, 10, 62, 135, 136, 150, 151, 153, 169, 172, 174, 176, 193, 200.

Digitized by Google

Royer, évêque constitutionnel de Paris, II, 117.
Royer-Collard, I, 42
Ruelle, III, 41, 42, 50.
Ruhl, député alsacien, II, 130. III, 134.
Saint-Arnaud (maréchal de), I, 159. III, 95.
Saint-Aubin, II, 170, 171, 232. III, 165.
Saint-Cyr. Voir Gouvion Saint-Cyr.
Saint-Just, I, 94. II, 3.
Saint-Laurent, I, 27.
Saint-Martin, I, 89.
Saint-Réjeant, III, 138.
Saint-Sulpice (curé de), II, 21.
Saladin, I, 5, 168, 173.
Sanson, bourreau de Paris, I, 206.
Santerre (général), I, 142, 152. II, 65.
Savary, II, 83, 232. III, 21.
Say (Jean-Baptiste), III, 148.
Schauenbourg (général), II, 140.
Schérer (général), I, 56, 63, 69, 129, 150, 151, 202. II, 169, 173, 181, 203, 204, 206, 211, 217, 227. III, 5, 31, 35-37, 45, 61, 165.
Scherlock, de Vaucluse, III, 7, 47-49, 165.
Schmidt (A.), III, 165.
Scient. Voir Sciout.
Sciout (L.), I, 4 n., 217. II, 12 n., 118 n.
Sélim III, II, 119, 156.
Sergent, III, 66.
Sérurier (général), II, 162, 204.
Siauve, II, 89.
Siéyès, I, 22, 46, 159, 179. II, 5, 6, 88, 129, 134, 201, 206-209, 213, 216, 218, 226, 230. III, 2-4, 9, 16, 17, 21-26, 29, 36, 39, 51-53, 55-57, 61, 71, 72, 78, 80, 84, 85, 88-95, 98-101, 103-105, 108, 109, 112, 115, 118, 121, 122, 124, 135, 137, 150, 152, 159, 161.
Sijas, II, 65, 89.
Siméon, I, 6, 16, 55, 75, 127, 151, 168, 173, 174.
Sobry, II, 24.
Solitaire de Montmartre (*Le*), II, 59, 231.
Sonthonnax, I, 27. III, 15.
Sopransi, II, 148.
Sorel (Albert), I, 98, 99 n. II, 178 n., 232.
Sotin, I, 135, 141, 143, 144, 154, 155, 159, 183, 203. II, 21, 23, 24, 27, 37, 43, 62, 65, 89, 161, 169.
Soubrany, III, 18, 19.
Soult (général), II, 180. III, 74, 75.
Souvoroff, général russe, II, 157, 204. III, 61, 75.
Staël (Mme de), I, 27, 44-46, 49, 56, 107, 108, 129, 142, 165, 192.
Stevenotte, III, 22.
Stourm (R.), II, 176 n., 177, 232. III, 79.
Suard (Jean-Baptiste), I, 163, 169, 178. III, 120.
Suleau, I, 8.
Sultan. Voir Sélim III.
Sur les lois du 19 Fructidor, I, 165, 218.
Surveillant (*Le*), III, 49.
Sybel, I, 98.
Taine (Hippolyte), I, 25. III, 146, 162.
Talleyrand, I, 45, 46, 56, 101, 109, 204, 216. II, 7, 129, 132-134, 136, 140, 151, 153, 168, 169. III, 3, 31, 35, 36, 39, 57, 72, 97, 101, 104, 108, 109, 115, 129.
Tallien, I, 5, 138, 166. III, 24.
Talot, I, 62, 115, 177. II, 218. III, 16, 64, 68.
Tarbé, I, 27, 28, 145, 166, 191.
Texier-Olivier, II, 190, 191, 193, 195, 196 n., 210, 223, 232. III, 55.
Thé (*Le*), I, 178. III, 60.
Théry, II, 98.
Thibaudeau, I, 7, 18, 26, 27, 29, 37, 60, 73, 75, 108, 109, 127, 129, 130, 132, 135 n., 150, 165-167, 169, 192, 193, 195, 197, 198, 209, 216, 218.

Digitized by Google

Thiers (Adolphe), I, 100, 141, 143, 146 n., 152 n., 200, 217. II, 100, 178.
Thiéry, III, 136.
Thirion, I, 47, 142.
Thomé, III, 116.
Thouret, II, 71.
Thuriot, II, 88.
Tibère, III, 152.
Tinon, secrétaire de Sotin, II, 65.
Tobiezen, III, 19.
Topino-Lebrun, III, 137.
Torcy (Louis-Joseph de), I, 168, 173.
Tortel (capitaine), I, 152.
Toscane (grand duc de), II, 162.
Treilhard, I, 46, 58, 101. II, 5, 130, 148, 213-215, 217, 223, 226. III, 1, 35, 38, 55, 150, 159, 161.
Tribune nationale (*La*), II, 113, 115.
Tribune publique (*La*), III, 60.
Tronson du Coudray, I, 5, 16, 110, 111, 129, 150, 155, 169, 172, 200.
Trouvé (C.-J.), II, 113, 147, 148, 232. III, 32, 33.
Truguet, I, 56, 67, 69.
Tuncq (général), I, 152.
Tupin, III, 23.
Tupinier, I, 153.
Turgot, I, 178.
Vadier, I, 8, 29. III, 134.
Vaine (de), I, 56.
Valladier, commissaire de la marine, II, 89.
Vandal (Albert), III, 104, 107, 123, 165.
Varlet, III, 22.
Vatar, II, 65, 115.
Vauban, III, 2, 62.
Vaublanc (comte de), I, 16, 27, 28, 49, 75, 104-106, 127, 132, 145, 150, 156, 168, 169, 173, 175, 191, 193, 215, 218. II, 75.
Vauvilliers, I, 172, 174. II, 82.
Vergennes (comte de), I, 99. III, 35.
Vergniaud, I, 46.
Véridique (*Le*), III, 60.
Verrès, II, 184.
Veyrat (Pierre-Hugues), I, 135, 136, 218.
Vien, III, 148.
Villain, II, 89.
Villaret de Joyeuse (amiral), I, 28, 36, 55-57, 75, 132, 145, 169.
Villeneuve (amiral), II, 156.
Villers, I, 161, 163.
Visconti, I, 121. II, 223.
Vogüe (vicomte Merchior de), I, 158.
Volney, III, 99, 148.
Voltaire, II, 9, 18, 22-24. III, 98.
Voulland, III, 134.
Weskowitch, II, 133.
Westermann (général), II, 72.
Wickham, ambassadeur anglais en Suisse, I, 124, 137, 139, 142, 188, 189, 196. II, 139. III, 43.
Willot (général), I, 16, 53, 61-63, 70, 74, 97, 118, 122, 137, 143, 146, 150, 151, 153, 169, 172, 174, 188, 200. II, 75, 115. III, 87, 120.
Yon (général), I, 142, 152.
York (Frédéric, duc d'), III, 75, 92.
Ysabeau, II, 116.
Zivy (Henri), I, 218.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

I. — Archives ou recueil de pièces d'archives

Nos 1, 2, 3, 7 de la bibliographie du *Dix-huit Fructidor*, tome I du présent ouvrage.

II. — Sources imprimées

Nos 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 24, 43, 51 de la bibliographie du *Dix-huit Fructidor*.
Nos 6, 10, 24, 25, 28, 29, 30, 31, 33, 38, 39, 41, 46 de la bibliographie du *Vingt-deux Floréal*.

1. — M. Marion, Histoire financière de la France depuis 1715, tome IV, après 1797.
2. — A. Aulard, Les derniers jacobins. *Rév. franç.*, 1894, t. I, p. 385.
3. — A. Schmidt, Tableaux de la Révolution, t. III.
4. — Trahisons manifestes de l'ancien Directoire, an VII.
5. — Projet de motion d'ordre adressé aux 500... par J. (de la Drôme), Prairial an VII, Grenoble.
6. — La Revellière-Lépeaux, Réponse aux dénonciations, *Mém.*, t. III, p. 114 et suiv.
7. — Défense de Scherlock an VII.
8. — Schérer, Compte rendu, an VII.
9. — Schérer, Précis des opérations militaires de l'armée d'Italie, an VII.
10. — Mandar, Mémoire au Ministre de la Justice sur les accusations portées contre Schérer, 2 Thermidor an VII.
11. — Récit historique jusqu'à la fin de la séance permanente, an VII.
12. — Comité secret de la vallée de Montmorency, an VII.
13. — Testament et mort de La Revellière, an VII.
14. — Bach, Premier discours, an VII.
15. — Rœderer, Des sociétés particulières, an VII.
16. — Dialogue entre un Ancien et un des 500, an VII.
17. — A. Vandal, L'avènement de Bonaparte, t. I, 1, 1905.
18. — J. Bainville, Le Dix-huit Brumaire, 1926.
19. — A. Aulard, Les poignards des 500. *Rev. franç.*, t. XXXVII.
20. — Saint-Aubin, Sur les dilapidateurs, les fournisseurs et l'agiotage,
21. — Liste nominative des hommes arrêtés au Camp de Grenelle, an IV.
22. — Dictionnaire des Jacobins vivants, Hambourg, 1799.
23. — Rocquain, Etat de la France au 18 Brumaire 1874.
24. — E. Daudet, Les émigrés et la 2me Coalition.
25. — B. Lavigne ,Histoire de l'insurrection royaliste de l'an VII, 1887.

Digitized by Google

26. — DELABARRE, Conspiration horrible, s. d.
27. — LE PRÉVÔT DE BEAUMONT, Aspect de la France, an VIII.
28. — DUCLOS, Passion et grandes douleurs de la République, 1799.
29. — G. LENÔTRE, Le Cimetière de Picpus, 1928.
30. — L. MADELIN, Sieyès, *Revue hebdomadaire*, avril 1928.
31. — LACRETELLE, Histoire du Directoire, 1806.

ERRATUM

du Tome II

Page 79, ligne 2, en partant d'en bas
— 84, — 17, en partant d'en haut
— 106, — 19, en partant d'en haut
} au lieu de Dherbelot, lire Carbelot.

— 76, — 5, en partant d'en haut, au lieu de l'an III, lire l'an I.
— 123, — 15, en partant d'en haut, lire correspondre.
— 124, — 1, en partant d'en bas, au lieu d'autre, lire aussi.
— 213, — 10, en partant d'en bas, lire au lieu d'au feu, une fin.
— 232, — 5, en partant d'en bas, au lieu de an IV, lire an VI.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

LE DIX-HUIT BRUMAIRE

CHAPITRE PREMIER — Les lois jacobines de l'an VII..... 1
— II. — Le dernier Club des Jacobins (18 Messidor-26 Thermidor) 14
— III. — Le non-lieu du second Directoire (14 Messidor-2 Fructidor)..... 29
— IV. — Le vote sur la patrie en danger (27-28 Fructidor)..... 54
— V. — La patrie hors de danger (Vendémiaire an VIII)..... 74
— VI. — Sieyès et Bonaparte 89
— VII. — Le 18 et le 19 Brumaire. Conclusion sur le Directoire 107

LA FIN DE LA RÉPUBLIQUE

CHAPITRE PREMIER. — Echec de la république jacobine..... 131
— II. — Etablissement du régime plébiscitaire. 145
CONCLUSION GÉNÉRALE..... 159

INDEX GÉNÉRAL..... 165
BIBLIOGRAPHIE..... 181
ERRATUM DU TOME II 182
TABLE DES MATIÈRES 183

Digitized by Google

IMP. DES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, Paris-Saint-Amand. — 19-11-1928.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

49, Boulevard Saint-Michel, PARIS (Ve)

ANCHEL (Robert). — **Napoléon et les juifs.** Un volume in-8°. . . . . 75 fr. »

BONNEROT (Jean). — **La Sorbonne, sa vie, son rôle, son œuvre à travers les siècles** :

Un vol. in-8° III-232 pages . . . . . 15 fr. »

Sur Lafuma . . . . . 75 fr. »

CHARTROU (Mlle). — **Les Entrées Solennelles et Triomphales à la Renaissance, 1484-1551.** Un volume in-8°. . . . . 30 fr. »

CHARTROU (Mlle). — **L'Anjou de 1109-1151.** Un volume in-8°. . . . . 50 fr. »

DERBLAY (Claude). — **Roger de Comminges, sieur de Saubole, gouverneur de Metz (1553 à 1615).** Un volume in-8° . . . . . 25 fr. »

DRIAULT (Édouard) et LHÉRITIER (Michel). — **Histoire diplomatique de la Grèce depuis 1821 jusqu'à nos jours.** 5 volumes grand in-8° de 400 à 500 pages, avec cartes.

Prix de l'ouvrage complet :

Exemplaires sur pur fil Lafuma . . . . . 500 fr. »

Exemplaires sur vélin . . . . . 200 fr. »

Ouvrage couronné par l' « *Association pour l'encouragement des Études grecques* », *prix Zappas*, 1927.

MEYER (Alfred). — **L'Abbé Bernier, apôtre de la Vendée, négociateur du Concordat, évêque d'Orléans.** Un volume in-8° cartonné . . . . . 18 fr. 75

RUDLER (Gustave). — **Michelet, historien de Jeanne d'Arc.**

Tome I. **La Méthode.** Un volume in-8°. . . 12 fr. 50

Tome II. **La Pensée et l'Art.** Un volume in-8° 20 fr. »

SAULNIER (E.) et MARTIN (A.). — **Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France de 1500 à 1789.** Fascicule I. Un volume in-8° 50 fr. »

TUBERT (Capitaine). — **Les Archers de Paris.** Les trois « nombres ». Étude sur les anciennes compagnies bourgeoises des 60 Arbalétriers, des 120 Archers et des 100 Arquebusiers de la Ville de Paris. Un volume in-8° . . . . 15 fr. »

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

RETURN TO ➡ CIRCULATION DEPARTMENT
202 Main Library

LOAN PERIOD 1 HOME USE	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

NOV 14 1977
REC. CIR. JUL 6 '77
JAN 7 1978
REC. CIR. JUL 29 '80

FORM NO. DD 6, UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
BERKELEY, CA 94720

715870

DC186
M4
v.3

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY